

JEAN-FRANÇOIS THIBAUT

Biographie

LESTER B. PEARSON

Le réalisme éclairé



Collection
Agora canadienne



Lester B. Pearson

Le réalisme éclairé

COLLECTION AGORA CANADIENNE
DIRIGÉE PAR JEAN-FRANÇOIS CARON

Le façonnement de la société canadienne est intimement lié à de nombreux intellectuels qui lui ont donné forme et qui ont cherché à l'influencer à partir d'une vision du bien commun qui leur était propre. Que ce soit pour des considérations liées à l'unité nationale, à la gestion du pluralisme ethnoculturel, au nom d'une cohabitation équitable entre ses peuples ou d'une société plus juste, la réflexion de ces personnes a permis de donner une orientation à notre société que l'on ne peut pleinement apprécier sans une fine compréhension du sens profond de leur pensée. La collection «Agora canadienne» cherche précisément à faire connaître ces hommes et ces femmes qui ont donné une substance intellectuelle à ce qui caractérise les idées qui animent la société politique canadienne. Cette nécessité est d'autant plus pertinente que ces idées sont au cœur des grands débats politiques qui ont cours au sein de notre société. Dans cette perspective, leur compréhension est une condition *sine qua non* à une sphère publique informée. Cette collection considère que le monde des idées doit être accessible au plus grand nombre de personnes et non pas simplement à une minorité.

JEAN-FRANÇOIS THIBAUT

Lester B. Pearson

Le réalisme éclairé



**Presses de
l'Université Laval**

Financé par le gouvernement du Canada
Funded by the Government of Canada

Canada

Nous remercions le Conseil des arts du Canada de son soutien. L'an dernier, le Conseil a investi 153 millions de dollars pour mettre de l'art dans la vie des Canadiennes et des Canadiens de tout le pays.

We acknowledge the support of the Canada Council for the Arts, which last year invested \$153 million to bring the arts to Canadians throughout the country.



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

Les Presses de l'Université Laval reçoivent chaque année de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec une aide financière pour l'ensemble de leur programme de publication.

SODEC
Québec



Mise en pages : In Situ

Maquette de couverture : Laurie Patry

© Presses de l'Université Laval. Tous droits réservés.

Dépôt légal 1^{er} trimestre 2019

ISBN 978-2-7637-3336-4

PDF 9782763733371

Les Presses de l'Université Laval

www.pulaval.com

Toute reproduction ou diffusion en tout ou en partie de ce livre par quelque moyen que ce soit est interdite sans l'autorisation écrite des Presses de l'Université Laval.

Table des matières

Remerciements	IX
INTRODUCTION	
Introduction	1
CHAPITRE 1	
Chercher sa place.	17
CHAPITRE 2	
Trouver sa voie	45
CHAPITRE 3	
Naviguer en eaux troubles	71
CHAPITRE 4	
Suez et l'art du possible	95
CONCLUSION	
Le « mythe » de l'internationalisme pearsonien	119

Ce qu'il faut ici – comme je l'ai déjà dit – c'est un idéal, accompagné d'un sens solide de la réalité. Les deux peuvent et doivent aller de pair. Le vrai réaliste est celui qui voit les choses à la fois comme elles sont et comme elles pourraient être [...] Le vrai réalisme implique une double vision: celle du visible et de l'invisible [...] Des deux visions, la seconde est la plus rare et la plus importante. Mais pour être complet et efficace, il faut les deux.

Lester B. Pearson

Politique mondiale et démocratie

La patience, la force, la prudence et la vision sont ainsi quatre qualités qui doivent guider nos politiques et notre diplomatie alors que nous avançons lentement, mais sûrement, dans la quête d'une paix qui reposera sur quelque chose de plus ferme et de plus durable que la force.

Lester B. Pearson

Words and Occasions

Remerciements

Je remercie Jean-François Caron pour sa confiance et sa patience au long de la rédaction de cet essai, qui a été long à aboutir. Je remercie également mes collègues Frédéric Boily (Campus Saint-Jean, University of Alberta) et Gregory Kennedy (Université de Moncton) – qui m’ont tous deux fait l’amitié d’une lecture attentive du manuscrit et de commentaires judicieux et pertinents – ainsi qu’un évaluateur anonyme pour ses généreuses remarques. Mes remerciements, enfin, à ma conjointe, Isabelle LeBlanc, pour son soutien indéfectible, ses fréquentes relectures et l’acceptation, de bonne grâce, des moments où j’étais avec Pearson.

Introduction

[...] nous avons acquis notre indépendance politique, notre souveraineté, précisément au moment où, manifestement, la souveraineté et l'indépendance n'offraient plus d'assurance de sécurité ou de progrès¹.

Lester B. Pearson

L'occasion est importante. La scène se déroule à l'Université d'Oslo. Nous sommes le 10 décembre 1957 et Lester B. Pearson reçoit le prix Nobel de la paix. Pearson n'est alors plus secrétaire d'État aux Affaires extérieures – c'est-à-dire ministre –, puisque le Parti progressiste-conservateur a gagné les élections générales le 20 juin 1957 et qu'après 22 ans au pouvoir, le Parti libéral ne gouverne plus. Il n'est pas non plus encore officiellement chef de l'opposition officielle, puisque

1. Lester B. Pearson, *Mike: The Memoirs of the Right Honorable Lester B. Pearson*, vol. 1: 1897-1948, Toronto, University of Toronto Press, 1972, p. 65.

l'investiture du nouveau chef du Parti libéral n'aura lieu que le 16 janvier suivant. Le prix lui est attribué pour sa contribution à la création et à la mise en place de la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU I) qui, un an auparavant, à l'automne 1956, a permis d'éviter que la crise du canal de Suez ne dégénère en un affrontement généralisé dont les conséquences auraient vraisemblablement été dramatiques pour la stabilité internationale. Le président du comité Nobel, Gunnar Jahn, louange à cette occasion «l'homme qui contribua plus que tout autre à sauver le monde» et il insiste tout particulièrement sur le fait que la profonde conviction qui animait le lauréat «ne serait pas celle d'un rêveur», mais reposerait tout au contraire sur une franche appréciation «des conditions du monde telles qu'elles sont».

L'attribution du prix Nobel à Pearson pour son initiative marque sans aucun doute le point culminant de son activité de diplomate qui, au moment où il reçoit le prix, est déjà arrivée à son terme. Cette reconnaissance témoigne également de la notoriété alors acquise par le Canada, qui voit reconnus les efforts déployés depuis plus d'une décennie pour définir la fonction d'intermédiaire et de médiateur, et assumer le rôle constructif que le pays avait souhaité jouer sur la scène internationale. Le 10 décembre 1957, c'est ainsi l'un des emblèmes les plus forts de l'imaginaire collectif moderne qui prend forme, et le Canada n'aura de cesse, au cours des décennies suivantes, de se présenter comme un champion de ce que l'on nomme communément aujourd'hui le maintien de la paix, concept associé aux Casques bleus, symboles des soldats de la paix.

La figure de celui qui demeure le seul lauréat d'un Nobel de la paix au Canada² apparaît dans l'esprit de nombreux Canadiens, encore aujourd'hui, comme l'une de celles qui auront le plus contribué à façonner cette représentation post-impériale du Canada, tout à la fois national(ist)e *et* international(ist)e, une représentation dont plusieurs se plaisent depuis à périodiquement revendiquer l'héritage. Ainsi, après dix ans de gouvernement conservateur, durant lesquels Stephen Harper et plusieurs autres ténors du gouvernement n'auront de cesse – parfois même de manière tout à fait risible³ – de chercher à faire disparaître toute trace de l'héritage internationaliste de Pearson et à plutôt présenter le Canada comme un « courageux guerrier » toujours impliqué du « bon côté » des conflits⁴, le premier ministre Justin Trudeau affirmera, dès le lendemain de son élection, en octobre 2015, et à de nombreuses reprises ensuite: « le Canada est de retour » ! La trame de fond est ici très nettement inspirée de l'internationalisme associé à Pearson⁵.

-
2. Les Forces de maintien de la paix des Nations Unies recevront un prix Nobel en 2008 pour leur contribution à réduire les tensions avant la signature d'accords de paix. Le mouvement Pugwash, fondé au Canada en 1957, l'a également obtenu en 1995 pour ses efforts afin de diminuer et éventuellement éliminer les armes nucléaires.
 3. Ainsi lorsque le ministre des Affaires étrangères, John Baird, exigera de faire enlever la référence à l'édifice Lester B. Pearson sur sa carte professionnelle.
 4. « Prime Minister Stephen Harper in Conversation with Kenneth White », *Maclean's*, 11 juillet 2011, vol. 124, n° 25-26, p. 16-19. Sauf mention contraire, les traductions sont les nôtres.
 5. Reste, écrit Jocelyn Coulon, qu'elle est finalement fort peu concluante car elle « manque de substance, de profondeur ». Voir Jocelyn Coulon, *Un selfie avec Justin Trudeau. Regard critique sur*

Pearson s'offre ainsi dans l'histoire canadienne contemporaine, et tout particulièrement dans le domaine de la politique étrangère, comme une référence décisive, même si elle pourra parfois sembler très ambiguë, paradoxale ou contradictoire et, pour cette raison, faire l'objet de critiques acerbes⁶. L'on parlera ainsi de l'internationalisme « pearsonien » pour mettre en lumière le style et le caractère internationalistes de celui qui cherchait, par sa participation active aux affaires du monde, une façon originale et constructive de défendre les intérêts et les valeurs propres de la société canadienne. Cet « internationalisme participatif⁷ », comme Pearson le qualifiera rétrospectivement dans ses mémoires, consistait au fond à faire l'impossible pour assumer, sur une scène internationale profondément divisée par divers antagonismes qu'alimentait tant la rivalité des grandes et moins grandes puissances que l'intérêt quelquefois contradictoire des proches alliés du Canada, un rôle de

la diplomatie du premier ministre, Montréal, Québec Amérique, 2018, p. 33. Peut-être que Stéphane Dion aurait pu, s'il en avait eu l'occasion, véritablement redonner un souffle à l'internationaliste promu par Pearson. Manque de vision cette fois de la part du premier ministre Trudeau qui écarte Dion de ce poste en janvier 2017.

6. Pour une exploration récente de ces ambiguïtés, paradoxes et autres contradictions, voir Asa McKercher et Galen Roger Perras (dir.), *Mike's World. Lester B. Pearson and Canadian External Affairs*, Vancouver, UBC Press, 2017 et, sur un ton nettement plus acerbe cette fois mais cependant guère convaincant, Yves Engler, *Lester Pearson's Peacekeeping. The Truth May Hurt*, Vancouver, Fernwood Publishing, 2012.
7. Lester B. Pearson, *Mike : The Memoirs of the Right Honorable Lester B. Pearson*, vol. 2 : 1948-1957, Toronto, University of Toronto Press, 1973, p. 32.

courtier et de médiateur avant tout désireux de préserver l'ordre mondial ainsi que la paix et la sécurité internationales. Tout cela, et il importe de le noter, précisément au nom de la sécurité du pays et en s'appuyant sur les valeurs propres de la société canadienne, et tout particulièrement, peut-être, sur la tolérance qui l'incite à éviter les extrêmes et – la formule reviendra comme un leitmotiv – à « marcher au milieu de la route⁸ ». Pour Pearson, en effet, non seulement s'agissait-il de poser la question: « Quel genre de Canada voulons-nous? », mais également celle-ci: « Quel genre de monde voulons-nous? » L'une et l'autre questions, et bien évidemment les réponses que nous pouvions leur apporter, étant selon lui profondément et irrémédiablement imbriquées l'une dans l'autre.

C'est d'ailleurs tout l'intérêt du style et du caractère de l'internationalisme pearsonien – et du symbole que cet internationalisme contribuera à générer non sans par ailleurs soulever, comme nous le verrons en conclusion, diverses controverses quant à son caractère « mythique » – que d'étroitement lier ensemble politique intérieure et politique internationale. Pour Pearson, ces deux sphères ne sauraient être appréciées comme si elles étaient, pour ainsi dire par nature, foncièrement distinctes et autonomes. Pearson estimait que ce serait même tout le contraire, puisque la politique étrangère d'un État ne serait, au fond, rien d'autre « qu'une politique intérieure

8. Lester B. Pearson, « The Implications of a Free Society » (13 août 1949), dans *Words and Occasions*, Toronto, McClelland and Stewart, 1970, p. 90.

9. Lester B. Pearson, *Mike* [...], vol. 2, p. 32.

portant un couvre-chef¹⁰». Au-delà de la boutade en apparence anodine, l'expression permet non seulement à Pearson d'affirmer, comme d'autres avant lui d'ailleurs, que la politique étrangère d'un État constitue un authentique prolongement de sa politique intérieure, mais aussi de justifier une plus grande marge de manœuvre pour le Canada face à la politique impériale et internationale de la Grande-Bretagne¹¹. Il s'agissait aussi pour Pearson d'insister sur le fait qu'une telle politique dépendait très étroitement de facteurs internes propres au Canada, c'est-à-dire, selon la formule qu'il utilise, de sa «qualité» en tant que nation, de ses forces, de ses croyances et de ce qu'il représente réellement comme peuple¹².

En somme, nationalisme canadien et internationalisme ne sont que «les deux faces d'une même médaille» dans la mesure où la «coopération internationale en vue de la paix est l'aspect le plus important de la politique nationale¹³». Dans un contexte d'interdépendance crois-

-
10. Lester B. Pearson, «Some Principles of Canadian Foreign Policy» (janvier 1948), dans *Words and Occasions*, p. 68.
 11. Pour un exemple particulièrement important dans la perspective du développement ultérieur de la politique étrangère canadienne, et avant même le Statut de Westminster en 1931, voir Oscar Douglas Skelton, «Canada and Foreign Policy», *The Canadian Club Year Book, 1921-1922*, Ottawa, Canadian Club, 1922, p. 58-69. Sollicité par King, Skelton agira entre 1925 et 1941 comme sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures. C'est lui qui recrutera Pearson en 1928.
 12. Lester B. Pearson, «Démocratie et pouvoir de décision», dans *Politique mondiale et démocratie*, traduit par Nicole Bogliolo, Paris, La Colombe, 1958, p. 140-141.
 13. Lester B. Pearson, *Mike [...]*, vol. 1, p. 283.

sante, la conséquence directe qui découle de cette posture est que la sécurité de l'État ne peut plus, selon Pearson, se concevoir sur une base individuelle. La souveraineté nationale ne serait plus une garantie de sécurité et elle devra désormais plutôt s'envisager dans une perspective collective, multilatérale, en se reposant notamment sur des institutions internationales tout particulièrement dédiées au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Sur la scène politique intérieure et en tant que 14^e premier ministre, Pearson reste associé à l'élaboration de politiques publiques progressistes qui ont indéniablement concouru à sortir le Canada du passé impérial dans lequel il demeurait engoncé. Ainsi saisit-il toutes les opportunités pour développer les grandes orientations qui allaient ultérieurement définir le pays, notamment en matière de fédéralisme asymétrique et coopératif, d'État-providence et de libre-échange. Bien que Pearson n'ait jamais obtenu de gouvernement majoritaire et qu'il ait gouverné d'une manière que plusieurs jugèrent passablement désordonnée, confuse et parfois même chaotique¹⁴, ses réalisations demeurent impressionnantes. Pensons à la mise sur pied de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (1963), à la création d'un programme canadien de prêts aux étudiants (1964), à l'adoption du Pacte de l'automobile (1965), à l'inauguration d'un système d'accès universel aux soins de santé (1966) ou encore au régime

14. John English, « Pearson – Amiable but Ambitious, He Governed in Chaos and Confusion, Yet Left a Legacy of Unequalled Achievement », *Options politiques*, vol. 24, n^o 6, 2003, p. 63-69.

de pensions du Canada (1966). Son héritage est à cet égard suffisamment important pour que Pearson soit, encore aujourd'hui, considéré comme l'un des grands premiers ministres que le Canada a connus.

Un sondage effectué en avril 2011 par la revue *MacLean's* auprès de 117 universitaires spécialistes de la politique canadienne et portant sur le classement des 22 premiers ministres canadiens situe en effet Pearson en cinquième place, après William Lyon Mackenzie King (1921-1926, 1926-1930 et 1935-1948), Wilfrid Laurier (1896-1911), John A. Macdonald (1867-1873 et 1878-1891) et Pierre-Eliot Trudeau (1968-1979 et 1980-1984). Si l'on ne prend en compte que les réponses des plus jeunes de ces universitaires, Pearson déloge Macdonald et se classe troisième *ex æquo* avec Trudeau père. Et si l'on restreint cette fois la liste des premiers ministres à ceux de l'après-Deuxième Guerre mondiale, Pearson arrive bon deuxième, tout juste après Trudeau père¹⁵.

Reste que, et de manière somme toute assez paradoxale, les réalisations de Pearson en tant que premier ministre ne sont pas au cœur de ce qui fait que son nom demeure encore aussi présent aujourd'hui. Car Pearson a d'abord et avant tout été un diplomate de premier plan dont la personnalité n'est pas facilement dissociable de la place qu'il a pu occuper dans l'histoire de la politique étrangère canadienne¹⁶. À tel point que l'on pourra

15. Stephen Azzi et Norman Hilmer, « King among PMs », *Maclean's*, 17 octobre 2016, p. 20.

16. Gerald Wright, « Managers, Innovators and Diplomats: Canada's Foreign Ministers », dans Robert Bothwell et Jean Daudelin (dir.), *Canada Among Nations, 2008: 100 Years of Canadian*

écrire que si Pearson n'avait pas existé, «il aurait probablement été nécessaire de l'inventer¹⁷». Ce n'est qu'ultérieurement et peut-être un peu par la force des choses, car Pearson souhaitait avant tout être un «diplomate actif¹⁸», qu'il s'est impliqué au plus haut niveau dans la vie politique canadienne en devenant premier ministre. Mais alors, l'essentiel de ce qui constituera son legs internationaliste et donnera un si grand prestige à son nom était déjà largement constitué.

Sous la gouverne de Pearson comme premier ministre, c'est-à-dire entre avril 1963 et avril 1968, le Canada a participé à la négociation d'un accord entre les membres du Commonwealth au sujet de la Rhodésie, déployé des casques bleus à Chypre et significativement augmenté l'aide au développement. Toutefois, dans le cadre d'autres événements importants de cette période, tels la reconnaissance de la Chine communiste¹⁹, le conflit au Vietnam, la participation à l'Organisation des

Foreign Policy, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2009, p. 65.

17. Hugh L. Keenleyside, «Introduction», dans Hugh L. Keenleyside et autres, *The Growth of Canadian Policies in External Affairs*, Durham, Duke University Press, 1960, p. 5.
18. Norman Hillmer, «Pearson and the Sense of Paradox», dans Norman Hillmer (dir.), *Pearson. The Unlikely Gladiator*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1999, p. 10. Souligné dans le texte.
19. La position de Pearson concernant la reconnaissance de la Chine communiste est pour le moins ambiguë puisque s'il propose au cabinet, dès février 1950, la reconnaissance de cet État, rien ne se fera avant 1970! Voir l'extrait des conclusions du cabinet (23 février 1950), *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada [DRREC]*, vol. 16: 1950, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, 1996, p. 1785.

États Américains ou la réforme des Nations Unies, le Canada ne se sera guère démarqué. C'est pourquoi le présent essai ne constitue pas une biographie au sens habituel du terme. Seule nous intéresse ici la figure du diplomate – et notamment du secrétaire d'État aux Affaires extérieures qu'a été Pearson –, et donc la période 1928-1957. Par ailleurs, faute d'espace, seules ses vues sur l'ordre international, la sécurité collective et le maintien de la paix retiendront notre attention. Ainsi laisserons-nous malheureusement de côté une dimension fondamentale de la pensée de Pearson : la nécessité d'œuvrer, en parallèle aux efforts consacrés au maintien de la paix et de la sécurité internationales, à l'élimination des causes profondes de la guerre. Pour Pearson, la paix était en effet « bien plus que l'absence de guerre²⁰ ».

L'entendement diplomatique de Pearson – tant par son influence que son style et son succès – peut en effet être rattaché à cette expérience en tant que diplomate et au délicat mélange de profonde lucidité politique, de pragmatisme diplomatique et d'éthique conséquentialiste de la responsabilité qui l'animait et qui, au fond, relève de ce que l'on s'aventurera dans cet essai à associer à une forme de réalisme, la question consistant en partie à déterminer le type de réalisme. Car, il faut le dire d'emblée, le réalisme de Pearson n'est absolument pas du même type que ce réalisme froid, insensible, calculateur et souvent complaisant dont la scène internationale, manquant d'assises normatives et institutionnelles pour légiférer, décider et éventuellement appliquer la règle de

20. Lester B. Pearson, « The Road to War » (janvier 1942), dans *Words and Occasions*, p. 56.

droit, constituerait l'un des principaux lieux de prédilection. Tout réaliste qu'il soit, la sensibilité de Pearson en tant que diplomate le rapproche en effet d'une forme d'idéalisme tranquille, tout compte fait assez peu soucieux d'imposer ses propres vues, mais malgré tout très attentif à l'horizon dans lequel s'inscrit son action et fermement désireux de revendiquer, comme d'assumer la fonction et d'occuper la place qu'il souhaite pour le Canada, ainsi que les responsabilités que cela entraîne.

À l'instar d'autres figures associées à une forme plus subtile et moins tranchante de réalisme politique, Pearson ne perd bien évidemment jamais de vue que les rapports de force et les conflits d'intérêts demeurent les variables fondamentales de la vie politique, notamment en matière de politique internationale. Il ne perd pas de vue non plus que le travail du diplomate est souvent ingrat puisqu'il s'agit d'œuvrer, à la marge du processus et de l'environnement dans lequel «les politiques se déploient²¹», en cherchant surtout à éviter, comme le dira un autre réaliste, George Kennan, que les «petites catastrophes n'en deviennent des grosses²²».

Ainsi, le pragmatisme de Pearson se nourrit-il de la conviction sincère – et éloignée de toute forme de fatalisme, de rigidité idéologique ou intellectuelle – qu'il s'agit d'œuvrer de manière patiente, prudente et responsable pour «que la paix puisse un jour être préservée sans

21. Lester B. Pearson, *Mike* [...], vol. 2, p. 35.

22. Cité dans James Eayrs, *The Art of the Possible. Government and Foreign Policy in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1961, p. 156.

la force²³». Pour ce faire, estime-t-il, les efforts doivent fondamentalement viser à concevoir et à échafauder les mécanismes nécessaires à la réalisation de ce dessein, c'est-à-dire qu'ils doivent sciemment chercher à réconcilier les intérêts en présence – c'est une victoire, estime-t-il, lorsque le résultat satisfait chacune des parties impliquées²⁴ – et, par-delà les rapports de force, à œuvrer à l'édification d'une communauté internationale et, un jour peut-être, mondiale.

Comme il l'écrira lui-même un peu plus métaphoriquement, il s'agit de distinguer le visible, c'est-à-dire saisir les choses telles qu'elles le sont très concrètement, tout en cherchant du même souffle à percevoir l'invisible, c'est-à-dire à comprendre comment ces mêmes choses pourraient possiblement être autrement si l'on usait de notre imagination et si l'on se donnait peut-être aussi un peu de peine. C'est pour mieux caractériser cette forme particulière de réalisme aux antipodes de la vulgate conventionnelle – un réalisme qui «accepte la nécessité d'avoir les pieds sur terre tout en contemplant les étoiles, mais qui estime aussi nécessaire, si nous voulons nous en rapprocher étape par étape, de garder les yeux sur le but ultime²⁵» – que nous le qualifierons ici de réalisme éclairé. Mais tout éclairé qu'il soit, ce réalisme n'est pas exempt non plus d'une dose d'équivoques puisqu'il s'agit aussi de prendre position et, pour ainsi dire la plupart du temps, de choisir son camp. Après

23. Lester B. Pearson, «On Signing the North Atlantic Treaty» (4 avril 1949), dans *Words and Occasions*, p. 88.

24. Lester B. Pearson, *Mike [...]*, vol. 2, p. 58.

25. *Ibid.*, p. 35.

tout, affirmera-t-il devant un auditoire d'étudiants de l'Université d'Ottawa, tout bon diplomate reste quelqu'un « qui peut dire non d'une telle manière que cela semble être un oui²⁶ ».

Précisons-le enfin d'emblée, Pearson n'est pas philosophe et, comme l'écrit son fils Geoffrey Pearson, lui-même diplomate, son esprit est certainement « plus large que profond²⁷ ». Il n'est pas non plus un homme de lettres au sens strict et il n'ambitionne pas plus de développer une réflexion rigoureuse et cohérente qui aurait eu comme principale finalité de justifier ou de légitimer abstraitement ses actions. Il n'est toutefois pas pour autant, comme on le lui reprochera sans doute un peu trop légèrement, simplement un « bon fonctionnaire », un « homme de comité » ou un acteur politique dont les « analyses » se seraient limitées à des « clichés » et autres formes de « platitudes²⁸ ». Nous ferons le pari, dans cet essai, qu'à défaut de pouvoir prétendre accéder au cénacle de la théorie politique et internationale, Pearson laisse un matériau qui, avec ses mémorandums et autres documents diplomatiques et déclarations officielles²⁹,

-
26. Lester B. Pearson, « Canadian Diplomacy » (11 janvier 1947), *Statements and Speeches*, n° 47/1, p. 2.
 27. Geoffrey A.H. Pearson, *Seize the Day. Lester B. Pearson and Crisis Diplomacy*, Ottawa, Carleton University Press, 1993, p. 4.
 28. Ce sera le jugement très sévère, passablement injuste et frustré que portera George Grant, « Review of the *Four Faces of Peace* of Lester B. Pearson », *Canadian Forum*, vol. 44, n° 524, septembre 1964, p. 140. Sur ces circonstances et la frustration de Grant, voir John English, *The Worldly Years. The Life of Lester Pearson*, vol. 2: 1949-1972, Toronto, Alfred A. Knopf Canada, 1992, p. 255-256.
 29. Une part de ce matériau est reproduite (i) dans les nombreux volumes de la série *Documents relatifs aux relations extérieures du*

ses discours, conférences et autres écrits de circonstances ou ses mémoires, témoigne de l'énergie considérable qu'il déploya à intensément réfléchir aux affaires du monde. Ce matériau présente une réelle et authentique richesse qui est certainement suffisante pour asseoir une interprétation de sa conception de la place occupée par le Canada sur la scène internationale et, partant, une appréciation de la période déterminante de la politique étrangère du Canada durant laquelle œuvra Pearson.

Cet essai et ses chapitres sont essentiellement organisés dans une perspective chronologique. Le chapitre un est consacré aux deux premières décennies (1928-1945) de la carrière diplomatique de Pearson, qui accompagnera en quelque sorte le Canada dans le développement de sa personnalité internationale. Le chapitre deux s'attarde aux grands défis de la politique étrangère du Canada dans les années d'après-guerre, politique qui témoigne de la volonté de voir le Canada occuper une place plus importante et jouer un plus grand rôle sur la scène internationale, volonté qui sera ultérieurement étroitement associée à la figure de Pearson. Le chapitre trois couvre la première partie de la période durant laquelle Pearson a agi comme secrétaire d'État aux Affaires extérieures, soit entre 1948-1949 et la fin de la guerre de Corée, en 1953-1954. Le chapitre quatre se penche sur la seconde partie de cette période, qui culmine dans les efforts de Pearson pour trouver une solution pacifi-

Canada ainsi que (ii) dans diverses publications produites par le ministère, notamment les rapports annuels et les rapports sur les Nations Unies, ainsi que (iii) dans la série irrégulière des *State-ments and Speeches*.

que à la crise du canal de Suez, qui s'impose à l'automne 1956. Ce chapitre offre également l'occasion de cerner plus spécifiquement la nature de l'internationalisme pearsonien, et de clarifier la dimension éclairée du réalisme par laquelle il me semble approprié de l'étudier³⁰.

La conclusion ouvrira une discussion sur l'héritage de Pearson et l'importance d'un point de vue identitaire pour la société canadienne de ce que l'on nomme parfois, mais à tort, me semble-t-il, le « mythe » de l'internationalisme pearsonien. Il s'agira alors d'argumenter que ce sont précisément de tels mythes, et les personnes qui contribuent à leur mise en place, qui forment les sociétés. Insister pour mettre en évidence la fausseté factuelle de ces mythes, comme le font certains, conduit peut-être à passer à côté de ce qui en constitue le cœur pour une société.

30. Bien qu'il ne l'approfondisse absolument pas dans son article, Adam Chapnick utilise l'expression « réalisme éclairé », « Lester Pearson and the Concept of Peace: Enlightened Realism with a Human Touch », *Peace and Change*, vol. 45, n° 1, 2010, p. 104-122.

CHAPITRE 1

Chercher sa place

Au-delà du calme, il n'y avait pas d'indifférence, mais la réalisation très réfléchie que la situation était de plus en plus sérieuse¹.

Lester B. Pearson

Lorsqu'il reçoit le prix Nobel de la paix en décembre 1957, Lester B. Pearson a acquis une très longue expérience comme diplomate. Il entre au ministère des Affaires extérieures en 1928 alors que celui-ci demeure encore passablement en marge de la politique gouvernementale canadienne. Créé en 1909, le ministère reste sous la houlette du bureau du premier ministre et dispose de très peu de ressources, notamment humaines. Sous la gouverne du premier ministre King, le pays est encore très frileux dans ses engagements extérieurs et tend à

1. Lester B. Pearson, «Topics of the Day» (12 septembre 1938), dans *Words and Occasions*, Toronto, McClelland and Stewart, 1970, p. 22.

adopter une position qui oscille entre un neutralisme difficilement tenable² et l'isolationnisme. À son arrivée, Pearson se trouve ainsi aux premières loges des efforts qui seront déployés au cours des deux décennies suivantes pour véritablement donner au Canada son autonomie en matière de politique étrangère et en définir les grandes orientations internationalistes qui s'imposeront ultérieurement comme allant de soi.

Embauché, comme plusieurs autres agents, lors du premier concours visant à pourvoir des postes, Pearson quitte sans grand regret l'emploi de chargé d'enseignement (*lecturer*) puis de professeur adjoint au département d'Histoire de l'Université de Toronto qu'il occupe depuis son retour d'Oxford en 1923. Bien que la vie universitaire lui plaise bien, notamment l'enseignement, et peut-être plus que tout la pratique de divers sports et les fonctions d'entraîneur de football, de basketball et de hockey, Pearson n'est pas particulièrement motivé par la carrière de professeur et les obligations de recherche et de publication qui sont alors imposées. Quoique son expérience de la guerre³ est modeste et de son propre

-
2. Voir Francis R. Scott, «A Policy of Neutrality for Canada», *Foreign Affairs*, vol. 17, n° 2, 1939, p. 402-417.
 3. Alors étudiant à l'Université de Toronto, Pearson se porte volontaire dans l'unité médicale de l'université le jour de son anniversaire, le 23 avril 1915. Après quelques mois en Grande-Bretagne, il est déployé en octobre 1915 avec le Corps de santé de l'Armée canadienne à Salonique, conquise par la Grèce en 1912 et alors neutre. À sa demande, il est muté en Grande-Bretagne en mars 1917. Après un entraînement de base, il amorce un entraînement de quelques semaines pour devenir aviateur et, après s'être fait attribué le surnom de «Mike», il se joint au *Royal Flying Corps* en octobre 1917. Sa carrière d'aviateur prend toutefois fin avant

aveu «assez peu glorieuse⁴», Pearson demeure tout de même l'unique premier ministre à avoir effectivement servi en temps de guerre⁵. Cette expérience et par la suite son séjour au St-John's College d'Oxford comme étudiant boursier de la Fondation Massey, où il recevra un diplôme de maîtrise, l'ont toutefois conduit à développer un intérêt qui ne se démentira pas pour les affaires du monde et les questions internationales.

Durant toute la période précédant son entrée au ministère, Pearson jongle donc avec des perspectives contrastées où se combinent diverses influences: un impérialisme britannique traditionnel hérité de son milieu familial, un nationalisme canadien qui s'affirme de plus en plus avec le temps, et un internationalisme latent qui n'attend au fond qu'une bonne occasion pour se manifester. Cela n'est sans doute pas étranger à ce «méthodisme tout en retenue⁶» hérité de son père, pasteur tolérant et foncièrement bon⁷, qui lui inculquera un sens du devoir, une ferme conviction quant à la

d'avoir commencé lorsqu'il est heurté par un autobus durant un *black-out* à Londres. Ultérieurement jugé inapte au service, il est renvoyé au Canada en avril 1918 et complète ses études en histoire moderne à l'Université de Toronto en juin 1919.

4. Lester B. Pearson, *Mike: The Memoirs of the Right Honorable Lester B. Pearson*, vol. 1: 1897-1948, Toronto, University of Toronto Press, 1972, p. 36.
5. John Diefenbaker, premier ministre entre 1957 et 1963, a été déclaré inapte au service après s'être enrôlé en août 1916.
6. Denis Stairs, «Realists at Work: Canadian Policy Makers and the Politics of Transition from Hot War to Cold War», dans Greg Donaghy (dir.), *Le Canada au début de la guerre froide 1943-1957*, Ottawa, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 1998, p. 94.
7. Andrew Cohen, *Lester B. Pearson*, Toronto, Penguin, 2011, p. 7.

valeur de la paix et à l'importance de ne jamais perdre de vue la justice en tant que principe, un méthodisme devenu « leçon civique⁸ ».

Lorsqu'il reçoit un télégramme l'informant, au début du mois d'août 1928, qu'il s'est classé premier au concours et qu'il doit se présenter à Ottawa le lundi suivant pour prendre ses nouvelles fonctions de premier secrétaire, Pearson n'a aucune hésitation. Ses responsabilités de premier secrétaire sont alors officiellement liées aux questions touchant à l'Empire britannique et à la Société des Nations. Mais ses tâches quotidiennes demeurent, à l'instar de celles des autres agents, passablement variées et couvrent des questions telles que les phares en mer Rouge, les tarifs douaniers internationaux sur le ciment, la nationalité des enfants anglo-chinois au Canada, les permis d'aviation au Canada ou la protection des femmes artistes en déplacement à l'étranger⁹.

Pearson collabore également aux travaux en vue d'établir la position canadienne sur les questions impériales en préparation de la conférence impériale de 1930, qui conduira l'année suivante à l'adoption par le Parlement britannique du Statut de Westminster, qui reconnaît la pleine souveraineté des pays membres de l'Empire britannique et leur donne l'autonomie en matière de politique étrangère. Il agit aussi comme secrétaire de la conférence fédérale-provinciale mise sur pied en avril

-
8. John English, *Shadow of Heaven. The Life of Lester Pearson*, vol. 1 : 1897-1948, Toronto, Lester & Orpen Dennys, 1989, p. 13.
 9. John Hilliker, *Le ministère des Affaires extérieures du Canada*, vol. 1 : *Les années de formation, 1909-1946*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1990, p. 144.

1931 pour sanctionner le Statut de Westminster. Fort de l'expérience alors acquise, Pearson participe plus tard aux travaux entourant la tenue de la conférence économique impériale qui se tient à Ottawa en 1932. Durant cette conférence, il œuvre sous la responsabilité du ministre des Chemins de fer et Canaux et travaille en tant que responsable du bureau de presse¹⁰.

Si Pearson assiste, en tant que délégué junior, à diverses conférences internationales – notamment à la conférence de La Haye sur la codification du droit international au printemps 1930, à la deuxième (1930) et troisième (1935) conférence navale de Londres sur le désarmement ainsi qu'à la conférence de Genève sur le désarmement (1932-1934) – et s'il participe occasionnellement aux travaux de la Société des Nations, il consacre l'essentiel de ses activités au cours de ses premières années à la politique intérieure, le pays étant en effet sévèrement frappé par la crise économique. Ainsi sert-il, en 1931, comme secrétaire à la commission chargée d'étudier le mécanisme de l'achat et de la vente à terme du grain. Quelques années plus tard, en 1934-1935, c'est pour la Commission royale d'enquête sur les écarts de prix qu'il agit encore à titre de secrétaire. Pour le Canada, la reprise économique apparaît en effet comme une priorité, tant sur le plan de la politique intérieure, cela va de soi, que sur celui de la politique étrangère.

Ce n'est qu'en 1935, alors qu'il est nommé à sa première affectation à l'étranger comme premier secrétaire au Haut-commissariat du Canada au Royaume-Uni,

10. *Ibid.*, p. 165-166.

que Pearson accède enfin à un réel poste diplomatique. Sous la gouverne de G. Howard Ferguson, puis sous celle de Vincent Massey dans la foulée de l'élection de King, le personnel diplomatique du haut-commissariat joue un certain rôle dans les relations avec les pays membres du Commonwealth et assiste également les délégations ministérielles canadiennes lorsqu'elles participent aux nombreuses conférences impériales et internationales qui se tiennent régulièrement à Londres. Reste que la marge de manœuvre de Pearson, comme celles de ses collègues et du haut-commissaire Massey lui-même, demeure passablement étroite et il la résume non sans humeur dans une lettre écrite en 1937 à son ami Grant Dexter, correspondant à Londres du *Winnipeg Free Press*: «notre politique étrangère est “de ne rien faire”¹¹».

Sans grande expérience diplomatique, soucieux de ne pas outrepasser la relative autonomie acquise avec le Statut de Westminster et échaudé par l'initiative du représentant canadien à la Société des Nations, Walter Alexander Riddell – que Pearson avait d'ailleurs assez curieusement encouragé à proposer des mesures visant à imposer des sanctions supplémentaires à l'Italie après l'invasion de l'Abyssinie (Éthiopie)¹² –, le premier minis-

11. Cité dans Jack L. Granatstein, *The Ottawa Men. The Civil Service Mandarins 1935-1957* [1982], Oakville, Rock's Mills Press, 2015, p. 76.

12. Robert Bothwell et John English, «“Dirty Work at the Crossroads”: New Perspectives on the Riddell Incident», *Historical Papers - Communications historiques*, vol. 7, n° 1, 1972, p. 263-285. «Assez curieusement» en effet, car Pearson estimait par ailleurs que la Société des Nations devait être de nature

tre exige dorénavant la plus grande retenue de la part de ses diplomates. Il s'agit pour eux de maintenir une position limitant la portée des engagements du Canada, position justifiée par l'incantation isolationniste fréquemment réitérée par King: «seul le parlement a le pouvoir de décider de l'engagement du Canada¹³». Le premier ministre King interdit alors formellement aux agents en poste à l'étranger de prendre position sans avoir préalablement reçu l'aval de ceux qui ont «la responsabilité de la politique¹⁴». Sur le fond, l'influence des diplomates canadiens demeure donc extrêmement limitée. Non seulement ont-ils assez peu d'effets directs sur le processus décisionnel contrôlé par le sous-secrétaire d'État, O.D. Skelton, et largement dominé par le premier ministre King, qui est le seul à prendre des décisions et qui défend jalousement cette prérogative, mais ils ne sont souvent même pas informés à l'avance de ces décisions et, le cas échéant, des changements de la politique du Canada¹⁵.

«consultative plutôt qu'exécutive». Voir Charles P. Stacey, *Canada and the Age of Conflict*, vol. 2: 1921-1948. *The Mackenzie King Era*, Toronto, University of Toronto Press, 1981, p. 166.

13. Voir, pour ne donner qu'un exemple, l'allocution du premier ministre King au sujet de la conduite de la politique étrangère du Canada, *Débat de la Chambre des communes*, 18^e législature, 2^e session, 25 janvier 1937, p. 255.
14. Cité par J. Hilliker, *Le ministère [...]*, vol. 1, p. 213. Encore en 1948, la consigne sera de ne pas prendre position avant d'avoir obtenu l'aval du gouvernement et, si le temps de la consultation ne le permet pas, de s'abstenir de voter. Voir James Eayrs, *The Art of the Possible. Government and Foreign Policy in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1961, p. 173.
15. Jack L. Granatstein et Robert Bothwell, «A Self-Evident National Duty»: Canadian Foreign Policy, 1935-1939», *The*

Pour éviter de relancer les tensions entre francophones et anglophones que le pays avait connues lors de la controverse sur la conscription en 1917, et devant une opinion publique qui reste profondément divisée quant à l'assistance que le Canada devrait apporter à la Grande-Bretagne en cas de guerre avec l'Allemagne¹⁶, le premier ministre persiste dans sa résolution de ne pas se laisser entraîner dans l'engrenage de la politique européenne et il soutient la politique d'évitement poursuivie par les puissances européennes, notamment par la Grande-Bretagne et la France.

Au Canada, le premier ministre évite même toute allusion à la position que pourrait prendre le pays si, d'aventure, une guerre éclatait, affirmant qu'une telle décision serait prématurée et compromettrait davantage l'unité nationale¹⁷. Au sein du ministère, le plus haut responsable, Skelton, maintient son attitude nationaliste qui ne se distingue guère d'une position fermement isolationniste. Il ne souhaite résolument pas voir le Canada s'engager et se laisser happer dans une dynamique conflictuelle qui le conduirait, contre son gré, dans un autre conflit européen, ce qui serait contre son intérêt et dévastateur pour le pays. Pour Skelton, qui faisait vrai-

Journal of Imperial and Commonwealth History, vol. 3, n° 2, 1975, p. 214.

16. Les Canadiens français étaient le plus souvent isolationnistes et redoutaient que le Canada anglais n'impose à nouveau le service militaire obligatoire. À Ottawa, le ministre de la Justice, Ernest Lapointe, est un poids lourd en matière de politique étrangère et son opinion est déterminante pour King.
17. Allocution du premier ministre King au sujet de la conduite de la politique étrangère du Canada, *Débat de la Chambre des communes*, 18^e législature, 3^e session, 24 mai 1938, p. 3254.

semblablement écho à un sentiment plus largement partagé et souvent associé à la formule imagée naguère utilisée par le représentant du Canada à la Société des Nations, le sénateur Raoul Dandurand, pour qui le Canada habitait «une maison à l'épreuve du feu, loin des matières inflammables¹⁸», le Canada serait «le pays le plus sûr du monde» tant et aussi longtemps qu'il ne se mêlerait «pas des affaires des autres¹⁹».

Alors que King et Skelton sont soulagés lorsqu'un accord est signé à Munich en septembre 1938, puisque cela leur permet de repousser à plus tard une décision qui risque fort de soulever la controverse, Pearson craint, quant à lui, qu'il ne soit déjà trop tard. Déjà, en 1935, il est désenchanté de la Société des Nations et estime qu'une guerre frappant l'Europe, mais aussi l'Asie, est «certaine» au cours des prochaines années²⁰. Après Munich, celui-ci est encore plus direct avec Skelton à qui il écrit, le 4 novembre: «Est-ce que notre complète isolation face aux événements européens (si une telle chose était possible) nous épargnerait les effets d'une défaite de la Grande-Bretagne²¹?» Plus réaliste que ses supérieurs dans son appréciation de la situation et

-
18. Allocution du délégué du Canada devant l'Assemblée de la Société des Nations (2 octobre 1924), *Rapport des délégués canadiens à la Cinquième Assemblée de la Société des Nations* (1^{er} septembre au 2 octobre 1924), document parlementaire 116a, Ottawa, F.A. Acland, 1925, p. 8.
 19. Cité dans J. L. Granatstein et R. Bothwell, «A Self-Evident [...]», p. 221.
 20. *Ibid.*, p. 217. Voir aussi l'article rédigé anonymement par Pearson: T, «Canada and the Far East», *Foreign Affairs*, vol. 13, n° 3, 1935, p. 388-397.
 21. Cité dans J. English, *Shadow of Heaven* [...], p. 201-202.

convaincu que le Canada n'est pas à l'abri des troubles qui animent l'Europe, Pearson juge qu'il ne peut s'offrir le luxe d'être un simple spectateur du drame qui s'annonce²². Malgré l'accord signé à Munich, absolument rien ne permet d'imaginer que l'Allemagne sera satisfaite et il est convaincu que ce n'est qu'une question de temps avant qu'une nouvelle crise n'éclate. Il justifie toutefois les efforts d'évitement de la Grande-Bretagne par la nécessité pour celle-ci d'avoir maintenant à se réarmer.

Pour Pearson, en effet, «la faiblesse militaire représentait l'argument le plus convaincant pour justifier l'apaisement²³». Ainsi insiste-t-il sur le fait qu'une telle politique permettait à tout le moins à la Grande-Bretagne de gagner du temps, du temps qu'elle pourrait avantageusement mettre à profit de sa préparation afin d'être mieux à même de s'opposer aux exigences à venir de l'Allemagne nazie. Pearson n'estime pas que le régime nazi représente une simple «aberration temporaire» et il

-
22. Pearson reconnaîtra ultérieurement que le fait d'avoir lui-même été premier ministre l'aura sensibilisé aux défis d'unité nationale auxquels était confronté King et que lui-même, comme jeune diplomate, mesurait alors assez mal. Lester B. Pearson, «Forty Years On: Reflections on Our Foreign Policy», *International Journal*, vol. 22, n° 2, 1967, p. 357. Comme il le notera dans son journal, King se sentait en effet coincé entre «des formes extrêmes d'impérialisme et de nationalisme». William Lyon Mackenzie King, *Diaries*, [En ligne], 11 février 1937. [<https://www.bac-lac.gc.ca/eng/discover/politics-government/prime-ministers/william-lyon-mackenzie-king/Pages/search.aspx>].
23. Lester B. Pearson, *Mike [...]*, vol. 1, p. 129. Cela pourrait sembler paradoxal car Pearson critiquait, au début de 1937 encore, la propension de la Grande-Bretagne à se convaincre que la sécurité résidait dans les armes. Voir J.L. Granatstein, *The Ottawa Men [...]*, p. 81.

n'a pas espoir non plus que le peuple allemand finisse par entendre raison et écarte Hitler. Bien au contraire, la guerre lui semble de plus en plus inévitable et peut-être même préférable à une domination de l'Europe par Hitler. Dès lors, celui-ci ne voit pas d'autre possibilité pour conserver l'espoir d'éviter une guerre que de s'armer et de maintenir une position ferme face « au mal incarné et à la sauvagerie » que ce régime représenterait pour la paix et la liberté²⁴.

Si Londres apparaît certainement comme un lieu privilégié pour observer en direct le lent glissement de l'Europe dans une série de crises politiques qui jettent une ombre sur la paix mondiale, à Ottawa, la position de Skelton, qui cherche par tous les moyens à minimiser l'engagement du Canada, suscite au sein même du ministère des débats importants que ce dernier persiste à ignorer, notamment dans les recommandations qu'il transmet au premier ministre King²⁵. Mais ce dernier apparaît lui-même moins enclin à accepter une position de retrait par rapport aux événements qui se déroulent sur le continent européen et il commence à penser qu'il aurait peut-être même commis une erreur en se laissant un peu trop influencer par « l'attitude isolationniste » qui semble dominer chez son sous-secrétaire d'État. King reproche notamment à Skelton son « manque de perspective plus large » en matière d'affaires mondiales et il pense que cette étroitesse d'esprit serait peut-être nourrie

24. Lester B. Pearson, *Mike* [...], vol. 1, p. 123-124.

25. Même après l'entrée en guerre de la Grande-Bretagne, le 3 septembre 1939, Skelton persiste à recommander à King de rester neutre. David G. Haglund, « Le Canada dans l'entre-deux-guerres », *Études internationales*, vol. 31, n° 4, 2000, p. 743n44.

par un « point de vue négatif » et un « complexe d'infériorité²⁶ ». Pour King, il ne saurait absolument pas être question de « rester neutre dans ces circonstances²⁷ » et celui-ci s'engage alors dans une véritable campagne politique afin de convaincre les Canadiens que la participation du Canada à la guerre aux côtés des démocraties et de l'Empire britannique allait non seulement de soi, mais était même dans l'intérêt propre du Canada. Malgré des hauts et des bas, cette campagne portera finalement ses fruits et lorsque les événements se précipitent, au cours de la première moitié de 1939, l'idée que le Canada ne pourra « espérer échapper » à la menace que la situation à l'étranger fait « peser sur la liberté dans le monde entier » semble vouloir faire consensus. Si une guerre éclate, écrit King dans son journal, le Canada contribuera à l'effort commun²⁸.

L'entrée en guerre du Canada, le 10 septembre 1939, après un vote tenu le 9 septembre à la Chambre des communes, soit une semaine jour pour jour après que la Grande-Bretagne soit officiellement entrée en guerre, ne transforme pourtant pas en profondeur l'attitude somme toute réservée du gouvernement. Certes, le Canada annonce rapidement, dès le 19 septembre, son intention d'envoyer des troupes outre-mer, mais l'espoir demeure – et le manque flagrant de préparation le confirme – que la participation du Canada à l'effort de guerre sera limitée – l'équivalent d'une division, envisageait-on

26. William Lyon Mackenzie King, *Diaries*, 13 novembre 1938.

27. *Ibid.*, 31 août 1938.

28. *Ibid.*, 27 janvier 1939.

alors²⁹ – et prene essentiellement la forme d’une contribution économique. La situation change pourtant suite à la guerre éclair menée par l’Allemagne en Europe – c’est-à-dire les attaques contre la Norvège et le Danemark, en avril, et l’invasion des Pays-Bas, du Luxembourg et de la Belgique, en mai 1940 – et surtout avec la capitulation de la France, en juin. Cette capitulation – qui fragilise la situation de la Grande-Bretagne et fait du Canada son principal allié et le deuxième plus important ennemi de l’Allemagne³⁰ – force en quelque sorte le pays à envisager un effort qui sera ultimement bien plus important que ce qui avait été prévu. Pendant la guerre, la contribution du Canada consistera ainsi en plus de 1,1 million d’enrôlés, de 400 navires de guerre et de 88 escadrilles de chasseurs et de bombardiers.

Malgré cela, les objectifs de guerre du Canada demeurent passablement flous³¹ et le pays n’est guère impliqué – et il ne le souhaite vraisemblablement pas non plus, du moins au début de la guerre – dans l’élaboration et la prise de décisions stratégiques. À tel point d’ailleurs que Pearson s’en plaint amèrement dans un mémoire, qu’il remet au ministre de la Défense lors de son passage à Londres en printemps 1940, portant sur les consultations et les communications entre gouvernements en temps de guerre ainsi que sur la fonction que

29. Charles P. Stacey, *Histoire officielle de la participation de l’Armée canadienne à la Seconde Guerre mondiale*, vol. 1: *Six années de guerre. L’Armée au Canada, en Grande-Bretagne et dans le Pacifique*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1957, p. 60.

30. J. Hilliker, *Le ministère [...]*, vol. 1, p. 251-252.

31. Charles P. Stacey, *Arms, Men and Governments. The War Policies of Canada. 1939-1945*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1970, p. 9.

devrait occuper le Canada dans la planification des opérations:

Notre statut constitutionnel a été reconnu. Nous pouvons participer ou refuser de participer à cette guerre. Nous pouvons envoyer une division en Angleterre, refuser de l'envoyer en Norvège ou la rapatrier au Canada. Dans les faits, toutefois, nous ne disposons pas de ces pouvoirs et, concernant les politiques et la planification de cette guerre, notre statut n'est pas beaucoup mieux que celui d'une colonie. Nous n'exerçons pratiquement aucune influence sur les décisions prises et nous ne disposons que de peu d'information avant qu'elles ne le soient³².

Pour Pearson, à défaut de pouvoir participer au cabinet de guerre britannique, le Canada devrait à tout le moins chercher à contribuer au Conseil suprême interallié créé par la France et la Grande-Bretagne en 1939 et auquel siégeaient des représentants norvégiens et polonais, mais pas de représentants canadiens. Après tout, estime Pearson, non seulement la contribution du Canada à l'effort de guerre apparaissait suffisamment importante pour justifier une place à la table, mais, ajoutait-il, nous ne sommes pas des « mercenaires » (« unpaid Hessians ») et il s'agit bel et bien d'une guerre « pour laquelle notre futur même est en jeu³³ ». Plusieurs partageaient son sentiment au ministère, et notamment Hume Wrong, qui le premier insistera sur le principe fonctionnel pour défendre la place que le Canada devrait occuper, ou l'influence qu'il devrait avoir sur certaines questions en fonction de la contribution qu'il pouvait

32. Cité dans *Ibid.*, p. 141.

33. Cité dans *Ibid.*, p. 142.

être en mesure de faire³⁴. Mais ni le premier ministre King, ni Skelton n'entendent toutefois chercher à changer la situation. Prétextant que les *dominions* disposaient maintenant des ressources techniques et administratives pour rapidement échanger des informations cruciales lorsque cela est nécessaire et que de toute façon, un rapport direct avec les États-Unis serait plus important « pour la cause » qu'un contact trop étroit avec la Grande-Bretagne, King juge même inutile de tenir une réunion des premiers ministres du Commonwealth afin de concerter les efforts³⁵.

Cette situation de marginalisation s'accroîtra après l'entrée en guerre des États-Unis et perdurera plus ou moins durant toute la guerre, donnant l'impression que le Canada ne souhaitait tout simplement pas occuper une place plus importante et confortant les États-Unis et la Grande-Bretagne dans leur attitude cavalière³⁶. Il faudra attendre les discussions sur la planification de l'ordre international de l'après-guerre avant que le principe fonctionnel – entendu de manière positive cette fois, comme un souci de « représentation fonctionnelle³⁷ » – occupe une place plus centrale et que le

34. Lettre de Wrong à Robertson (20 janvier 1942), *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada [DRREC]*, vol. 9 : 1942-1943, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, 1980, p. 106-109.

35. J. Hilliker, *Le ministère [...]*, vol. 1, p. 271, ainsi que Adrian W. Preston, « Canada and the Higher Direction of the Second World War 1939-1945 », *Journal of the Royal United Service Institution*, vol. 110, 1965, p. 33-34.

36. C.P. Stacey, *Arms, Men and Governments [...]*, p. 142, 187.

37. Auparavant, le principe était interprété de manière à limiter l'engagement international du Canada, notamment dans ses rapports

Canada abandonne son attitude passive et obligeante et affirme plus fermement sa volonté de remplir une fonction plus importante, correspondant non seulement à son statut d'État souverain, mais aussi à ses capacités et surtout à ses nouvelles ambitions en tant que « puissance » directement concernée par le maintien de l'ordre international³⁸.

Entre temps, Pearson est déçu de ne pas succéder à Skelton, décédé le 28 janvier 1941, au poste de sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le premier ministre choisira plutôt un homme à première vue moins expérimenté, Norman Robertson, qui n'a pas encore 37 ans et a fait le concours de premier secrétaire la même année que Pearson, mais qui, faute de place, n'est entré au ministère qu'un an plus tard à titre de troisième secrétaire. Robertson est parfaitement compétent, mais ses principaux avantages sont d'abord d'être sur place, à Ottawa, alors que Pearson est à Londres, d'avoir été un étroit collaborateur de Skelton et, enfin, d'être très respecté par le premier ministre King, qui le tient en

avec la Grande-Bretagne. Ainsi son sens était-il « inversé » et justifiait que, malgré son autonomie internationale, le Canada ne contribue pas autant que d'autres au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Voir A. John Miller, « The Functional Principle in Canada's External Affairs », *International Journal*, vol. 35, n° 2, 1980, p. 312.

38. Voir l'allocution du premier ministre King au sujet de la représentation proportionnelle au sein des organisations internationales qui seront créées après la guerre et dans lesquelles devraient être « membres titulaires les pays, petits ou grands, qui sont le plus en mesure de contribuer à la réalisation de l'objectif particulier à atteindre ». *Débat de la Chambre des communes*, 19^e législature, 4^e session, 9 juillet 1943, p. 4688.

haute estime, alors qu'il se méfie peut-être un peu plus de l'ambition de Pearson ainsi que de son engouement³⁹. C'est, en effet, Robertson qui a conduit d'une main de maître des négociations commerciales avec les États-Unis et la Grande-Bretagne auxquelles tenait particulièrement King et qui se sont soldées par une série de traités entre 1935 et 1938. Le choix de King apparaît donc, dans ces circonstances, parfaitement logique.

Dès son entrée en fonction, Robertson demande toutefois à Pearson de revenir à Ottawa afin d'agir à titre de sous-secrétaire adjoint responsable de la Direction de l'Europe et du Commonwealth. Pour Pearson, qui revient en juin 1941, ce retour signifiait certes qu'il allait se rapprocher de sa famille et quitter une ville constamment bombardée. Mais cela signifiait aussi, ce qui lui plaisait un peu moins, qu'étant donné la réorganisation du ministère et la création de postes de sous-secrétaires adjoints, il allait désormais effectuer une part du travail normalement confié au sous-secrétaire, sans cependant en porter le titre⁴⁰.

Son passage à Ottawa est de courte durée puisque le Japon attaque Pearl Harbor en décembre 1941 et que Pearson est muté quelques mois plus tard, en juin 1942, à la légation de Washington à titre de ministre conseiller. Pearson est alors second en poste sous la gouverne d'un ministre canadien vieillissant et sans grande expérience, Leighton Goldie McCarthy, dont la principale valeur aura été d'être un ami du président Franklin Delano Roosevelt. À l'exception des relations avec la Maison-

39. William Lyon Mackenzie King, *Diaries*, 29 septembre 1944.

40. J. Hilliker, *Le ministère* [...], vol. 1, p. 279.

Blanche et le premier ministre King ainsi que les cocktails et réceptions officielles, qu'il se réserve⁴¹, McCarthy laisse à Pearson la responsabilité de la quasi-totalité des dossiers et, comme cela aura d'ailleurs aussi été le cas avec Hume Wrong auquel il succède à la légation, Pearson est « chef de mission sans en avoir le titre⁴² ». Sans grande surprise, c'est d'ailleurs lui qui succède à McCarthy comme ambassadeur en janvier 1945.

Suivant les courants de fond de la politique internationale, l'affectation de Pearson à Washington le place cette fois encore dans une position privilégiée – mais toutefois loin d'Ottawa et de Robertson, avec lequel il entretient une relation « ambigüe et difficile⁴³ » – pour voir se déployer la seconde phase de la guerre, c'est-à-dire le formidable effort dans lequel s'engagent les États-Unis, caractérisé à la fois par le déclin en puissance de la Grande-Bretagne et les linéaments d'un monde profondément transformé sur le point de naître et d'être largement dominé par les États-Unis.

Dans ce nouveau monde qui se dessine, le Canada entend désormais être plus actif, plus présent et occuper une position particulière tout en cherchant également à échapper autant que faire se peut à l'ombre projetée de son voisin. La participation des États-Unis à la guerre signifiait, en effet, que les relations entretenues par le Canada tant avec la Grande-Bretagne qu'avec son voisin du Sud étaient appelées à se transformer de manière

41. Lester B. Pearson, *Mike* [...], vol. 1, p. 207.

42. J. Hilliker, *Le ministère* [...], vol. 1, p. 286.

43. Adam Chapnick, *The Middle Power Project. Canada and the Founding of the United Nations*, Vancouver, UBC Press, 2005, p. 13.

significative. Les relations qu'entretenait le Canada avec son voisin du Sud s'étaient considérablement développées depuis l'entre-deux-guerres, notamment sur le plan économique, et l'importance du Canada allait considérablement diminuer aux yeux de la Grande-Bretagne. En œuvrant désormais en étroite collaboration l'une avec l'autre, les deux nouvelles puissances alliées ont, non sans raison d'ailleurs, nettement tendance à prendre le Canada pour acquis et à le considérer au même titre que n'importe quel autre pays participant à la guerre du côté allié.

Avant même d'être muté à Washington, et alors qu'il est encore sous-secrétaire d'État adjoint à Ottawa, Pearson craint que le Canada ne soit marginalisé dans la structure qui est lentement en train de se mettre en place. Aux yeux de nombre d'Américains, juge Pearson, le statut du Canada est très limité et oscille entre une « colonie » de la Grande-Bretagne ou une « annexe » des États-Unis⁴⁴. Dès lors, malgré sa réelle contribution à l'effort de guerre, le pays ne pèse guère dans la balance. Qui plus est, estime Pearson, étant donné sa position de puissance toute relative, le Canada doit demeurer circonspect dans ses demandes et ses revendications. En effet, à moins d'être prêt à défendre une position jusqu'au bout et d'avoir « une bonne chance de réussir », le pays pourrait, craint Pearson, se retrouver « dans une situation pire que si nous ne l'avions pas fait et nous serions contraints de céder en faisant de cette nécessité, une

44. Méemorandum de Pearson à King (2 février 1942), *DRREC*, vol. 9: 1942-1943, p. 124.

vertu⁴⁵». L'objectif principal devait donc essentiellement consister, estimera-t-il ultérieurement, à ne pas se faire «coincer» entre les deux alliés ou, pire encore, se voir complètement écarté de la relation que l'un et l'autre entretiennent⁴⁶.

Si la guerre n'est bien entendu pas terminée, et si l'effort à faire reste considérable et que toutes les énergies doivent y être consacrées, pour Pearson comme pour plusieurs autres au ministère, c'est néanmoins le travail sur l'après-guerre qui s'amorce alors. Il s'agit notamment d'«assurer une fondation plus solide à la paix à venir» en créant des institutions internationales à même de la soutenir⁴⁷. Comme pour plusieurs de ses collègues au ministère, stimulés par l'attitude plus ouverte de Roberston par rapport à celle que pouvait avoir Skelton, ce travail sur l'après-guerre est pour Pearson résolument placé sous le signe de la représentation fonctionnelle.

Signée par 26 États alliés dans la guerre contre les puissances de l'Axe le 1^{er} janvier 1942, la Déclaration des Nations Unies inaugure cette phase de la guerre durant laquelle il s'agit de concevoir et de développer la structure institutionnelle sur laquelle reposera l'ordre international d'après-guerre⁴⁸. Pour le Canada, qui est

45. Mémoire de Pearson à McCarthy (18 mars 1943), *DRREC*, vol. 9: 1942-1943, p. 1139-1140.

46. Lester B. Pearson, *Mike* [...], vol. 1, p. 212.

47. Lester B. Pearson, «The Road to War» (janvier 1942), dans *Words and Occasions*, p. 39.

48. Pearson sera assez peu impliqué dans cet effort de planification, que se partageront plutôt Robertson et Wrong. Voir Don Munton et Don Page, «Planning in the East Block: The Post-Hostilities

largement tenu à l'écart des organismes mixtes créés par les États-Unis et la Grande-Bretagne dans le contexte de la guerre, et qui n'est pas plus informé des discussions de ses deux alliés sur la structure générale que l'ordre international devrait avoir dans l'après-guerre, l'enjeu est de taille: il s'agit de pleinement participer et, du même coup, de faire admettre l'importance d'une représentation plus large des puissances secondaires au sein des institutions alors envisagées; lesquelles institutions ne devraient pas reposer sur la place prépondérante accordée « par principes » aux seules grandes puissances⁴⁹.

C'est ainsi que le Canada, et Pearson sera alors aux premières loges, bataillera pour être membre du comité central de l'Administration des Nations Unies pour le secours et la reconstruction (UNRRA), organisme qui fait l'objet, au printemps 1942, d'une ébauche de proposition par les États-Unis⁵⁰. S'il est d'accord sur la pertinence de l'UNRRA, le comité de guerre du cabinet insiste pour que le pays entre « par la grande porte⁵¹ » au sein du comité central en raison de la contribution qu'il sera vraisemblablement appelé à faire après la guerre. Mais, comme le notera rétrospectivement Pearson, les propositions qui sont faites sont trop souvent jugées sur les difficultés qu'elles soulèvent plutôt que sur leurs

Problems Committees in Canada 1943-5 », *International Journal*, vol. 32, n° 4, 1977, p. 687-726.

49. Lettre de Pearson au secrétaire d'État adjoint des États-Unis, Acheson, (13 avril 1943), *DRREC*, vol. 9: 1942-1943, p. 802.

50. J. Hilliker, *Le ministère [...]*, vol. 1, p. 352.

51. Téléx de Robertson à Pearson (4 mars 1943), *DRREC*, vol. 9: 1942-1943, p. 785.

mérites propres⁵². Ainsi, malgré le soutien de la Grande-Bretagne, la résistance de l'URSS, soutenue par les États-Unis et la Chine, oblige au compromis. Non sans une certaine frustration – qui s'exprimera notamment au sein du comité de guerre du cabinet, qui craignait surtout que cette mainmise des grandes puissances sur l'exécutif de l'UNRRA ne serve de précédent pour la suite des choses⁵³ –, le Canada devra se satisfaire de la nomination du représentant canadien, c'est-à-dire Pearson, au poste de président du comité des approvisionnements, fonction qui prévoit la possibilité de siéger au comité central, mais sur invitation seulement et lorsque des questions d'intérêts pour ce comité sont à l'ordre du jour. Pour Pearson, étant donné les circonstances, le compromis apparaît acceptable.

Peut-être est-ce sur le dossier de ce qui deviendra l'Organisation des Nations Unies que cette attitude se laisse le mieux observer, et que les limites des ambitions internationalistes que certains, dont Pearson et son collègue Escott Reid à Washington, caressent toujours pour le Canada se laissent le mieux percevoir. Si le principe fonctionnel demeure certes au cœur des arguments qui sont développés pour imaginer un rôle particulier pour le Canada, c'est désormais la notion de «puissance moyenne» qui occupe une place plus importante et Pearson ne sera pas en reste pour en défendre l'importance.

52. Lester B. Pearson, *Mike* [...], vol. 1, p. 251.

53. Extrait du procès-verbal du comité de guerre du cabinet (7 avril 1943), *DRREC*, vol. 9: 1942-1943, p. 797-798.

La notion remplace, à partir de 1944, la formule de «puissance secondaire» qui était auparavant généralement utilisée. C'est Pearson qui est vraisemblablement l'un des premiers à l'utiliser plus officiellement dans un mémo adressé à Robertson, en février 1944. Pearson évoque alors toute la difficulté d'être dans une position mitoyenne, entre les quelques grandes puissances qui disposent du pouvoir et des responsabilités, et ces nombreux petits États qui n'ont ni pouvoir ni responsabilité. En tant que puissance moyenne, écrit Pearson, «nous sommes nécessaires, mais pas suffisamment». Malgré tout, Pearson estime qu'il y aurait là une réelle occasion que le Canada devrait saisir. Ainsi croit-il :

que le Canada est en passe de s'affirmer comme un chef de file, sinon *le* chef de file, parmi un groupe d'États assez importants pour être nécessaires aux quatre grands, mais pas assez pour être acceptés comme membre du quartet que ces quatre grands forment. Dans les faits, la position d'une "petite grande puissance" ou d'une "grande petite puissance" est une position particulièrement difficile, notamment lorsque cette "petite grande puissance" est également un "grand dominion". Les États les plus importants disposent de la puissance et de la responsabilité, mais ils ont également le contrôle. Les États les moins importants ne disposent ni de la puissance ni de la responsabilité, et ne sont par conséquent pas intéressés par le contrôle. Nous, les États «entre les deux», n'obtenons semble-t-il que le pire des deux mondes⁵⁴.

Lors de la conférence des premiers ministres du Commonwealth qui se tient à Londres en mai 1944, la seule à se tenir durant la guerre, King insiste sur le fait

54. Cité dans James Eayrs, *In Defence of Canada. Peacemaking and Deterrence*, Toronto, University of Toronto Press, 1972, p. 164.

que le Canada reconnaît que « puissance et responsabilité devraient concorder », mais il ajoute « qu'à moins de disposer de la voix à laquelle [les plus petites puissances] ont droit du fait de la contribution qu'elles peuvent faire à la sécurité et à la prospérité mondiales, il ne faut pas escompter qu'elles assument leurs responsabilités⁵⁵ ». Il réitérera sa position devant la Chambre des communes le 4 août, en insistant sur le fait que le « point de vue fonctionnel » devrait servir de critère pour déterminer quels sont les États appelés à siéger au futur Conseil de sécurité « avec les grandes puissances⁵⁶ ». Mais les discussions ne permettent guère au Canada de faire entendre sa voix et, de la conférence de Dumbarton-Oaks qui se déroule du 21 août au 7 octobre 1944 à celle de Yalta, entre le 4 et 11 février 1945, les jeux semblent faits.

Reste la plus importante de ces conférences, celle de San Francisco, qui se tient du 25 avril au 26 juin 1945, pour mettre la touche finale au document sur lequel les grandes puissances se sont précédemment entendues à Dumbarton-Oaks, et qui fonde les Nations Unies. Conseiller de la délégation canadienne, Pearson aura alors beau jeu de profiter de toutes les occasions pour souligner le paradoxe du principe de l'égalité souveraine des États – qui est au cœur de ce que les négociations autour de cette organisation internationale cherchent à faire valoir, alors que les discussions devraient, selon lui,

55. Déclaration du premier ministre King lors de la conférence des premiers ministres (11 mai 1944), *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada [DRREC]*, vol. 11: 1944-1945, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, 1990, vol, p. 607.

56. Allocution du premier ministre King, *Débat de la Chambre des communes*, 19^e législature, 5^e session, 4 août 1944, p. 6120-6121.

plutôt porter sur « l'action collective et l'interdépendance⁵⁷ » –, qui se traduit concrètement par « des droits particuliers et des privilèges » accordés aux seules grandes puissances. S'il faut certes considérer comme une illusion l'espoir que les petits États soient égaux aux grandes puissances, notamment en matière de paix et de sécurité internationales, il conviendrait aussi, ajoute-t-il du même souffle, « d'abandonner cette autre fiction qu'en dehors du groupe des quatre ou cinq grandes puissances, tous les autres États doivent avoir un statut égal⁵⁸ ». Dans les faits, le Canada recule finalement devant « les dures réalités de la situation internationale⁵⁹ », et laisse l'Australie batailler seule pour limiter le pouvoir des grandes puissances. L'abstention du Canada – qui fait en sorte que l'amendement australien ne pourra être discuté – s'explique sans doute par son souhait d'une action « plus discrète que spectaculaire⁶⁰ », et pour un ordre international stable accepté par les grandes puissances, plutôt que pour une confrontation avec celles-ci visant à défendre, au risque de le voir s'effondrer, un ordre au sein duquel les puissances moyennes pourraient légitimement disposer d'une fonction plus importante en matière de paix et de sécurité internationales⁶¹.

57. Lettre de Pearson à Robertson réagissant aux propositions de la Grande-Bretagne (18 juillet 1944), *DRREC*, vol. 11 : 1944-1945, p. 617.

58. Lester B. Pearson, « Canada and the San Francisco Conference » (4 juin 1945), dans *Words and Occasions*, p. 63.

59. *Loc cit.*

60. Lester B. Pearson, *Mike* [...], vol. 1, p. 277.

61. A. Chapnick, *The Middle Power Project* [...], p. 138.

L'idée que les puissances moyennes puissent disposer d'une véritable voix au chapitre en vertu du principe fonctionnel est finalement très modestement incorporée, sur proposition de la Grande-Bretagne, dans le chapitre 23 de la Charte, qui stipule que les membres du Conseil de sécurité, élus par l'Assemblée générale «à titre de membres non permanents», le seront en tenant «spécialement compte» de leur contribution «au maintien de la paix et de la sécurité internationales [...] et aussi d'une répartition géographique équitable⁶²». C'est la répartition géographique qui s'imposera pourtant lors de l'élection des premiers membres non permanents, conduisant Pearson à noter, non sans amertume, «que notre principe fonctionnel semble avoir été jeté par la fenêtre⁶³». Deux ans plus tard, après avoir hésité avant de poser sa candidature du fait des dysfonctionnements au sein du Conseil et du fardeau de travail supplémentaire que cela entraînerait pour le ministère, Pearson, qui n'est pas particulièrement enthousiaste, se convainc que le fait de ne

62. Télégramme de Robertson à Reid (10 juin 1945), *DRREC*, vol. 11: 1944-1945, p. 788. L'apport peut-être le plus significatif du Canada aux négociations concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales tient en ceci: il obtiendra que soit précisé, dans l'article 44, le fait que le Conseil de sécurité «doit [...] convier [un] Membre [...] à participer aux décisions [...] touchant l'emploi de contingents des forces armées de ce Membre». Voir J. Eayrs, *In Defence of Canada* [...], p. 159-160.

63. Lettre de Pearson à Robertson (23 janvier 1946), *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada [DRREC]*, vol. 12: 1946, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, 1977, p. 636. En fait, le Canada a perdu contre l'Australie suite à des règles procédurales qui l'ont finalement conduit à retirer sa candidature. Voir Lettre de Wrong à Robertson (13 janvier 1946), *DRREC*, vol. 12: 1946, p. 633-634.

pas la poser pourrait être interprété comme une perte de foi envers l'organisation. Il recommande donc à Saint-Laurent que le Canada annonce son intention⁶⁴. C'est ainsi qu'il comble, en 1948, le siège laissé vacant par l'Australie au terme de son mandat.

64. John Hilliker et Donald Barry, *Le ministère des Affaires extérieures du Canada*, vol. 2: *L'essor, 1946-1968*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1995, p. 31.

CHAPITRE 2

Trouver sa voie

Si nous échouons, alors nous pourrions aussi bien nous accorder avec le cynique qui fait référence à cette guerre comme «à la petite guerre avant la dernière¹».

Lester B. Pearson

Malgré le succès somme toute limité des efforts consacrés par le Canada pour construire un ordre international différent et pour promouvoir, en mobilisant la rhétorique fonctionnelle, la place particulière que devraient pouvoir occuper les puissances moyennes, il s'avère que la Seconde Guerre mondiale a conduit à une profonde transformation de la manière dont le Canada se perçoit désormais et se représente sa position et ses fonctions sur la scène internationale.

1. Lester B. Pearson, «Canada and the San Francisco Conference» (4 juin 1945), dans *Words and Occasions*, Toronto, McClelland and Stewart, 1970, p. 66.

Au lendemain de la guerre, le Canada a en effet acquis une plus grande expérience de la politique internationale et des affaires du monde. Le pays est manifestement bien plus puissant et certainement bien plus confiant qu'il ne l'était à la fin des années trente. Sur le plan économique, notamment, le pays dispose de ressources lui permettant de fournir une aide pour les secours et la reconstruction, ce qui contribue à conforter sa présence internationale. Tant le gouvernement que, dans une logique non partisane, les membres du parlement, les médias et la population en général envisagent alors positivement le fait d'occuper une place plus grande et reflétant le rôle que le pays entend désormais jouer. Si cette place n'est sans doute pas encore très clairement définie, la voie que le Canada entend poursuivre s'affirme néanmoins plus nettement au sein du ministère des Affaires extérieures, dont la réputation et la crédibilité sont sorties grandies de la guerre et qui, au-delà du premier ministre lui-même, est désormais devenu un rouage essentiel de la politique étrangère canadienne.

La guerre a en effet transformé le ministère. Les 174 employés qui œuvraient en son sein en 1939 sont, au lendemain de la guerre, près de 600, et le nombre de missions à l'étranger est passé de 11 à 26². Pour Pearson comme pour plusieurs autres hauts fonctionnaires du ministère, l'expérience de la guerre a « confirmé et renforcé » le Canada dans la conviction « que la politique étrangère ne doit pas être timide ou craintive dans ses

2. Donald M. Page, « Introduction », *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada [DRREC]*, vol. 12: 1946, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, 1977, p. xvi.

engagements, mais diligente dans l'acceptation de ses responsabilités internationales³». Les ressources dont dispose le ministère demeurent toutefois insuffisantes. Entre 1946 et la fin de la décennie, le nombre d'employés augmentera encore significativement, passant à plus de 1 000, mais avec la fin de la guerre, les tâches associées aux nouvelles responsabilités seront aussi bien plus nombreuses et exigeantes. Ainsi, pour ne prendre que cet exemple, le nombre de représentations aux conférences et réunions internationales – notamment aux Nations Unies – passe de 27 à plus d'une centaine chaque année. C'est sans compter les nombreux comités et sous-comités nécessaires à la préparation de ces rencontres, qui constituent désormais la plus grande part des activités diplomatiques. La volonté du Canada d'occuper une place plus importante et son désir de jouer un rôle moins secondaire ont de toute évidence un prix administratif et organisationnel qui n'avait peut-être pas été pleinement anticipé au départ.

Si les notions de principe fonctionnel et de puissance moyenne occupent alors une place importante dans le lexique mobilisé par le Canada pour se projeter sur la scène internationale, elles ne permettaient toutefois pas, au lendemain de la guerre, de constituer une véritable doctrine qui aurait concrètement permis aux responsables politiques ou aux fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures de donner, en amont, une réelle cohésion à leurs actions dans différents domaines ou

3. Lester B. Pearson, *Mike: The Memoirs of the Right Honorable Lester B. Pearson*, vol. 1: 1897-1948, Toronto, University of Toronto Press, 1972, p. 283.

même d'envisager un rôle spécifique pour le Canada⁴. En l'absence de directive politique claire, ces notions fournissaient tout au plus le sentiment, sans doute trompeur, d'«une certaine cohérence⁵». En fait, ce qui apparaît peut-être déjà comme le propre de l'attitude canadienne⁶ – et certainement de celle de Pearson –, c'est, en aval, une forme de pragmatisme réfléchi, foncièrement modeste, prudent et anxieux de ne surtout pas troubler la fragile unité des grandes puissances. Sans surprise, cette attitude conduit à considérer les situations au fur et à mesure qu'elles se présentent et, sans réelle planification, à prendre des décisions souvent ponctuelles et presque toujours en fonction des besoins immédiats. En pratique, écrira Pearson, c'est finalement la «somme de ces décisions qui constitue ce que l'on nomme la "politique étrangère"⁷».

La période de l'après-guerre reste tout de même une période cruciale pour cette dimension de la politique canadienne. Si la présence du premier ministre King,

-
4. L'un des fonctionnaires du ministère notera ultérieurement qu'«[i]l n'y avait guère de discussion sur un rôle quelconque». John W. Holmes, *The Shaping of Peace: Canada and the Search for World Order*, vol. 1: 1943-1957, Toronto, University of Toronto Press, 1979, p. 41.
 5. La formule est celle de Charles Ritchie, interviewé par Susan Lightstone, «The Observer», *Ottawa Magazine*, mars 1991, p. 29. Cité par Adam Chapnick, «The Golden Age: A Canadian Foreign Policy Paradox», *International Journal*, vol. 64, n° 1, 2008-09, p. 212.
 6. Voir James Eayrs, *The Art of the Possible. Government and Foreign Policy in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1961, p. 153-155.
 7. Lester B. Pearson, «Some Principles of Canadian Foreign Policy» (janvier 1948), dans *Words and Occasions*, p. 68.

qui est réélu pour un troisième mandat consécutif le 11 juin 1945 alors même que se déroule la conférence de San Francisco, laisse entrevoir une certaine continuité, l'environnement international s'est, quant à lui, profondément transformé. King le comprend sans aucun doute et il comprend également que les fonctions de premier ministre et de secrétaire d'État aux Affaires extérieures sont désormais bien trop lourdes pour être raisonnablement assumées par une seule personne⁸. C'est ainsi qu'après plusieurs mois d'hésitation, le premier ministre nomme finalement Louis Saint-Laurent, qui occupe alors le poste de ministre de la Justice, au poste de secrétaire d'État le 4 septembre 1946. Remplaçant Robertson, qui devient haut-commissaire en Grande-Bretagne, Pearson accède dès le lendemain au poste de sous-secrétaire qu'il convoitait déjà à la mort de Skelton en 1941. Ces changements ne signifient cependant pas que King entend tout bonnement céder au nouveau secrétaire d'État le loisir de déterminer lui-même les orientations de la politique étrangère du Canada⁹. En fait, ce sera même le contraire et la relation entre King et Saint-Laurent est souvent tendue, notamment lorsque ce dernier prend des « initiatives » qui agacent au plus haut point le premier ministre ou qui vont à l'encontre de ses propres convictions.

8. Voir son allocution à l'occasion du débat sur la modification à la loi touchant le titulaire du ministère des Affaires extérieures, *Débat de la Chambre des communes*, 20^e législature, 2^e session, 2 avril 1946, p. 491.

9. Sur le terrain, le poids du premier ministre est encore important et les diplomates demeurent toujours très discrets et surtout très circonspects quant aux objectifs poursuivis. Donald M. Page, « Introduction », p. xxii.

Ainsi, en mai 1947, Saint-Laurent prend sur lui, en collaboration avec Pearson et en l'absence de King, de préparer une réponse à un télégramme du premier ministre du Royaume-Uni, Clement Attlee, concernant l'appui du Canada au maintien de l'Inde et du Pakistan au sein du Commonwealth une fois l'indépendance de ces deux *dominions* acquise. Lorsque Saint-Laurent présente le dossier devant le cabinet et confirme la volonté du Canada d'accorder son appui, King est furieux et il rappelle sèchement au ministre que la correspondance lui était adressée et que lui seul est à même de décider de la réponse qu'il convient d'y donner¹⁰. Quelques mois plus tard, une nouvelle fois en l'absence de King, qui assiste au mariage de la princesse Elizabeth II et du Prince Philip, Saint-Laurent prend sur lui de confirmer l'engagement pris aux Nations Unies par le ministre des Finances, James L. Ilesley, qui dirige la délégation canadienne à l'Assemblée générale, à l'effet que le Canada accepte d'agir comme membre de la Commission temporaire des Nations Unies sur la Corée, qui vient d'être créée. Mis au fait de la situation à son retour à Ottawa, King tempête encore une fois. La « crise » au cabinet dure plusieurs semaines et, après avoir en dernier recours, mais sans succès, dépêché Pearson à Washington pour faire renverser cette nomination¹¹, il recule finalement

10. James Eayrs, *In Defence of Canada. Peacemaking and Deterrence*, Toronto, University of Toronto Press, 1972, p. 235-236.

11. La colère de King concerne également Pearson : King juge qu'il va « trop loin » et qu'il agit de manière passablement « irresponsable ». William Lyon Mackenzie King, *Diaries*, 22 décembre 1947, [En ligne]. (<https://www.bac-lac.gc.ca/eng/discover/politics-government/prime-ministers/william-lyon-mackenzie-king/Pages/search.aspx>) Pearson rédige un mémorandum sur sa

devant la menace de démission que lui présentent plusieurs ministres, dont Ilsley et Saint-Laurent¹².

Le ton est donné, et tout, dans ce bras de fer, indique que le règne de King, qui est au pouvoir depuis 1921 et a alors 71 ans, tire à sa fin, tout comme d'ailleurs sa mainmise complète sur la politique étrangère. King a déjà exprimé son souhait de se retirer de la vie politique et, s'il faut attendre l'automne 1948 pour qu'il laisse sa place à Saint-Laurent, qui lui-même sollicite Pearson pour le remplacer, le souffle du changement se fait toutefois déjà sentir. Entre Pearson et Saint-Laurent, la relation est bonne. La confiance que les deux hommes se portent réciproquement sera déterminante pour asseoir la politique étrangère canadienne de l'après-guerre sur de nouvelles bases. Sans être foncièrement différentes, ces bases délaieront toutefois une part des profondes inhibitions que King cultivait depuis des décennies envers l'engagement extérieur du Canada – il était convaincu que cet engagement posait des risques pour l'unité canadienne – afin d'assumer, de manière un peu plus diligente et sans doute aussi avec un peu plus d'aplomb, une certaine «volonté» internationaliste¹³.

mission à Washington qui laisse poindre son irritation face au premier ministre et à toute cette situation. Voir Pearson, « Mission to Washington on the Korean Commission » (10 janvier 1948), *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada [DRREC]*, vol. 14: 1948, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, 1994, p. 136-141.

12. J. Eayrs, *The Art of the Possible* [...], p. 26.
13. Holmes note qu'il s'agit alors « plus d'un changement de volonté que de politique ». J.W Holmes, *The Shaping of Peace* [...], vol. 1, p. 4.

Les fondements de cette volonté allaient être développés par le nouveau secrétaire d'État à l'occasion de la « conférence commémorative Gray » qu'il prononce à l'Université de Toronto le 13 janvier 1947, et qui est généralement considérée comme le premier exposé « officiel » de l'histoire canadienne présentant « l'expression la plus achevée¹⁴ » des orientations internationalistes que le Canada entendait poursuivre en matière de politique étrangère. Pour Saint-Laurent, il s'agit moins, dans cette conférence, d'affirmer l'originalité que représenterait l'affirmation de cette volonté internationaliste¹⁵, que d'exposer les valeurs fondamentales et les intérêts vitaux qui auraient, selon lui, été développés au cours des « décennies » par le Canada. Ces valeurs et ces intérêts, avance-t-il alors, sont depuis « généralement acceptés » comme tels et s'incarnent dans les relations étroites que nous entretenons avec d'autres États démocratiques ainsi que dans le cadre d'organisations internationales « dont nous avons été ou sommes membres¹⁶ ».

-
14. Kim Richard Nossal, Stéphane Roussel et Stéphane Paquin, *Politique internationale et défense au Canada et au Québec*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2007, p. 259.
 15. Sur la conférence, voir Hector Mackenzie, « Shades of Gray? "The Foundations of Canadian Policy in World Affairs" in Context », *American Review of Canadian History*, vol. 37, n° 4, 2007, p. 459-473. Pour une interprétation mettant plutôt l'accent sur la question de l'unité canadienne, voir Adam Chapnick, « The Gray Lecture and Canadian Citizenship in History », *American Review of Canadian History*, vol. 37, n° 4, 2007, p. 443-457.
 16. Louis Saint-Laurent, « The Foundations of Canadian Policy in World Affairs » (13 janvier 1947), *Statements and Speeches*, n° 47/2, p. 3.

Ces valeurs et ces intérêts s'articulent, note Saint-Laurent, autour de cinq principes fondamentaux qui entendent contribuer à : a) préserver l'unité nationale et ne pas nourrir les divisions linguistiques, culturelles ou régionales; b) défendre la liberté politique ainsi que les institutions démocratiques qui permettent de la soutenir; c) respecter l'État de droit, tant en matière de politique intérieure que sur la scène internationale; d) protéger les valeurs morales et humaines qui sont au cœur de notre héritage gréco-romain et chrétien; et finalement e) accepter les responsabilités internationales qui correspondent au rôle que nous souhaitons jouer¹⁷. Si les quatre premiers principes vont pour ainsi dire de soi et s'inscrivent sans heurts dans la stricte continuité de l'histoire récente de la politique étrangère du Canada, le cinquième s'en démarque plus nettement. Que Saint-Laurent l'inclue dans ses principes témoigne de la volonté qui anime désormais les principaux responsables de cette politique « d'assumer le rôle » qui serait celui du Canada lorsque les circonstances le requièrent. Pour Saint-Laurent, s'il y a « une conclusion à tirer des expériences récentes », c'est que la sécurité du Canada repose sur le développement d'une solide structure d'organisations internationales susceptible de soutenir des « actions constructives ». Rétrospectivement, puisqu'elle ne soulèvera guère de réaction sur le coup, la conférence Gray marque d'une certaine façon « l'atteinte par le Canada d'une plus grande "maturité" dans la conduite de sa politique étrangère », désormais plus « consciente

17. *Ibid.*, p. 4-6.

d'elle-même», mais encore passablement «sobre» dans l'affirmation de sa volonté internationaliste¹⁸.

Sans véritable surprise, et si le principal point d'ancrage de cette volonté reste les organisations de la famille des Nations Unies – après tout, il s'agissait précisément là de la principale scène où une puissance moyenne pouvait espérer se faire voir et valoir –, les tensions qui sont de plus en plus perceptibles entre les États-Unis et l'Union soviétique et l'impact de ces tensions sur le fonctionnement du Conseil de sécurité allaient rapidement limiter les opportunités du Canada au sein de ces organisations, et plus fermement orienter ses politiques dans une perspective anglo-américaine et occidentale¹⁹. Si, de manière d'ailleurs assez surprenante, aucune mention n'est faite de ces tensions internationales dans la conférence Gray que livre Saint-Laurent, dans un discours intitulé «Quelques principes de la politique étrangère canadienne» prononcé par Pearson devant le *Canadian Institute of International Affairs* à peine un an plus tard, elles occupent cette fois une place prédominante.

Pour Pearson, si les principes fondamentaux de la politique étrangère du Canada exposés par Saint-Lau-

18. William L. Morton, «Canada and Foreign Affairs», *Canadian Historical Review*, vol. 18, n° 2, 1947, p. 184.

19. Un sondage réalisé en novembre 1946 laisse entendre que 31 % de la population canadienne estiment que les Nations Unies seront à même de prévenir une guerre au cours de 25 prochaines années, et 44 % considèrent qu'elles ne le seront pas. Cité dans A. Chapnick, «The Gray Lecture [...]», p. 443.

rent demeurent bien entendu les mêmes²⁰, notamment eu égard aux considérations de politique intérieure qui les guident, l'apparition de ces tensions internationales signifie que le pays doit maintenant se poser deux questions cruciales: quelle conduite privilégier devant «l'agressivité communiste», et quelle position adopter devant «l'impotence» des Nations Unies face à la division Est-Ouest²¹. La politique étrangère du Canada, avance Pearson, doit pouvoir naviguer entre «les extrêmes de l'espoir et de la peur» en adoptant une posture de «résistance sans provocation face à l'agressivité communiste» et, à l'occasion, une conduite «d'opposition ferme, mais amicale face aux pressions» des États démocratiques également engagés dans la lutte contre le communisme, que ces pressions viennent de la Grande-Bretagne ou, peut-être plus précisément, des États-Unis²².

L'attitude négative de Pearson face à l'Union soviétique s'affiche clairement dans ce discours et commence à se durcir dès la fin de la guerre. L'intransigeance de l'Union soviétique face à la volonté des puissances moyennes de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales, sa position quant au contrôle international de l'énergie atomique, son attitude crispée concernant la question allemande et, surtout, son

20. Pearson écrira dans ses mémoires que cette conférence « restera un guide pour lui au cours de ses années comme secrétaire d'État ». Lester B. Pearson, *Mike: The Memoirs of the Right Honorable Lester B. Pearson*, vol. 2: 1948-1957, Toronto, University of Toronto Press, 1973, p. 26.

21. Lester B. Pearson, « Some Principles of Canadian Foreign Policy », p. 72.

22. *Loc. cit.*

comportement confrontationnel aux Nations Unies eurent tôt fait de convaincre les principaux responsables de la politique étrangère canadienne qu'il est parfois très difficile, comme le notera ultérieurement Pearson, de «transformer une conviction en une réalité²³». Si son enthousiasme pour cette organisation internationale ne faiblit toutefois pas et que Pearson passe beaucoup de temps à New York, laissant à d'autres le soin d'administrer au quotidien le ministère, il ressent toutefois assez rapidement une certaine frustration eu égard à l'usage du droit de veto dont abuse l'Union soviétique au Conseil de sécurité²⁴.

Au Canada même, la défection d'un chiffreur de l'ambassade soviétique à Ottawa, Igor Gouzenko, en septembre 1945, conduit à la découverte d'un réseau d'espionnage opérant dans divers ministères du gouvernement canadien, dont celui des Affaires extérieures, au sein de l'armée, du Parlement et de centres de recherches scientifiques. Cela crée une onde de choc qui contribue à modifier les sentiments de la population canadienne. Le temps de la collaboration entre alliés est terminé. Puissance moyenne, le Canada apparaît suffisamment important aux yeux de l'Union soviétique pour justifier l'existence d'un réseau d'espionnage pouvant acquérir des informations importantes sur les orientations politiques des États-Unis et de la Grande-Bretagne ou le développement des armes atomiques dont l'utilisation, à peine un mois auparavant, a contribué à mettre un

23. Lester B. Pearson, *Mike* [...], vol. 1, p. 283.

24. L'Union soviétique utilisera son veto à 32 occasions entre 1946 et 1948.

terme à la guerre avec le Japon. Selon les sondages menés à la fin de la guerre et aux cours des années subséquentes, la population canadienne estime, dans une proportion qui augmente significativement au cours de cette période, que l'Union soviétique représente bel et bien une menace et qu'elle entretient des visées expansionnistes²⁵. C'est ainsi que le Canada est plongé dans la guerre froide, mais vraisemblablement sans grand enthousiasme.

En mars 1946, alors qu'il est toujours en poste à Washington, Pearson analyse le durcissement de l'opinion publique aux États-Unis dans la foulée du discours sur le «rideau de fer» que vient de prononcer, à Fulton au Missouri, l'ancien premier ministre de la Grande-Bretagne, Winston Churchill. Pour Pearson, tout cela est «déprimant», «alarmant» et vraisemblablement «dangereux», même s'il faut sans doute garder en tête, prend-il le soin de préciser, la tendance des milieux politiques aux États-Unis à «l'exagération» et à une certaine «irresponsabilité verbale». Selon lui, jeter ainsi de l'huile sur le feu sans égard aux conséquences servirait le jeu de l'Union soviétique, qui ne chercherait, pour sa part, et dans une perspective qui pourrait d'ailleurs être «fondamentalement défensive», suggère-t-il, qu'à «exploiter à son avantage» une situation internationale lui apparaissant «fluide», alors que les États-Unis sont engagés dans une démobilisation générale. Au fond, ajoute-t-il, les autorités politiques soviétiques estiment probablement :

25. Don Munton, «Public Opinion and the Media in Canada from Cold War to Détente to New Cold War», *International Journal*, vol. 39, n° 1, 1983/1984, p. 182.

[...] qu'elles peuvent aujourd'hui, en toute impunité, prendre des mesures qui, dans dix ans, lorsqu'un nouvel équilibre sera établi, pourraient provoquer une guerre. Ils s'attendent à rencontrer une résistance diplomatique et à provoquer un ressentiment, mais rien de plus s'ils ne vont pas au-delà d'une ligne qui n'a pas encore été fixée et qu'ils espèrent eux-mêmes contribuer à établir²⁶.

Le ton somme toute modéré de Pearson et sa description des objectifs de l'Union soviétique sont vraisemblablement motivés par le souci de préserver, dans la mesure du possible, la coopération entre les grandes puissances. Pearson avance également qu'aucune conférence réunissant ces puissances ne s'est tenue depuis celles de Potsdam (juillet-août 1945) et de Moscou (décembre 1945), et il lui semble impératif de prévoir une telle conférence, au plus haut niveau, afin de mettre sur la table « toutes les cartes » et de discuter de « toutes les questions » qui restent en suspens de manière à « lever les suspicions » et à en arriver à une « compréhension des désirs et des desseins » des uns et des autres. Ce n'est qu'en cas d'échec, ajoute enfin Pearson, que la Grande-Bretagne et les États-Unis devraient envisager de transformer les Nations Unies de façon à « préserver la paix et à prévenir une agression ». Si l'Union soviétique n'est pas d'accord avec une telle transformation, alors une « nouvelle organisation » fonctionnant « sans l'Union soviétique et peut-être même contre elle » devrait être envisagée « pour la sauvegarde de la paix pour toutes les nations, et

26. Dépêche de Pearson à King (11 mars 1946), *DRREC*, vol. 12: 1946, p. 2043-2045.

pas seulement pour les celles de tradition anglo-saxonne²⁷».

Pour Pearson, qui garde sans doute à l'esprit les échecs d'une telle politique durant les années trente, il ne fait guère de doute qu'une politique d'apaisement n'est pas recommandée dans la mesure où elle pourrait bien conduire, écrit-il ultérieurement, «à un effet contraire à celui recherché». Il convenait toutefois, ajoute Pearson, de bien moduler nos réactions afin d'éviter qu'au lieu d'inciter l'Union soviétique à une plus grande modération, elles ne la conduisent à envisager d'«atteindre ses fins au moyen de la violence²⁸». À Ottawa, plusieurs études et mémorandums sont préparés dès l'été 1946. Ils cherchent à évaluer les objectifs de la politique étrangère de l'Union soviétique et à mesurer les risques stratégiques que cette puissance représente du point de vue du Canada. Les conclusions généralement partagées sont que l'Union soviétique ne serait pas dans une posture agressive et que les risques que cette puissance provoque une guerre resteraient relativement faibles, du moins au cours des prochaines années, c'est-à-dire tant que l'équilibre des forces avantagera les États-Unis et que l'Union soviétique œuvrera essentiellement à renforcer ses capacités²⁹.

27. *Ibid.*, p. 2046.

28. Lettre de Pearson à Wilgress (9 septembre 1947), *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada [DRREC]*, vol. 13, 1947, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, 1977, p. 384.

29. Voir les mémorandums de Hume Wrong, «The Possibility of War with the Soviet Union» (28 juin 1946), *DRREC*, vol. 12: 1946, p. 1632-1635; de Charles Ritchie, «Political Appreciation of the Objectives of Soviet Foreign Policy» (30 novembre 1946),

Les principales craintes viennent plutôt des doutes soulevés par la manière dont les États-Unis entendent concrètement appliquer leurs politiques, et plus largement par leur véritable disposition à assurer la stabilité d'un système désormais bipolaire plutôt que multipolaire, système marqué par des tensions et une confrontation entre les deux principales puissances et les blocs qui leurs sont associés. La doctrine Truman, exposée dans un discours du président Harry Truman devant le Congrès américain le 12 mars 1947, consacre cette dynamique bipolaire et la politique de l'endiguement (*containment*) qu'entendent désormais poursuivre les États-Unis en se posant comme les défenseurs du monde libre face à l'Union soviétique, considérée comme représentant désormais une réelle menace. Nouvel ambassadeur du Canada à Washington suite à la nomination de Pearson comme secrétaire d'État à l'automne précédent, Hume Wrong réagit immédiatement au discours et écrit au ministère que cette nouvelle orientation politique consacre une division du monde «entre la sphère soviétique et le reste³⁰». À Ottawa, Pearson demande son opinion sur la situation à Dana Wilgress, qui est sur le point d'être muté à la légation canadienne qui ouvre à Genève après

DRREC, vol. 12: 1946, p. 1703-1707; et d'Escott Reid, «The United States and the Soviet Union: A Study of the Possibility of War and Some of the Implications for Canadian Policy» (30 août 1947), *DRREC*, vol. 13: 1947, p. 367-382. Pour une analyse, voir Don Page et Don Munton, «Canadian Images of the Cold War 1946-7», *International Journal*, vol. 32, n° 3, 1977, p. 577-604.

30. John Hilliker et Donald Barry, *Le ministère des Affaires extérieures du Canada*, vol. 2: *Lessor, 1946-1968*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1995, p. 32.

avoir été ambassadeur à Moscou et rappelé dans la foulée de l'affaire Gouzenko. Pearson souhaite notamment déterminer si la nouvelle situation créée par le discours de Truman rend «nécessaire que le Canada reconsidère certains des principes de bases qui gouvernent sa politique étrangère³¹».

Dans sa réponse, Wilgress estime que la doctrine Truman ne pose pas de problème en tant que tel, mais plutôt «dans la manière dont elle pourrait être appliquée par les États-Unis». Il faudrait, selon lui, traiter l'Union soviétique avec «plus ou moins d'indifférence» et éviter de «l'ostraciser ou de la flatter» excessivement, ce qui contribuerait à renforcer le sentiment qu'elle représente une réelle menace et que nous la craignons. Du point de vue du Canada, il apparaît clair que cette doctrine nous éloignera de la Grande-Bretagne et «nous entrainera dans une dépendance encore plus grande envers les États-Unis». Ce à quoi nous assistons, conclut enfin Wilgress, c'est, en quelque sorte, à l'émergence d'une «Pax Americana [...] qui rendra sans doute inévitable que [le Canada] souscrive à ses grandes orientations politiques³²».

Pour Pearson comme pour Saint-Laurent, sans être vains, les idéaux de sécurité collective universelle que nourrissait le Canada lors de la création des Nations Unies à San Francisco apparaissent dorénavant un peu

31. La question de Pearson est évoquée dans la réponse que Wilgress adresse à Saint-Laurent (25 avril 1947), *DRREC*, vol. 13: 1947, p. 363.

32. *Ibid.*, p. 365-366.

plus difficiles à entretenir³³. Dans des remarques prononcées à la Chambre des communes en juillet 1947, Saint-Laurent durcit nettement le ton par rapport à celui adopté lors de la conférence Gray qu'il prononçait quelques mois auparavant. La situation internationale, avance-t-il désormais, « n'est pas très encourageante » et ne nous permet certainement pas « d'être optimistes ». Si nous ne trouvons pas un moyen d'apaiser les tensions croissantes entre les « deux groupes antagonistes » et « d'écarter toute source de crainte et de suspicion entre eux », poursuit-il, une telle situation « pourrait dégénérer en une grave menace à la paix³⁴ ».

Dans un discours préparé par Pearson et prononcé devant l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 1947, le secrétaire d'État va cette fois un peu plus loin et suggère que, s'ils y sont contraints par l'impasse dans laquelle se trouve coincé le Conseil de sécurité, « congelé dans la futilité et divisé par les désaccords », certains membres :

[...] pourraient chercher une plus grande assurance dans une association d'États démocratiques et pacifistes disposés à accepter certaines obligations internationales spécifiques en contrepartie d'une plus grande sécurité nationale³⁵.

-
33. Quelques semaines après avoir été nommé sous-secrétaire d'État, Pearson exprime ses doutes quant à la capacité des Nations Unies à garantir la sécurité. Voir memorandum de Pearson au premier ministre (12 novembre 1946), *DRREC*, vol. 12: 1946, p. 1671.
 34. Allocution de Saint-Laurent, *Débat de la Chambre des communes*, 20^e législature, 3^e session, 4 juillet 1947, p. 5078.
 35. Déclaration de Saint-Laurent (18 septembre 1947), *DRREC*, vol. 13: 1947, p. 668.

Si l'idée de créer une organisation de sécurité régionale qui ne prévoit pas de droit de « veto » et qui demande que ses membres acceptent de « mettre en commun leurs ressources économiques et militaires » en cas d'agression contre l'un d'entre eux avait déjà été évoquée par Reid à la fin août³⁶, c'est cependant la première fois qu'un élu du monde occidental la mentionne publiquement. Pour Saint-Laurent, qui vient par ailleurs d'annoncer quelques jours auparavant – non sans avoir longtemps hésité à le faire – la candidature du Canada au Conseil de sécurité, l'enjeu auquel sont confrontées les Nations Unies est de taille. Le risque est, en effet, de voir l'organisation paraître incapable d'assumer « sa tâche principale », qui est de soutenir la confiance internationale et d'assurer la paix et la sécurité internationales. Dès lors, à défaut de trouver une solution et de changer les pratiques et les procédures pour rendre cette solution possible, quitte à modifier la Charte, l'organisation pourrait être « discréditée » et peut-être même, pour cette raison, tout bonnement menacée de « s'effondrer³⁷ ».

36. Voir Escott Reid, « The United States and the Soviet Union [...] », p. 380. Reid présente également, à la mi-août 1947, une conférence publique dont le contenu, approuvé par Saint-Laurent et par Pearson, porte sur la nécessité de rendre les Nations Unies plus efficaces. Il y évoque la possibilité, pour les « États du monde occidental », de former une « nouvelle institution politique internationale pour maintenir la paix », et de se doter de « mesures d'autodéfense collective contre une attaque armée ». Cité dans Jack L. Granatstein, *The Ottawa Men. The Civil Service Mandarins 1935-1957* [1982], Oakville, Rock's Mills Press, 2015, p. 218.

37. Déclaration de Saint-Laurent (18 septembre 1947), *DRREC*, vol. 13: 1947, p. 667-668.

Dans la foulée du discours de Saint-Laurent, l'automne 1947 est marqué par des discussions informelles et confidentielles sur le thème d'une organisation de sécurité régionale entre le Canada, la Grande-Bretagne et les États-Unis, mais rien de très concret n'est alors envisagé³⁸. L'initiative viendra finalement – dans le contexte des discussions entourant la formation d'une alliance militaire défensive (le futur traité de Bruxelles, qui sera signé en mars 1948) regroupant la France, le Royaume-Uni, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg – du premier ministre Attlee, qui présente au Canada l'idée d'une organisation d'assistance mutuelle et d'autodéfense collective étendue à l'Amérique du Nord. Après en avoir discuté avec le premier ministre, qui exprime, cette fois encore, ses réserves envers une association trop étroite avec un Commonwealth dont il craint toujours les velléités centralisatrices, Pearson prépare une ébauche de réponse dont, de son aveu même, «le raisonnement et le langage sont nécessairement tortueux³⁹» et qui, sans fermer la porte à une telle association, insiste néanmoins sur la place que devraient toujours occuper les Nations Unies en matière de paix et de sécurité internationales⁴⁰. Cette réponse ne sera jamais envoyée et, dans un retournement de situation, King accepte finalement, avec un enthousiasme qui ne lui est certainement pas coutumier, de réagir positive-

38. Escott Reid, «The Birth of the North Atlantic Alliance», *International Journal*, vol. 22, n° 3, 1967, p. 427.

39. Lettre de Pearson à Wrong (29 janvier 1948), *DRREC*, vol. 14: 1948, p. 404.

40. Pearson, projet de réponse (17 janvier 1948), *DRREC*, vol. 14: 1948, p. 403-404.

ment à une nouvelle requête du premier ministre de la Grande-Bretagne reçue le 10 mars et motivée, très concrètement cette fois, par les tensions suscitées par le coup de Prague en février ainsi que par les craintes que la Norvège ne soit le prochain État neutre dans la mire de l'Union soviétique. Dans sa réponse, qui est envoyée dès le lendemain, King affirme être « profondément impressionné par la gravité de ces développements ». Il ajoute que tout devrait effectivement être fait, et rapidement, « pour éviter une éventuelle répétition des expériences désastreuses des années d'avant-guerre, lorsque des États pacifiques ont été victimes, un par un, de l'agression. » Le Canada, conclut-il, entend certainement être impliqué dans les discussions sur la création d'un pacte atlantique d'assistance mutuelle, sous le « leadership actif de la Grande-Bretagne et des États-Unis⁴¹ ».

Quelques jours plus tard, Pearson est à Washington et rencontre ses homologues britanniques et américains afin d'engager ces discussions. Celles-ci sont longues, durent plus d'un an, et sont souvent fastidieuses, mais elles aboutissent, en avril 1949, à la signature du traité de l'Atlantique nord, dont l'un des articles prévoyait de mettre en place une structure intégrée assurant les capacités militaires permettant de garantir une assistance mutuelle entre ses membres. Si, comme le notera Pearson, le prétexte immédiat de la création de cette alliance reste, du point de vue du Canada, un mélange de « peur et de frustration » causé par les « politiques

41. Télégramme de King à Attlee (11 mars 1948), *DRREC*, vol. 14: 1948, p. 422.

agressives et subversives» et «l'obstruction obstinée» de l'Union soviétique et des États communistes, qui sapent «nos efforts pour faire en sorte que les Nations Unies fonctionnent effectivement comme un système de sécurité universelle⁴²», sur le fond, le dessein qui est envisagé au départ par le Canada est plus ambitieux⁴³. Déjà, le Canada avait négocié fort, notamment avec les États-Unis, qui n'y voyaient aucune pertinence, pour faire inclure dans les objectifs d'une telle alliance le renforcement de la coopération dans les domaines non militaires, notamment en matière de politiques économiques – c'est le célèbre Article 2 du traité. Mais ce qui était également visé, du moins par certains au ministère⁴⁴,

42. Lester B. Pearson, «On Signing the North Atlantic Treaty» (4 avril 1949), dans *Words and Occasions*, p. 88.

43. Voir Stéphane Roussel, «“L'instant kantien” : la contribution canadienne à la création de la “communauté nord-atlantique”, 1947-1949», dans Greg Donaghy (dir.), *Canada and the Early Cold War 1943-1957*, Ottawa, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 1998, p. 119-156.

44. Notamment Escott Reid, qui sera le fonctionnaire le plus impliqué dans le dossier et qui œuvra, selon Pearson, avec une «intense résolution». Lester B. Pearson, *Mike [...]*, vol. 2, p. 59. Toutefois, pour les principaux partenaires du Canada (notamment la Belgique, les États-Unis et la France) ainsi que pour les diplomates canadiens en poste à Washington, le seul objectif à poursuivre serait la «sécurité militaire» et non pas la constitution d'une quelconque «communauté». Voir le mémorandum du ministre de l'ambassade canadienne à Washington, Thomas A. Stone, à Pearson (20 mars 1948), *DRREC*, vol. 14: 1948, p. 441, et la lettre qu'adresse l'ambassadeur Wrong à Reid (17 juin 1948), *DRREC*, vol. 14: 1948, p. 512. En novembre, visiblement exaspéré par Reid, Wrong lui rappelle sèchement «que nous n'établisons pas une fédération, mais une alliance». Lettre de Wrong à Reid (12 novembre 1948), *DRREC*, vol. 14: 1948, p. 648.

c'était véritablement la création et le maintien d'une « communauté nord-atlantique », objectif allant au-delà d'un projet négatif de défense face à une possible agression communiste, pour plutôt viser une contrepartie réellement positive, libérale et démocratique face au totalitarisme⁴⁵. Pour Pearson, une telle alliance pourrait même s'offrir comme le modèle « de ce que nous pourrions espérer que le monde devienne un jour⁴⁶ ». Alors qu'il siège depuis peu au cabinet à titre de secrétaire d'État et qu'il cherche peut-être à préserver l'engagement de ses collègues et de King envers un projet dont l'avenir demeure malgré tout incertain, Pearson avancera, quelques mois plus tard, qu'en l'absence de réelle garantie de sécurité collective dans le cadre des Nations Unies, l'argument d'une sécurité collective envisagée dans le cadre de cette communauté de défense demeure décisif. Si une telle communauté avait existé durant l'entre-deux guerres, écrit-il en conclusion du mémorandum dont il fait lecture devant les membres du cabinet, « il n'y aurait pas eu de guerre en 1939⁴⁷ ».

Pour le Canada, l'importance de la création d'une telle alliance atlantique – et les engagements contraignants qu'elle impliquait pour ses membres en cas de menace ou d'attaque – offrait une solution à bien des problèmes auxquels le Canada se voyait confronté. Elle permettait notamment d'alléger un peu la pression

45. Mémorandum de Pearson à King (14 mars 1948), *DRREC*, vol. 14: 1948, p. 432.

46. Mémorandum de Pearson à King (1 mai 1948), *DRREC*, vol. 14: 1948, p. 508.

47. Mémorandum de Pearson au cabinet (4 octobre 1948), *DRREC*, vol. 14: 1948, p. 609-610.

exercée par les États-Unis sur le Canada en matière de défense continentale. Cette pression implicite découlait notamment du serment de Kingston et de l'assurance donnée par le président Roosevelt, en août 1938, que les États-Unis ne resteraient « pas indifférent s'il arrive jamais qu'un autre empire menace le sol canadien ». En contrepartie, répliqua King, le Canada reconnaissait ses propres obligations et s'engageait à faire en sorte que « nulle force ennemie ne puisse attaquer les États-Unis par terre, par mer ou par air, en passant par le territoire canadien⁴⁸. »

Au-delà de la seule défense du territoire nord-américain⁴⁹, comme le notera cette fois Wrong, une telle participation permettait au Canada de réconcilier sa « double personnalité » en matière de défense, tiraillé qu'il est entre la Grande-Bretagne et les États-Unis⁵⁰. Pour Pearson, et son analyse était largement partagée au sein du ministère, les velléités américaines – qui semblent plutôt envisager une déclaration unilatérale du président ou du Congrès, sans réel engagement contraignant, ou encore une alliance reposant sur un pilier

48. Le premier ministre King se cite lui-même et cite aussi Roosevelt dans son allocution à la Chambre des communes, *Débat de la Chambre des communes*, 18^e législature, 4^e session, 30 mars 1939, p. 2459.

49. Dans l'immédiat après-guerre, le Canada prend conscience que l'Union soviétique est également son « voisin » et que la nouvelle donne géopolitique (et atomique) fait de l'Arctique canadien un territoire hautement stratégique situé *entre* ces deux grandes puissances. Voir Lester B. Pearson, « Canada Looks “Down North” », *Foreign Affairs*, vol. 24, n^o 4, 1946, p. 644.

50. Lettre de Wrong à Pearson (8 mai 1948), *DRREC*, vol. 14: 1948, p. 498.

européen formé par les États signataires du traité de Bruxelles et un pilier canado-américain⁵¹ – soulevaient un sérieux problème. En effet, l'une comme l'autre avenues contribueraient à maintenir le Canada « dans une position peu enviable face aux États-Unis⁵² ». Qui plus est, estime Pearson, une « vraie » alliance multilatérale plutôt que bilatérale aurait l'avantage d'ancrer la défense du continent nord-américain dans son contexte géopolitique global et, avance-t-il, elle concourrait par conséquent à limiter la tentation que pourrait entretenir l'Union soviétique d'agir trop agressivement en Europe de l'Ouest, laquelle région devient, dans ces circonstances, la « première ligne de défense du Canada⁵³ ».

À terme, et malgré les espoirs entretenus par Pearson – et surtout par son principal adjoint, Escott Reid –, l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ne sera pas autre chose qu'une alliance militaire de sécurité collective rendue indispensable du fait que, dans leur constitution et leur fonctionnement actuels, ni le Conseil de sécurité ni les Nations Unies ne sont à même, avance Pearson quelques jours après la signature du Traité, de fournir cette protection⁵⁴. Cette alliance, qui demeure sans doute la « meilleure solution de

51. Voir Tom Keating, *Canada and World Order. The Multilateral Tradition in Canadian Foreign Policy*, Toronto, McClelland and Stewart, 1993, p. 87.

52. Lester B. Pearson, *Mike* [...], vol. 2, p. 51.

53. Mémoire de Pearson à King (1 mai 1948), *DRREC*, vol. 14 : 1948, p. 503-508.

54. Lester B. Pearson, « Footnote or Turning Point in History? » (7 avril 1949), dans *The Four Faces of Peace and the International Outlook*, Toronto, McClelland and Stewart, 1964, p. 182.

remplacement⁵⁵», reste néanmoins un moyen plutôt qu'une finalité. Il s'agit, avance Pearson, «de ne jamais oublier que nous organisons aujourd'hui la force en vue de la paix de manière à ce que la paix puisse un jour être préservée sans la force⁵⁶». Ainsi, lorsque les Nations Unies seront véritablement à même d'assurer la paix et la sécurité internationales, écrit-il un peu plus tard, l'alliance cessera vraisemblablement d'être nécessaire⁵⁷. Entre temps, ajoute Pearson, il nous faut continuer «d'escalader la pente montagneuse sans [nous] reposer avant d'avoir atteint l'objectif ultime d'un monde sain et moral⁵⁸».

55. Lester B. Pearson, «Forty Years On: Reflections on Our Foreign Policy», *International Journal*, vol. 22, n° 3, 1967, p. 361.

56. Lester B. Pearson, «Footnote [...]», p. 88.

57. Lester B. Pearson, «Canada and the North Atlantic Alliance», *Foreign Affairs*, vol. 27, n° 3, 1949, p. 374.

58. Lester B. Pearson, «Footnote [...]», p. 89.

CHAPITRE 3

Naviguer en eaux troubles

J'ai toujours personnellement pensé que l'objet de la guerre est la paix; que vous obteniez la paix ou non résulte du type de victoire que vous gagnez¹.

Lester B. Pearson

Lorsqu'il est nommé secrétaire d'État, le 10 septembre 1948, Pearson a 51 ans et il est l'un des diplomates et des hauts-fonctionnaires du ministère qui possède la plus longue expérience à l'étranger, ayant été en poste à Londres, à Genève et à Washington. Sa réputation est solide et il apparaît, tant au Canada qu'à l'étranger, comme la « figure publique » par excellence de la politique étrangère canadienne². Le nouveau secré-

-
1. Lester B. Pearson, *Mike: The Memoirs of the Right Honorable Lester B. Pearson*, vol. 2: 1948-1957, Toronto, University of Toronto Press, 1973, p. 179.
 2. Norman Hillmer, « The Foreign Policy that Never Was, 1900-1950 », dans Serge Bernier et John MacFarlane (dir.), *Canada, 1900-1950. Un pays prend sa place*, Ottawa, Organisation pour l'histoire du Canada, 2003, p. 142.

taire d'État a d'ailleurs nettement un don pour les relations publiques et son contact fréquent avec les médias joue, depuis longtemps, un rôle important dans l'appréciation qui est faite, tant au Canada qu'à l'étranger, de la politique étrangère du pays³.

Peut-être du fait des rapports étroits qu'il entretient presque quotidiennement depuis deux ans déjà avec Saint-Laurent, qui remplace King à la tête du gouvernement en novembre 1948, la transition vers un poste politique ne lui pose personnellement pas problème⁴. D'autant plus qu'il pourra encore plus facilement laisser le soin à quelqu'un d'autre – d'abord à Escott Reid, qui agit à titre de secrétaire d'État par intérim, puis à Arnold Heeney, qui le remplace officiellement le 15 mars 1949 – d'assurer la gestion des opérations quotidiennes du ministère⁵. Ainsi dégagé de ces contraintes administratives, qui ne l'intéressaient guère, Pearson est à même de se concentrer sur les aspects plus strictement publics de la politique étrangère canadienne, et notamment de poursuivre ses efforts pour donner corps à l'engagement

-
3. Robert Bothwell et John English, « The View from Inside Out: Canadian Diplomats and Their Public », *International Journal*, vol. 39, n° 1, 1984, p. 64.
 4. Certains s'interrogeront tout de même sur la facilité avec laquelle un haut fonctionnaire, qui devrait en principe adopter une attitude non partisane, peut si rapidement et facilement occuper un poste politique. Quoi qu'il en soit, Pearson est élu sans difficulté, le 25 octobre, lors d'une élection partielle dans la circonscription d'Algoma-Est en Ontario.
 5. John Hilliker et Donald Barry, *Le ministère des Affaires extérieures du Canada*, vol. 2: *L'essor, 1946-1968*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1995, p. 46-47.

du Canada envers l'internationalisme constructif évoqué par Saint-Laurent dans sa conférence Gray.

Si la création de l'Alliance atlantique avait occupé une grande place dans l'esprit des diplomates canadiens en 1947 et 1948, et si l'impuissance du Conseil de sécurité avait considérablement refroidi leur enthousiasme envers les Nations Unies, l'engagement du Canada ne pouvait pas faire entièrement fi de cette organisation sans paraître en parfaite contradiction avec sa volonté internationaliste. C'est d'ailleurs ce qui avait convaincu Pearson et Saint-Laurent d'annoncer la candidature du Canada au Conseil de sécurité. C'est ainsi que le pays agit, à partir de janvier 1948, à titre de membre non permanent du Conseil pour un premier mandat. Après discussions au ministère, puis au cabinet, des instructions sont finalement transmises le 13 février au représentant du Canada, le général A.G.L. McNaughton, insistant sur les nouvelles responsabilités que la participation aux travaux du Conseil implique, notamment lorsque ces travaux portent sur des dossiers dans lesquels le Canada n'aurait normalement pas été impliqué.

Le défi, pour le Canada, est de parvenir à prendre publiquement part à des débats et à des décisions généralement controversées sur des questions fréquemment éloignées de ses préoccupations immédiates, tout en adoptant une posture d'impartialité et en défendant les intérêts du pays en matière de paix et de sécurité internationales. De façon plus spécifiquement, sa participation sera rendue plus difficile, précisent les instructions du 13 février, du fait de la « nature spéciale de notre relation avec les États-Unis et la Grande-Bretagne », relation

qui pourrait forcer le Canada à naviguer en eaux troubles et colorer l'appréciation que certains pourraient faire de notre contribution⁶. La difficulté est d'autant plus grande que la position du Canada devrait, dans bien des cas, être relativement proche de celles de ces puissances. Le plus souvent, en effet, les questions les plus difficiles dont ont à traiter les membres du Conseil de sécurité soulèvent la controverse entre les États-Unis et l'Union soviétique; les instructions stipulent que, si ces questions doivent bien évidemment être étudiées en fonction de «leur mérite propre», cela se fera sans perdre de vue l'effet que pourrait avoir une quelconque décision sur l'équilibre des puissances. À cet égard, le représentant du Canada devra garder en tête que, dans le contexte international actuel, le maintien de la paix et de la sécurité internationales dépend fondamentalement «de la capacité du monde occidental à créer et à préserver une prépondérance de force⁷». Par conséquent, sur les questions les plus litigieuses, le Canada ne pourra se permettre d'être du côté opposé aux États-Unis et à la Grande-Bretagne «lorsque ces États sont en accord l'un avec l'autre». Enfin, le représentant devrait toujours s'assurer de disposer d'instructions et d'avis précis avant d'engager, de quelque manière que ce soit, la responsabilité du pays. En l'absence de telles consignes, il devra s'abstenir de prendre position et de participer à une décision.

6. Déclaration (13 février 1948), *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada [DRREC]*, vol. 14: 1948, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, 1994, p. 120-122.

7. *Ibid.*, p. 122-123.

Au cours de son mandat au Conseil de sécurité, le Canada sera ainsi confronté à diverses questions, certaines plus délicates que d'autres, qui, dans la plupart des cas, ne débouchèrent sur aucune solution réellement satisfaisante. Certaines de ces questions – par exemple l'usage du veto par les membres permanents, le contrôle de l'énergie atomique, l'admission de nouveaux membres au sein des Nations Unies ou l'établissement d'une force multinationale prévue en vertu de l'article 43 de la Charte – soulevaient des problèmes de fond; le Canada alignera généralement ses positions sur celles des États-Unis et de la Grande-Bretagne⁸. D'autres enjeux retiendront également l'attention du Conseil, par exemple l'accès à Berlin-Ouest suite au blocus de l'Union soviétique en avril⁹, ou la Commission temporaire des Nations Unies sur la Corée et le coup de Prague évoqués au chapitre précédent; les tensions croissantes entre les blocs paralysent fréquemment les efforts pour trouver des solutions et l'ombre de la guerre froide plane la plupart du temps sur les positions que prend alors le Canada.

Le Canada sera également, du fait de sa participation au Conseil, impliqué dans trois autres dossiers qui ne s'inscrivaient pas directement dans la dynamique de la

8. Voir Hector Mackenzie, «Knight Errant, Cold Warrior or Cautious Ally? Canada on the United Nations Security Council, 1948-1949», *Journal of Transatlantic Studies*, vol. 7, n° 4, 2009, p. 456.

9. Même si Pearson était personnellement plutôt favorable à la participation du Canada au pont aérien et qu'il cherchera à convaincre Saint-Laurent après le départ de King, le Canada s'abstiendra et restera très discret dans ce dossier, qui soulevait des problèmes liés notamment au statut légal de sa présence à Berlin.

guerre froide et qui contribueront, parfois de manière importante, à conforter sa réputation de médiateur. Le premier concerne le conflit qui, dans la foulée de la partition de l'Inde en août 1947, oppose l'Inde et le Pakistan au sujet du Cachemire. Si Pearson accepte d'abord de voir le Canada agir à titre de médiateur, comme certains au Conseil de sécurité le voudraient¹⁰, il se range toutefois rapidement à l'avis de Saint-Laurent et de King, qui entendent tous deux rester neutres dans ce conflit en invoquant notamment le fait que ces pays sont membres du Commonwealth et qu'il serait malvenu qu'un autre membre soit trop directement impliqué¹¹ dans ce dossier. Dans la foulée du cessez-le-feu annoncé un an plus tard, les membres du cabinet décident, cette fois, de laisser le soin à Saint-Laurent et à Pearson de répondre à une requête des Nations Unies, qui sollicitent la participation du Canada à une mission d'observation militaire dont la responsabilité serait de s'assurer que le cessez-le-feu est respecté. Après en avoir discuté avec Saint-Laurent, Pearson donne rapidement son accord¹², mais la crise perdure et, au terme de son mandat au Conseil de sécurité, le Canada apparaît de plus en plus exaspéré. Dans un télégramme demandant au haut-commissaire du Canada en Inde de transmettre le message au premier ministre indien, Pearson exprime

10. Mémoire de Pearson à Saint-Laurent (9 janvier 1948), *DRREC*, vol. 14: 1948, p. 235.

11. Télégramme de Pearson à McNaughton (21 janvier 1948), *DRREC*, vol. 14: 1948, p. 237.

12. Note de Pearson en marge du mémorandum que lui adresse Reid (15 janvier 1949), *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada [DRREC]*, vol. 15: 1949, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, 1995, p. 303.

sa profonde «déception» face à l'attitude de l'Inde, qui rend particulièrement difficile l'atteinte d'une véritable solution¹³. Après la fin de son mandat au Conseil, le Canada ne sera guère impliqué dans le dossier, mais il maintiendra sa contribution au Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan (GOMNUIP).

Le deuxième dossier dans lequel est impliqué le Canada, avant même de siéger officiellement au Conseil de sécurité d'ailleurs, concerne le statut de la Palestine dans le contexte de la fin du mandat de la Grande-Bretagne sur ce territoire, mandat qui était en vigueur depuis 1923. Il s'agit sans doute là du dossier le plus difficile dans lequel le pays sera engagé au cours de ses deux années au Conseil de sécurité, puisqu'il place le Canada dans une position délicate entre la Grande-Bretagne et les États-Unis.

La fin du mandat de la Grande-Bretagne sur la Palestine approchant, l'Assemblée générale des Nations Unies crée, en avril 1947, une commission spéciale afin d'étudier la question et de recommander des solutions. Le Canada en est membre, mais le gouvernement canadien ne donne aucune instruction particulière à son représentant – le juge à la Cour suprême Ivan C. Rand –, le laissant libre d'exercer son jugement en toute indépendance¹⁴.

13. Télégramme de Pearson à Chipman (28 décembre 1949), *DRREC*, vol. 15: 1949, p. 324.

14. Anne Trowell Hillmer, «“Here I Am in the Middle” : Lester Pearson and the Origins of Canada’s Diplomatic involvement in the Middle East», dans David Taras et David Goldberg (dir.), *The Domestic Battleground: Canada and the Arab-Israeli Conflict*, Montréal et Kingston, McGill-Queen’s University Press, 2014,

Le consensus n'ayant pas été atteint, la Commission dépose deux rapports en août 1947. Le rapport majoritaire, qui reçoit l'assentiment de sept membres, dont Rand, recommande une partition du territoire en un État arabe, un État juif et un statut international spécial sous autorité administrative des Nations Unies pour la ville de Jérusalem. Une union économique lierait les trois entités. Le rapport minoritaire (3 membres) défendait, quant à lui, la création d'un État fédéral.

Les discussions au sein des comités formés à l'Assemblée générale pour étudier les rapports, à l'automne 1947, prennent rapidement un tournant critique lorsque la Grande-Bretagne annonce son intention de retirer ses troupes au plus tard le 1^{er} août 1948, qu'une solution ait été trouvée ou non aux Nations Unies. Incertain de la position de la Grande-Bretagne ou des États-Unis quant à la phase de transition que cette intention impliquait, et craignant de se trouver coincé entre les deux puissances, le Canada hésite à prendre position. Malgré ses propres réserves, James L. Ilsley, qui dirige la délégation canadienne, intervient finalement le 14 octobre pour appuyer, « comme base de la discussion » précise-t-il, la proposition de partition contenue dans le rapport majoritaire¹⁵.

p. 126. Le Canada nomme également, à titre de substitut, le diplomate Léon Mayrand.

15. Déclaration de Ilsley (14 octobre 1947), *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada [DRREC]*, vol. 13: 1947, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, 1993, p. 934. A. Trowell Hillmer, « "Here I Am in the Middle" [...] », p. 142n23. Notons que la formule « comme base de la discussion » n'était pas dans la version originale mais aurait été ajoutée à la dernière minute.

Fin novembre, l'Assemblée générale adopte finalement une résolution, appuyée par le Canada, prévoyant la partition, même si les États arabes et les populations arabes refusent d'accepter qu'un État juif soit créé. Pour Pearson, si une telle solution est loin d'être idéale, à défaut d'une solution prenant la forme d'un État fédéral unitaire, elle représente tout de même, écrira-t-il dans ses mémoires, la seule raisonnablement à même de conduire à la paix en Palestine¹⁶. Dans un contexte de plus en plus tendu, alors que les « conditions indispensables¹⁷ » à la réalisation de la partition n'existent pas sur le terrain, et que la question de la transition se pose de manière de plus en plus urgente, Pearson s'implique dans les négociations. Le but est de parvenir à trouver un compromis entre la Grande-Bretagne, qui ne souhaite pas être impliquée dans la gestion de la transition, et les États-Unis, qui jugent au contraire que cette transition relève en tout premier lieu de la responsabilité de la puissance mandatrice (la Grande-Bretagne), et qui ne veulent donc pas eux-mêmes se mouiller. Les efforts déployés par Pearson et par les diplomates canadiens, notamment au sein du Conseil de sécurité, qui traitera de la question à plusieurs reprises en 1948, ne conduiront toutefois pas à un règlement. La violence éclate rapidement et conduit à la création de l'État d'Israël en 1948. Ce nouvel État est reconnu par les Nations Unies en mai 1949, mais

16. Lester B. Pearson, *Mike* [...], vol. 2, p. 214.

17. Lester B. Pearson, « Déclaration à la Première commission de l'Assemblée générale des Nations Unies » (22 novembre 1948), ministère des Affaires extérieures, *Le Canada et les Nations Unies 1948*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1949, p. 240.

l'État arabe ne voit, quant à lui, jamais le jour, et aucune paix durable n'est véritablement rétablie.

Bien qu'aucun de ces deux conflits ne trouve de solution définitive, les efforts consacrés par le Canada, et par Pearson, contribuent à fonder sa réputation de médiateur fiable du Canada. Cette réputation sera confortée dans le cadre du troisième dossier dans lequel le Canada se trouvera plongé, soit le conflit entre les Pays-Bas et l'Indonésie. Il soulevait lui aussi des questions délicates puisqu'il divisait, mais pour d'autres raisons que le conflit indo-pakistanaï, les membres du Commonwealth¹⁸. Soucieux de ne pas aller trop loin dans la condamnation des Pays-Bas, dont la participation au projet d'Alliance atlantique, qui se négociait au même moment, apparaît particulièrement importante, mais estimant néanmoins devoir condamner l'emploi de la force comme mode de résolution d'un différend¹⁹, Pearson cherche, dans ce dossier, à temporiser. Dans la foulée des violentes opérations «de police» qui reprennent en décembre 1948, il invite McNaughton, qui préside le Conseil de sécurité en janvier 1949, à user de ses prérogatives pour trouver un compromis permettant de satisfaire les «légitimes aspirations» des nationalistes indonésiens et de favoriser un retour à la paix, tout en étant cependant «acceptable» pour les Pays-Bas et réa-

18. Voir H. Mackenzie, «Knight Errant [...]», p. 465.

19. Pearson trouve nécessaire de rappeler à son ambassadeur au Pays-Bas, Pierre Dupuy, la position du Canada sur la question indonésienne en précisant que ce pays ne devait pas compter inconditionnellement sur son support en cas d'action excessive. Pearson à Reid (23 juillet 1948), *DRREC*, vol. 14: 1948, p. 218-220.

liste du point de vue des suites à donner au dossier²⁰. Il rappelle également, et assez sèchement par ailleurs, au chargé d'affaires à l'ambassade des Pays-Bas à Ottawa, Jonkheer G. Beelaerts van Blokland, que le gouvernement néerlandais devra faire la démonstration qu'il est de bonne foi et « aller jusqu'à l'extrême limite, et même au-delà, dans ses concessions afin de permettre à leurs amis de les supporter²¹. » Le Canada, écrit-il à Dupuy en lui demandant de transmettre son message au gouvernement néerlandais, ne pourra conserver une position nuancée très longtemps, et les pressions se feront plus insistantes pour qu'il adopte une attitude « plus ferme » dans ce dossier au Conseil de sécurité²². Au cours des mois suivants, les discussions et négociations seront relancées et le conflit trouvera finalement une solution permanente, en partie grâce aux efforts du Canada.

À bien des égards, la participation du Canada aux travaux du Conseil de sécurité au cours de ces deux années permettra à ses diplomates et aux fonctionnaires du ministère d'acquérir une plus grande expérience dans

-
20. Télégramme de Pearson à McNaughton (17 janvier 1949), *DRREC*, vol. 15 : 1949, p. 230. Début janvier, invoquant diverses raisons dont la difficulté de déterminer de quelle manière les Nations Unies pourraient s'acquitter de leurs responsabilités en cas de non-respect alors qu'elles ne disposent pas de moyens pour imposer leur volonté, le Canada s'abstiendra de voter sur une résolution demandant le retrait des troupes néerlandaises. Mémoire de Reid à Pearson (4 janvier 1949), *DRREC*, vol. 15 : 1949, p. 220.
 21. Pearson relate sa conversation dans un mémorandum envoyé à Reid (17 janvier 1949), *DRREC*, vol. 15 : 1949, p. 229.
 22. Télégramme de Pearson à Dupuy (7 janvier 1949), *DRREC*, vol. 15 : 1949, p. 224.

l'art de la médiation en situation complexe, parfois même explosive; cela confortera sans doute leurs sentiments d'être généralement à même de résister à la tentation d'imposer aux autres leurs propres vues et, au contraire, «d'agir comme des intermédiaires honnêtes cherchant à réconcilier les points de vue des autres parties impliquées²³.» Pour le Canada, il s'agit surtout d'éviter les grandes envolées rhétoriques et les dénonciations qui s'avèrent souvent «improductives», d'accepter comme un «fait inexorable» qu'il y ait des disputes et des conflits, et d'identifier «ce qui pouvait être fait» malgré tout pour arriver à un règlement négocié²⁴.

Le sentiment du devoir accompli qui domine alors – et peut-être aussi l'impression que si les Nations Unies ne représentent certainement pas une panacée en matière de sécurité collective et de maintien de la paix, l'organisation offre tout de même une plateforme permettant au Canada d'agir comme médiateur et intermédiaire entre les parties – sera de courte durée. Les troupes de la Corée du Nord envahissent en effet la Corée du Sud le 25 juin 1950 et, même s'il ne siège alors plus au Conseil de sécurité, le Canada se trouve rapidement plongé au cœur de la tourmente. Dans la mesure où, en l'absence d'une force multinationale, les Nations Unies ne sont pas à même d'intervenir directement, et puisque tout indique alors que la Corée du Sud ne serait pas d'un intérêt «vital» pour les États-Unis, Pearson est enclin à minimi-

23. Mémoire de Holmes à Heeney (22 décembre 1949), *DRREC*, vol. 15: 1949, p. 447.

24. John W. Holmes, *The Shaping of Peace: Canada and the Search for World Order*, vol. 2: 1943-1957, Toronto, University of Toronto Press, 1982, p. 72.

ser l'importance de ce qui se passe lors d'un point de presse tenu le lendemain, suggérant même que la situation « pourrait relever d'un conflit interne [...] et se régler avant même que nous ne puissions faire quoi que ce soit pour aider²⁵. » Mais les circonstances changent rapidement et Pearson est informé, tôt dans la matinée du mardi, que les États-Unis entendent finalement offrir un soutien naval et aérien à la Corée du Sud. Surpris par cette apparente précipitation, puisque le Conseil de sécurité doit se prononcer sur la question le jour même²⁶, Pearson plaide la légitimité de l'action unilatérale qui est envisagée par les États-Unis; il cherche même à la justifier rétrospectivement, le lendemain, en faisant référence à la résolution adoptée le soir précédent, qui invite les États membres à fournir « toute l'aide nécessaire pour repousser les assaillants²⁷ ». Le même jour, le cabinet juge, quant à lui, préférable d'attendre que le rôle des Nations Unies soit clarifié avant de se prononcer sur l'opportunité pour le Canada de s'engager et, le cas échéant, de déterminer de quelle manière. C'est chose faite le 7 juillet, lorsqu'une autre résolution adoptée par le Conseil de sécurité, encore une fois en l'absence du

-
25. Greg Donaghy, « The Road to Constraint. Canada and the Korean War June-December 1950 », dans John Hilliker et Mary Halloran, (dir.), *Les documents diplomatiques et leurs utilisateurs*, Ottawa, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 1995, p. 192.
 26. Mémoire de Pearson à Saint-Laurent (27 juin 1950), *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada [DRREC]*, vol. 16: 1950, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, 1996, p. 22-23.
 27. Allocution de Pearson, *Débat de la Chambre des communes*, 21^e législature, 2^e session, 28 juin 1950, p. 4374.

représentant de l'Union soviétique²⁸, invite les membres à placer « leurs forces et leur assistance à la disposition d'un commandement unifié » que le Conseil prie par ailleurs les États-Unis de « désigner ».

La formule est certainement inusitée, mais elle est proposée par Pearson afin de donner à la résolution du Conseil ainsi qu'à l'intervention pressentie un caractère collectif permettant de préserver, malgré le fait accompli, la crédibilité et l'autorité des Nations Unies²⁹. Pour Pearson, il s'agit en effet de signifier clairement que le Canada « n'aide *pas* les États-Unis » à proprement parler, mais contribue à une action collective visant à restaurer la paix sous l'autorité légitime du Conseil de sécurité des Nations Unies³⁰. Méfiants face aux réelles intentions des États-Unis, Pearson et le gouvernement craignent en effet deux scénarios : une escalade du conflit impliquant l'Union soviétique et la Chine (à propos de Formose [Taïwan]), qui drainerait les ressources du monde occidental et pourrait limiter les ressources disponibles pour satisfaire aux obligations prises dans le cadre de l'Alliance atlantique, ou un contrôle trop important des États-Unis, qui pourraient durcir leurs positions et profiter de l'occasion pour régler la question coréenne en

28. Suite à l'échec du blocus de Berlin et dans le contexte des discussions sur la représentation de la Chine, l'Union soviétique adopte une tactique de la « chaise vide », croyant pouvoir bloquer le fonctionnement du Conseil de sécurité par une absence qui serait l'expression de son veto.

29. Télégramme de Heeney à Wrong l'informant de la formule privilégiée par Pearson (1^{er} juillet 1950), *DRREC*, vol. 16 : 1950, p. 45.

30. Mémoire de Pearson à Saint-Laurent (4 juillet 1950), *DRREC*, vol. 16 : 1950, p. 49-50.

allant au-delà du 38^e parallèle et d'un retour au *statu quo ante bellum* reflétant l'esprit de la résolution du Conseil de sécurité³¹. Si Pearson n'estime pas qu'un retour au seul *statu quo ante bellum* soit réaliste, il souhaite néanmoins que la solution au problème de l'unité coréenne relève des Nations Unies plutôt que des États-Unis³².

Les craintes de Pearson seront renforcées lorsque, après le déploiement de trois contre-torpilleurs le 12 juillet³³, une requête insistante pour des troupes au sol est présentée au représentant canadien aux Nations Unies par le Secrétaire général des Nations Unies, sur qui s'exercent d'importantes pressions américaines. La requête sera longuement débattue à Ottawa en juillet et août. Devant les profondes hésitations du cabinet, qui provoquent beaucoup de frustration chez lui, Pearson signifie au premier ministre Saint-Laurent qu'un refus du gouvernement :

[...] serait une mauvaise décision que j'aurais une grande difficulté à réconcilier avec mes perceptions de la menace à laquelle nous faisons face, ainsi qu'avec la forme que prend cette menace en Corée et la nécessité de la combattre à cet endroit au moyen d'une action des Nations Unies³⁴.

31. *Ibid.*, p. 50.

32. Mémoire de Pearson à Saint-Laurent (26 juillet 1950), *DRREC*, vol. 16: 1950, p. 92.

33. Le Canada enverra également, le 21 juillet, une escadrille de transport aérien.

34. Mémoire de Pearson à Saint-Laurent (3 août 1950), *DRREC*, vol. 16: 1950, p. 105. Pearson aurait alors songé à démissionner. Voir G. Donaghy, « The Road to Constraint [...] », p. 209n40.

Finalement, alors que l'Australie, la Grande-Bretagne et la Nouvelle-Zélande ont déjà annoncé, quelques jours plus tôt, qu'ils contribueront aux troupes, le cabinet décide, le 7 août, de procéder à la création d'un contingent spécial de l'armée canadienne qui, après avoir reçu un entraînement, pourrait servir dans le cadre de l'action des Nations Unies en Corée du Sud, mais également, le cas échéant, au sein de l'Alliance atlantique, en vertu des obligations contractées par le Canada³⁵. Pour Pearson, ce contingent spécial représente une première contribution concrète à la mise sur pied d'une force internationale. Sans être formellement établi en vertu de l'article 43 de la Charte, un tel contingent offrait tout de même une avenue originale au déficit de moyens et de capacités qui seraient requis pour que les Nations Unies puissent véritablement exercer leurs responsabilités en matière de paix et de sécurité internationales sans avoir à compter sur la bonne volonté d'une grande puissance³⁶.

Sur le terrain, après avoir subi des revers en août et au début de septembre, les forces des Nations Unies sont en mesure de lancer une contre-offensive qui laisse un certain temps entrevoir que la guerre « touche à sa fin³⁷ »,

35. Extrait des conclusions du cabinet (7 août 1950), *DRREC*, vol. 16: 1950, p. 104. Un bataillon sera déployé en Corée en décembre.

36. Voir Lester B. Pearson, « Discours devant le New York Herald Tribune Forum » (24 octobre 1950), *Statements and Speeches*, n° 50/41, p. 3.

37. Lester B. Pearson, « Déclaration à l'Assemblée générale des Nations Unies » (27 septembre 1950), ministère des Affaires extérieures, *Le Canada et les Nations Unies 1950*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1951, p. 159.

comme l'évoquera Pearson dans une allocution prononcée devant l'Assemblée générale à la fin septembre. En fait, Pearson est alors trop optimiste et peut-être un peu trop confiant en les vertus de la sécurité collective lorsqu'une grande puissance dirige concrètement les opérations militaires. Car la guerre ne touche pas à sa fin et sa dynamique est bel et bien en train de se transformer pour donner corps aux craintes exprimées en juillet. Non seulement une résolution votée le 7 octobre par l'Assemblée générale, que Pearson a choisi d'appuyer malgré l'avis de ses conseillers³⁸, permettait aux forces des Nations Unies d'aller au-delà du 38^e parallèle en vue de «l'établissement d'un gouvernement coréen unifié», mais tout indique que la Chine est d'ores et déjà directement impliquée dans les combats et que les États-Unis n'entendent pas faire de compromis.

Si le Canada n'a pas l'intention de laisser tomber son soutien aux opérations sur le terrain, il craint toutefois très sérieusement une escalade alimentée tant par l'intransigeance de la Chine que par l'entêtement des États-Unis – qui alimente par ailleurs une «réelle crainte» en Union soviétique³⁹ – qui pourrait conduire à une guerre de bien plus grande ampleur. Pearson indique aux membres du cabinet qu'il s'agit maintenant de prévenir une telle guerre et que la priorité absolue doit être de parvenir à un

38. G. Donaghy, «The Road to Constraint [...]», p. 201. L'ambiguïté venait notamment de l'interprétation de la résolution du 27 juin, qui demandait de «repousser les assaillants et rétablir dans cette région la paix et la sécurité internationales».

39. Lester B. Pearson, «A Report from Lake Success (discours à Windsor)» (15 novembre 1950), *Statements and Speeches*, n° 50/48, p. 5.

cessez-le-feu et à des négociations⁴⁰. Le 5 décembre, après avoir, dans les jours précédents, pris contact avec plusieurs membres non communistes des Nations Unies afin d'obtenir leur appui, Pearson lance sa propre initiative lors d'une allocution diffusée sur les ondes de la CBC. Selon lui, les efforts pour restaurer la stabilité en Corée seraient entrés «dans une nouvelle phase». Cette phase ne serait pas seulement militaire, mais aussi politique et diplomatique, puisque l'enjeu concerne le sort même de la Corée unifiée. Une fois la situation militaire stabilisée sur le terrain, avance alors Pearson, nous devrions envisager d'«établir un cessez-le-feu» qui serait immédiatement «suivi par des négociations⁴¹».

S'il participe aux travaux du comité de trêve mis sur pied par l'Assemblée générale au même moment, Pearson n'est cependant guère optimiste et le Canada finit par voter, le 1^{er} février, en faveur d'une résolution affirmant que la Chine s'est livrée à une agression en Corée. Encore une fois, Pearson le fait à regret, puisqu'il estime qu'un tel vote est «prématuré» et «imprudent» étant donné que «les possibilités de négociations avec la Chine ne sont pas complètement épuisées⁴²». Quelle

40. Extrait des conclusions du cabinet (29 novembre 1950), *DRREC*, vol. 16: 1950, p. 242-243. Pearson juge qu'une partie du problème vient de ce que le général Douglas MacArthur, qui commande les forces des Nations Unies, vise une victoire à tout prix plutôt que la paix. Lester B. Pearson, *Mike [...]*, vol. 2, p. 179.

41. Lester B. Pearson, «Canadian Policy in the Present International Crisis» (5 décembre 1950), *Statements and Speeches*, n° 50/51, p. 3.

42. Lester B. Pearson, «Allocution devant la Commission des questions politiques de l'Assemblée générale» (26 janvier 1951),

sera la suite des choses, s'interroge-t-il? Faisant directement référence à la crise provoquée par l'invasion de l'Abyssinie par l'Italie en 1936, Pearson se questionne sur la pertinence d'un «jugement moral» qui ne serait pas suivi d'un appel à agir et ne serait pas ultimement jugé à ses résultats. Pour lui, l'expérience coréenne confirme qu'en matière de paix et de sécurité internationales, les Nations Unies ne sont pas encore à la hauteur des attentes. L'organisation semble oublieuse de ce que son but premier est de maintenir la paix, «pas de mener une guerre⁴³». Dans une allocution prononcée devant la Chambre des communes le lendemain du vote sur la résolution à l'Assemblée générale, le secrétaire d'État affirme que les événements des derniers mois montrent que l'organisation «n'est pas encore en mesure d'entreprendre à coup sûr toutes les tâches qui peuvent lui être dévolues par voie de résolutions⁴⁴.»

Face à la nouvelle réalité de la sécurité collective instaurée par la guerre de Corée, Pearson lance une vaste réflexion au sein du ministère sur les grands enjeux auxquels seront confrontés la politique étrangère et le pays dans un futur rapproché. L'initiative n'aboutira finalement jamais à un véritable exposé de la politique canadienne prenant la forme classique d'un livre blanc, mais la réflexion et les nombreuses discussions qu'elle suscitera au sein du ministère⁴⁵ éclaireront deux thèmes

Statements and Speeches, n° 51/2, p. 13.

43. *Ibid.*, p. 9-10.

44. Allocution de Pearson, *Débat de la Chambre des communes*, 21^e législature, 4^e session, 2 février 1951, p. 54.

45. Voir J. Hilliker et D. Barry, *Le ministère [...]*, vol. 2, p. 51-52, ainsi que George Egerton, «Lester B. Pearson and the Korean

qui étaient alors au cœur des préoccupations de Pearson : les relations canado-américaines et le rôle des Nations Unies en matière de sécurité collective.

Dans un discours prononcé en avril 1951 devant les membres de l'*Empire and Canadian Club* à Toronto, Pearson s'inspire des discussions au sein du ministère pour aborder ces deux thèmes. Pour le secrétaire d'État, le défi du Canada est de parvenir à concilier le droit de ne pas être d'accord avec une politique ou une stratégie – et de pouvoir exprimer librement ce désaccord – et la nécessité de maintenir un front uni face à un ennemi commun⁴⁶. En somme, le défi est de poursuivre ensemble les «objectifs que nous partageons» sans que cette unité de vue conduise à «se faire entrainer de force» ou se voir soupçonné «de traîner derrière⁴⁷». Si les États-Unis assument aujourd'hui une importante responsabilité en tant que puissance dominante du côté de la liberté et de la démocratie, il reste à déterminer, selon Pearson, de quelle manière ils entendent assumer cette responsabilité et de quelle façon ils entendent associer les autres États impliqués dans la défense de la liberté et de la démocratie. Pour Pearson, ces questions se posent tout particulièrement dans le cadre des Nations Unies, qui ne doivent surtout pas «devenir un instrument entre les mains de quelque pays que ce soit⁴⁸».

War: Dilemmas of Collective Security and International Enforcement in Canadian Foreign Policy, 1950-53», *International Peacekeeping*, vol. 4, n° 1, 1997, p. 51-74.

46. Lester B. Pearson, «Canadian Foreign Policy in a Two-Power World» (10 avril 1951), dans *Words and Occasions*, Toronto, McClelland and Stewart, 1970, p. 105.

47. *Ibid.*, p. 107.

48. *Ibid.*, p. 104.

La question apparaît d'autant plus importante pour Pearson que le rôle joué par les Nations Unies en matière de sécurité collective est directement lié à la manière dont les États-Unis choisissent d'assumer leur responsabilité. Dans un discours prononcé devant l'Association du Barreau canadien quelques jours auparavant, Pearson avance cette fois que le défi est de résister à la tentation – qui transparaîtra notamment dans la résolution de l'Assemblée générale adoptée en novembre lui donnant les pouvoirs d'agir en cas de blocage du Conseil de sécurité, ainsi que dans celle adoptée en février identifiant la Chine comme un agresseur en Corée – de faire de l'organisation un dispositif entre les mains d'une coalition anticomuniste. Comme il le notera, bien que l'organisation reste l'un des rares lieux où les deux blocs peuvent discuter de leurs différences, et qu'il importe que l'on ne pousse pas l'Union soviétique à s'en retirer, si on contourne le Conseil de sécurité, on ouvre la porte à une multiplication des actions des Nations Unies sur des théâtres secondaires qui pourraient contribuer «à affaiblir la sécurité collective⁴⁹».

Pour Pearson, si une quelconque agression doit évidemment toujours être dénoncée en tant que telle, les mesures particulières prises par l'organisation pour la contrer devraient, pour leur part, varier selon les circonstances, notamment en fonction de la situation politique et de considérations stratégiques. Ainsi, des mesures telles que la médiation ou la conciliation

49. Lester B. Pearson, «The Role of the United Nations in a Two-Power World» (31 mars 1951), *Statements and Speeches*, n° 51/13, p. 6.

devraient être explorées avant de sanctionner un État comme agresseur. Enfin, avance Pearson, le temps est sans doute venu de reconnaître également que des mesures coercitives ne sont peut-être pas toujours les plus appropriées et, quand bien même elles le seraient dans un cas particulier, elles ne sont peut-être pas toujours envisageables⁵⁰.

Quelques semaines plus tard, à l'occasion d'une conférence radiodiffusée par les Nations Unies, Pearson met en garde les forces en présence contre la tentation de l'escalade et plaide pour que l'on revienne à l'essentiel, c'est-à-dire «regrouper nos forces pour défaire l'agression» et «saisir toutes les opportunités d'en arriver à un règlement honorable par la négociation». Réussir cela, et donc atteindre l'objectif qui consiste à résister et à contrer l'agression plutôt qu'à rechercher une capitulation complète reste le seul type de victoire qui devrait être envisagé dans ces guerres limitées que sont appelées à mener les Nations Unies⁵¹. Pearson n'est toutefois pas naïf et s'il juge, à l'automne 1953 – alors qu'il termine son mandat comme président de l'Assemblée générale des Nations Unies et qu'un armistice a été signé deux mois plus tôt – que l'expérience coréenne a fourni la preuve qu'une action collective contre l'agression est effectivement possible⁵², il ajoute, quelques jours plus tard, à titre de responsable de la délégation canadienne

50. *Ibid.*, p. 6-7.

51. Lester B. Pearson, «The Price of Peace» (26 mai 1951), *Statements and Speeches*, n° 51/23, p. 3.

52. Lester B. Pearson, «Allocution devant l'Assemblée générale des Nations Unies à titre de président sortant», (15 septembre 1953), Nations Unies, documents officiels, NU A/PV.432, p. 1.

cette fois, qu'il ne nourrit guère d'espoir en une véritable paix en l'absence, d'un côté comme de l'autre, d'une «réelle volonté» de la négociation de «bonne foi»⁵³. L'avenir lui donnera raison.

Malgré la réalité des limites de l'action des Nations Unies dans certaines situations spécifiques, Pearson conserve quand même un œil sur l'idéal que représente le principe de sécurité collective, et il demeure foncièrement convaincu de l'importance que représente l'organisation pour la poursuite de la paix et de la sécurité internationales, y compris dans les cas où l'usage de la force est jugé nécessaire. Pearson n'est assurément pas un pacifiste au sens strict du terme. Parfaitement conscient de la réalité politique d'un monde divisé et des nécessités auxquelles cette réalité pouvait nous contraindre, son attitude face à la violence armée, à son usage et à son potentiel destructeur n'en est pas une de pure condamnation. À l'inverse, Pearson n'est certainement pas non plus, tant s'en faut d'ailleurs, un belliciste engoncé dans la défense tous azimuts et enflammée de son camp. Il est bien trop conscient de ce que si la guerre est désormais indivisible et qu'elle affecte fréquemment de nombreux États, la paix et la sécurité le sont tout autant avec comme conséquence directe, affirmera-t-il, «qu'un soldat canadien qui utilise son arme en Corée [...] défend son pays aussi sûrement que s'il l'utilisait sur son propre territoire»⁵⁴.

53. Lester B. Pearson, «Allocution devant l'Assemblée générale» (23 septembre 1953), *Statements and Speeches*, n° 53/37, p. 6.

54. Lester B. Pearson, «Canadian Foreign Policy in a Two-Power World», p. 103.

S'il juge, rétrospectivement, que les progrès des Nations Unies ont été lents en matière de sécurité collective, Pearson demeure néanmoins convaincu que les premières expériences devraient inciter le Canada à conserver l'espoir que les Nations Unies «deviennent un jour plus efficaces⁵⁵». S'il importe, écrit-il dans ses mémoires, de ne pas perdre de vue ce qui semble parfois de l'ordre d'un idéal inaccessible, et tout particulièrement lorsque les circonstances sont difficiles, il ne faut cependant pas oublier que la diplomatie, comme la politique d'ailleurs, reste un «art du possible⁵⁶». Un art qui consiste à évaluer prudemment ce qui est à la fois judicieux et concevable de faire étant donné les circonstances précises dans lesquelles nous nous trouvons à un moment donné, et non pas de projeter sur ces circonstances, en forçant le jeu, un quelconque idéal. C'est précisément dans ces moments – par exemple lorsque «nous sommes incapables d'achever une victoire absolue ou de soudainement en arriver à une solution précise» – que la vertu cardinale du diplomate et de l'homme politique, c'est-à-dire la patience, s'avère la plus importante⁵⁷.

55. Lester B. Pearson, *Mike* [...], vol. 2, p. 121.

56. *Ibid.*, p. 35.

57. Lester B. Pearson, «Christian Foundations for World Order» (2 décembre 1954), dans *Words and Occasions*, p. 129.

CHAPITRE 4

Suez et l'art du possible

La paix, pourrait-on croire, n'est pas le type d'activité qui devrait en principe requérir une supervision¹.

Lester B. Pearson

Bien que Pearson éprouve parfois un certain agacement, notamment lorsque la propagande tend à l'emporter sur les débats et bloque indûment la possibilité de faire des avancées sur des enjeux essentiels, son attachement envers les Nations Unies ne se dément guère au cours de ses années comme secrétaire d'État. À bien des égards d'ailleurs, l'homme lui-même personifie le « mariage² » entre cette organisation et l'intérêt évident qu'a une puissance moyenne comme le Canada d'assurer sa sécurité – et ultimement la paix internationale – non seulement grâce à sa participation, mais aussi

-
1. Lester B. Pearson, « Force for the U.N. », *Foreign Affairs*, vol. 35, n° 3, 1957, p. 396.
 2. Peter Gellman, « Lester B. Pearson, Collective Security, and the World Order Tradition of Canadian Foreign Policy », *International Journal*, vol. 44, n° 1, 1988-89, p. 70.

grâce à sa contribution concrète à une telle organisation collective. De cela, Pearson était très profondément convaincu et il n'aura de cesse, au cours de ses années comme secrétaire d'État, d'insister sur le fait que la voix du Canada passait, malgré tout, d'abord par les Nations Unies.

L'attachement que Pearson porte à l'organisation prend également une dimension toute personnelle puisqu'à deux reprises, il a caressé l'ambition d'y agir à titre de Secrétaire général. Il est d'abord pressenti, dès la première séance du Conseil de sécurité en 1946, lorsque le moment vient de choisir celui qui agira comme Secrétaire général de l'organisation. Lors de discussions préalables au vote, l'Union soviétique met cependant un terme à son aspiration en informant les autres membres permanents qu'il ne pourra pas obtenir son appui. Pearson est de nouveau candidat en 1953, mais sans succès cette fois encore puisque, pressée de tenir un vote au Conseil de sécurité par le représentant de la Grande-Bretagne qui soutient sa candidature, l'Union soviétique exerce alors formellement un veto contre sa nomination³. Sans doute un peu déçu de ne pas pouvoir occuper le poste, Pearson, qui est au même moment président de l'Assemblée générale, informe et assermente néanmoins de bonne grâce le nouveau Secrétaire général, le suédois Dag Hammarskjöld, avec qui il collaborera ensuite très étroitement pour imaginer une issue à la crise de Suez,

3. Lester B. Pearson, *Mike: The Memoirs of the Right Honorable Lester B. Pearson*, vol. 2: 1948-1957, Toronto, University of Toronto Press, 1973, p. 130.

crise à laquelle son nom sera par la suite définitivement associé.

Si l'attachement de Pearson envers les Nations Unies demeure, la donne internationale change cependant profondément au milieu des années cinquante. Alors qu'elle compte 51 membres fondateurs en 1945, l'organisation en comptera 80 en 1956. À l'Assemblée générale, l'adhésion de nouveaux membres soulève diverses controverses depuis plusieurs années. D'abord rigide sur cette question dans la mesure où il faisait une interprétation étroite et juridique de la charte, qui prévoyait l'adhésion d'« États pacifiques » (article 4), et que ses principaux alliés étaient contre l'adhésion d'États communistes, le Canada adhèrera, avec le temps, à une interprétation plus politique et à l'idée d'une adhésion ouverte à la quasi-totalité des États. Pour Pearson, qui s'exprime à l'occasion du 10^e anniversaire des Nations Unies, il ne faisait désormais plus de doute que « le prestige et l'influence de l'organisation s'accroîtraient considérablement si elle pouvait tendre vers l'universalité⁴ ».

À l'automne 1955, alors que les discussions entre les grandes puissances n'aboutissent pas, le représentant canadien, Paul Martin (père), présente une résolution à l'Assemblée générale qui « prie » le Conseil de sécurité d'examiner les demandes pendantes de 18 pays pour lesquels « aucun problème d'unification » ne se pose. La résolution est adoptée le 8 décembre à la très grande majorité et, après quelques tractations de dernière

4. Lester B. Pearson, « The United Nations – Review and Preview – 1945, 1955, 1965 » (22 juin 1955), *Statements and Speeches*, n° 55/23, p. 9.

minute, le Conseil de sécurité se voit pour ainsi dire contraint de voter à son tour pour l'adhésion de la plupart de ces États, le 14 décembre⁵. Pour le Canada, ce dénouement se traduira par un surcroît de crédibilité à l'Assemblée générale, notamment auprès de ces nouveaux membres et de leurs sympathisants⁶, et par la confirmation que le « style » de la diplomatie canadienne incarnée par Pearson porte ses fruits.

Sur le fond, la question qui se profile toutefois derrière celle de l'adhésion concerne l'évolution de la scène internationale consécutive aux processus de décolonisation et à la montée du nationalisme dans des États qui se révoltent contre l'arrogance des grandes puissances⁷. Si le Canada n'est pas complètement insensible à cette réalité – il a déjà été directement confronté aux difficultés que l'indépendance d'un État pouvait soulever du fait de sa participation aux travaux du Conseil de sécurité –, son intérêt demeure néanmoins très limité et surtout hésitant⁸. De façon générale, son attitude est « effacée » et plutôt détachée⁹, sauf peut-être lorsque des tensions régionales mettant en scène des forces anticol-

-
5. Le Japon et la Mongolie extérieure ne seront alors pas admis.
 6. Geoffrey Murray, « Glimpses of Suez », *International Journal*, vol. 29, n° 1, 1973-74, p. 51.
 7. John Holmes, « Most Safely in the Middle », *International Journal*, vol. 39, n° 2, 1984, p. 367.
 8. John W. Holmes, *The Shaping of Peace: Canada and the Search for World Order*, vol. 2: 1943-1957, Toronto, University of Toronto Press, 1982, p. 324.
 9. Frederic H. Soward, « Canada and "Colonialism" in the United Nations », dans Robert Mills Clark (dir.), *Canadian Issues: Essays in Honour of Henry F. Angus*, Toronto, University of Toronto Press, 1961. p. 81-94.

niales opposées à des puissances coloniales peuvent constituer une menace à la paix et à la sécurité internationales. Ce sera le cas en Égypte, lors de la crise de Suez à l'automne 1956; cela deviendra l'exemple par excellence de ce à quoi pourrait correspondre la politique d'une puissance moyenne qui cherche à agir en évitant les extrêmes.

Aux Proche et Moyen Orient, la politique canadienne reste attentive, mais distante. Le ministère vient l'année précédente d'ouvrir une ambassade en Égypte et en Israël ainsi qu'une légation au Liban. Le Canada contribue également à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la Trêve (ONUST) mis en place suite à la guerre israélo-arabe de 1948. Un Canadien, le major général E. L. M. Burns, en est d'ailleurs le chef d'état-major depuis 1954. Au Canada, les mois qui précèdent la crise de Suez sont marqués par des débats sur l'exportation d'armes dans la région et sur l'équilibre militaire que le gouvernement cherche malgré tout à maintenir entre les différents États, notamment entre l'Égypte, à qui l'Union soviétique fournit depuis l'automne 1955 une aide importante, et Israël. En route pour une visite en Union soviétique à l'automne 1955, Pearson profite de l'occasion pour faire un arrêt en Égypte et rencontrer Gamal Abdel Nasser. La conversation ne le rend pas particulièrement optimiste quant à la suite des choses et il raconte au cabinet que la région demeure «l'une des plus explosives¹⁰». Moins d'un an plus tard, les événements lui donneront raison.

10. Extrait des conclusions du cabinet (16 novembre 1955), *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada [DRREC]*,

Lorsque, en juillet 1956, Nasser décide de nationaliser le canal de Suez, qui était jusqu'alors sous contrôle franco-britannique, cela fait déjà plusieurs mois que le feu couve. Copropriété de la France et de la Grande-Bretagne, le canal assure la navigation entre la mer Rouge et la Méditerranée et représente donc un point de passage stratégique, notamment pour le pétrole en provenance du golfe persique. Pour Nasser, le contrôle du canal s'inscrit dans la continuité logique des efforts nationalistes déployés depuis le renversement de la monarchie, en 1952, pour mettre un terme au contrôle qu'exercent les puissances occidentales sur le pays. En 1954, Nasser était déjà parvenu à négocier avec la Grande-Bretagne le retrait des troupes stationnées le long du canal de Suez. Elles partiront en juin 1956. En février 1955, s'estimant menacé par la création du pacte de Bagdad visant à contrer la puissance de l'Union soviétique dans la région, et rebuté par les conditions imposées par les États-Unis pour lui livrer des armes, Nasser se rapproche de l'Union soviétique et conclut, en septembre, un accord sur la livraison d'armes : chars d'assaut, bombardiers, avions de chasse et artillerie en provenance de la Tchécoslovaquie lui sont livrés. L'Égypte cherche au même moment à renforcer son dispositif militaire en signant un pacte avec la Syrie et l'Arabie Saoudite, auxquels se joindra ensuite le Yémen.

vol. 21 : 1955, Ottawa, Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 1999, p. 1174. Voir aussi le mémorandum que rédige Pearson sur sa rencontre avec le premier ministre égyptien (11 novembre 1955), *DRREC*, vol. 21 : 1955, p. 1239-1241.

Quelques jours après que les derniers militaires britanniques eurent quitté le territoire égyptien, le 18 juin 1956, Nasser est élu président de la République. Son élection le conforte dans sa détermination à fermement maintenir une politique de revendications des ressources du monde arabe qui devraient, estime-t-il, servir les intérêts des populations. Cette politique nourrit les confrontations entre les États arabes et les États occidentaux associés à des puissances coloniales et impérialistes. C'est dans ce contexte qu'à peine un mois après avoir été élu président, Nasser annonce la nationalisation du canal de Suez. Le motif est le refus des États-Unis et de la Grande-Bretagne, début juillet, de participer au financement d'un important projet de barrage à Assouan, barrage que l'Égypte envisage pour mieux contrôler les crues du Nil afin de protéger les terres agricoles et de produire de l'électricité. La nationalisation apparaît, pour l'Égypte, comme une manière tout à fait légale de financer ce projet. Perçue comme un affront, la décision de Nasser provoque une crise qui s'intensifie rapidement au cours des semaines suivantes, alors que la France et la Grande-Bretagne durcissent le ton et, justifiant la nécessité de maintenir la libre circulation sur le canal de Suez, rassemblent leurs forces en Méditerranée en préparation d'un possible conflit.

À Ottawa, Pearson craint que la Grande-Bretagne ne se dirige trop rapidement vers une solution armée qui la placerait, de même que la France, dans une position délicate, notamment face aux États-Unis¹¹. Pearson

11. Télégramme de Pearson à Robertson alors haut-commissaire en Grande-Bretagne (28 juillet 1956), *Documents relatifs aux rela-*

avance alors que si « le différend est d'une nature telle que la force est envisagée », elle devrait alors « être portée à l'attention des Nations Unies » afin justement de tout faire pour éviter d'avoir à l'employer¹². Pearson réitérera sa position devant le Conseil de l'Alliance Atlantique, début septembre, en précisant que l'usage de la force « devrait être écarté [...] sauf en dernier recours et alors seulement en conformité avec les principes que nous avons acceptés au sein de l'Alliance atlantique et dans la Charte des Nations Unies¹³ ». Les plans de règlement qui sont discutés lors de la conférence de Londres, fin août, viennent accentuer la division au sein du Commonwealth cette fois, et compliquer un peu plus le dilemme qui tiraille le Canada. Pour Pearson, il importe alors d'être « très prudent » et de ne rien dire ou faire qui donnerait l'impression que le soutien du Canada « pourrait être pris pour acquis¹⁴ ». Finalement, le Conseil de sécurité est saisi de la crise le 5 octobre et, dans les jours suivants, la France, la Grande-Bretagne et l'Égypte définissent les principes sur la base desquels des négociations peuvent être envisagées.

Pour plusieurs, l'entente marque le début de la fin de la crise. C'est évidemment prématuré. Ce que plusieurs

tions extérieures du Canada [DRREC], vol. 22, tome I: 1956-1957, Ottawa, ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux, 2001, p. 133.

12. *Loc. cit.*

13. J.W. Holmes, *The Shaping of Peace*, vol. 2, p. 355.

14. Télégramme de Pearson au ministère (17 septembre 1956), *DRREC*, vol. 22, tome I: 1956-1957, p. 163. Voir Michael B. Oren, « Faith and Fair-Mindedness: Lester B. Pearson and the Suez Crisis », *Diplomacy & Statecraft*, vol. 3, n° 1, 1992, p. 54-55.

ignorent, c'est qu'au même moment la France, la Grande-Bretagne et Israël discutent d'un scénario alternatif pour reprendre le contrôle sur le canal. Ce scénario, qui fait l'objet d'une entente signée le 24 octobre 1956 (protocole de Sèvres), est lancé dès le 29 octobre. Prenant prétexte de l'incursion de fedayin palestiniens sur son territoire, Israël lance une offensive dans la bande Gaza (alors sous contrôle égyptien) et dans le Sinaï avec, comme intention, de se rendre jusqu'au canal de Suez. Comme le prévoit le scénario, la France et la Grande-Bretagne lancent un ultimatum à l'Égypte et à Israël le 30 octobre et, devant le refus de l'Égypte, interviennent elles-mêmes unilatéralement le lendemain, en invoquant la nécessité d'assurer la sécurité sur le canal. Pearson est consterné et passablement pessimiste face à la tournure que prennent les événements¹⁵. Tout se passe comme si le monde qu'il avait contribué à édifier « s'effondr[ait] » brusquement¹⁶.

À New York, le Conseil de sécurité s'avère rapidement incapable de surmonter ses divisions et, en vertu de la résolution dite « Union pour le maintien de la paix », votée lors de la guerre de Corée, le dossier est porté devant l'Assemblée générale le 1^{er} novembre. Pearson évoque alors, devant le cabinet à Ottawa, la possibilité de présenter une résolution concernant une force de police¹⁷ et quitte Ottawa pour se rendre à New York. La rumeur voulant que ce dernier ait une idée qui

15. Télégramme de Pearson à Robertson (30 octobre 1956), *DRREC*, vol. 22, tome I : 1956-1957, p. 180.

16. J.W. Holmes, *The Shaping of Peace*, vol. 2, p. 356.

17. Extrait des conclusions du cabinet (1^{er} novembre 1956), *DRREC*, vol. 22, tome I : 1956-1957, p. 190.

permettrait de mettre un terme aux hostilités circule déjà¹⁸. À l'arrivée de Pearson, les discussions à l'Assemblée générale portent sur une résolution présentée par les États-Unis condamnant l'agression de la France et de la Grande-Bretagne et demandant un cessez-le-feu. Pendant que se déroule le débat, qui durera une partie de la nuit, et que Pearson résiste à la tentation d'intervenir, ses principaux conseillers à New York, John Holmes, Geoffrey Murray et Bert MacKay, tâtent le terrain auprès des diverses délégations quant à l'opportunité d'envisager une intervention de maintien de la paix sous l'autorité des Nations Unies. Après avoir conversé au téléphone avec Saint-Laurent¹⁹, Pearson décide de ne pas se prononcer sur la résolution présentée par les États-Unis et de s'abstenir lors du vote. Immédiatement après le vote, il demande à prendre la parole pour expliquer sa décision.

Pearson estime que la situation est critique pour les Nations Unies et si la résolution qui vient d'être adoptée est certainement nécessaire, il juge qu'elle ne va toutefois pas suffisamment loin. Ce qui devrait être visé, et c'est cette opportunité qui vient peut-être d'être manquée ajoute-t-il, c'est un règlement politique instaurant la paix. Ainsi avance-t-il que ce dont nous aurions besoin, c'est non seulement d'une action « pour mettre fin aux affrontements, mais pour réaliser la paix²⁰ ». C'est en

18. Michael K. Carroll, *Pearson's Peacekeepers. Canada and the United Nations Emergency Force, 1956-1967*, Vancouver, UBC Press, 2009, p. 28.

19. Lester B. Pearson, *Mike [...]*, vol. 2, p. 246.

20. Lester B. Pearson, « Allocution devant l'Assemblée générale » (1^{er} novembre 1956, dans la nuit), Nations Unies, Documents officiels, NU A/PV.562, p. 36.

ayant en tête cette finalité que Pearson mentionne qu'il aurait aimé voir dans cette résolution une formule:

[...] autorisant le Secrétaire général à commencer à prendre des arrangements avec les États membres pour mettre sur pied une force des Nations Unies suffisamment importante pour maintenir la paix sur ces frontières pendant que se négocierait un règlement politique²¹.

De retour à Ottawa en début de soirée le 2 novembre, Pearson se prépare pour une réunion du cabinet qui aura lieu le lendemain matin et durant laquelle il présente son idée et obtient un appui de principe pour une force d'intervention des Nations Unies; ses collègues lui laissent le soin de négocier les détails²². Lorsqu'il quitte Ottawa pour New York après la rencontre du cabinet, le 3 novembre en fin de journée, Pearson est replié sur lui-même, nerveux quant à ce qu'il doit faire et à la manière dont il devrait le faire, anticipant les conséquences de la solution qu'il envisage²³.

Sur place, les choses bougent rapidement puisque les États-Unis ont également préparé un projet de résolution allant dans le sens de ce que le Canada envisage. Le texte est bien plus simple, évite d'entrer dans des détails qui pourraient nourrir la controverse et surtout, il écarte l'idée, qui aurait certainement soulevé bien des résistances, notamment de la part des États-Unis, de créer une force d'intervention qui s'ajouterait aux troupes que la France et la Grande-Bretagne avaient déployées sur le

21. *Loc. cit.*

22. Extrait des conclusions du cabinet (3 novembre 1956), *DRREC*, vol. 22, tome I: 1956-1957, p. 190.

23. Lester B. Pearson, *Mike* [...], vol. 2, p. 250.

terrain²⁴. Pearson saute sur l'occasion et accepte de présenter la résolution en son nom. C'est la résolution 998 mise au vote à deux heures du matin le 4 novembre 1956, à 57 voix pour, 0 contre et 19 abstentions, dont celles de l'Égypte, de la France, de la Grande-Bretagne et d'Israël, qui :

[...] demande, de toute urgence, au Secrétaire général de lui soumettre, dans les quarante-huit heures, un plan en vue de constituer, avec l'assentiment des nations intéressées, une Force internationale d'urgence des Nations Unies chargée d'assurer et de surveiller la cessation des hostilités.

L'étape est importante, car même si la résolution n'est pas particulièrement explicite en demandant au Secrétaire général de soumettre un plan, dans les faits, comme le notera Pearson dans ses mémoires, une force internationale vient bel et bien d'être créée²⁵. C'est certainement un grand succès pour lui, qui jongle, depuis la fin de la Seconde Guerre, avec l'idée de donner aux Nations Unies les moyens et les capacités opérationnelles lui permettant d'assumer les responsabilités qui sont les siennes en matière de paix et de sécurité internationales²⁶. L'adoption de la résolution marque la première étape des

24. Pour de brefs comptes rendus des discussions, voir le télégramme de MacKay relatant les discussions (4 novembre 1956) et le mémorandum de Holmes à Pearson (6 décembre 1956), *DRREC*, vol. 22, tome I : 1956-1957, p. 212-214 et p. 300-302.

25. Lester B. Pearson, *Mike [...]*, vol. 2, p. 253.

26. Voir Lester B. Pearson, «Peace Through the United Nations (Discours devant la Chambre de commerce de Toronto)» (26 janvier 1948), *Statements and Speeches*, n° 48/2, p. 7 ; Lester B. Pearson, «Discours devant le New York Herald Tribune Forum» (24 octobre 1950), *Statements and Speeches*, n° 50/41, p. 3.

opérations de la paix qui s'imposeront ensuite comme une avenue privilégiée par les Nations Unies pour trouver une façon de maintenir la paix et d'empêcher les affrontements, dans l'attente d'une solution négociée permettant de la rétablir.

Mais il s'agit maintenant de mettre sur pied cette première Force d'urgence des Nations Unies (FUNU I), ce qui ne sera pas non plus de tout repos. Contacté par le Secrétaire général Dag Hammarskjöld dès que la résolution est adoptée, le 4 novembre, le major général Burns, qui est alors chef d'état-major de l'ONUST, accepte de développer un plan. La difficulté vient du fait qu'aucun modèle n'existe, c'est la « première de son genre dans l'histoire », estime Pearson²⁷. Elle est inédite, puisqu'il s'agit d'une force d'interposition et non pas simplement d'une mission d'observation, à l'instar de l'ONUST en Palestine ou de l'UNMOGIP au Cachemire. L'enjeu est notamment opérationnel, car il s'agit de créer une force efficace à partir d'éléments potentiellement disparates et sans pouvoir compter sur les ressources des États membres du Conseil de sécurité. Mais Burns le relève et, une semaine plus tard, les premiers éléments de la force d'interposition sont à pied d'œuvre. 3 000 hommes sont déployés sur le terrain dès la fin novembre et quelque 6 000 le seront en février 1957, dont 1 200 Canadiens.

L'enjeu est également politique et, ironiquement, c'est le Canada qui en fera les frais. Très rapidement, dès le 6 novembre, le Canada offre les services du *Queen's*

27. Lester B. Pearson, « Keeping the Peace (conférence à l'Université Carleton) », 7 mai 1964, *Statements and Speeches*, n° 64/12, p. 5.

Own Rifle of Canada et, sans attendre de confirmation, prépare son déploiement. Or, l'Égypte n'accepte pas d'accueillir des troupes canadiennes. Elle n'acceptera pas non plus les offres du Danemark et de la Norvège, tous deux membres de l'OTAN²⁸. Pearson en fait alors une grosse affaire, peut-être pour masquer sa trop grande précipitation à voir le Canada contribuer à cette mission, et peut-être aussi pour ne pas perdre la face après avoir lui-même déployé autant d'énergie pour en arriver à un règlement²⁹. Un compromis sera finalement trouvé et le Canada contribuera essentiellement aux unités de soutien, mais aussi aux activités de reconnaissance le long de la ligne de front.

Au Canada, la réaction médiatique aux événements témoigne de l'attachement encore fort d'une frange de la population, essentiellement anglophone, à la Grande-Bretagne et d'une certaine appréhension devant la possibilité que le Canada soit entraîné dans l'orbite américaine³⁰.

Dans les mois et les semaines qui précèdent la crise, le cabinet lui-même semble divisé, et Pearson doit

-
28. Voir Jean Martin, « Le grand oublié de la crise de Suez, le général Burns », dans Jocelyn Coulon (dir.), *Guide du maintien de la paix 2008*, Montréal, Athéna Éditions, 2007, p. 31-32.
 29. Lester B. Pearson, *Mike [...]*, vol. 2, p. 262. Ce sera l'une des motivations qui conduiront ultérieurement Pearson à souhaiter que le Canada dispose de son propre drapeau. Voir John English, *The Worldly Years. The Life of Lester Pearson*, vol. 2: 1949-1972, Toronto, Alfred A. Knopf Canada, 1992, p. 141*.
 30. Voir José E. Igartua, « "Ready, Aye, Ready" No More? Canada, Britain, and the Suez Crisis in the Canadian Press », dans Pascal Buckner (dir.), *Canada and the End of Empire*, Vancouver, UBC Press, 2005, p. 47-65.

compter sur Saint-Laurent pour disposer d'une certaine autonomie lui permettant de manœuvrer, apparemment, contre la Grande-Bretagne³¹. À la Chambre des communes, convoquée fin novembre pour approuver le déploiement des militaires canadiens dans le cadre de la force d'urgence, les réactions sont tout aussi vives. Plutôt que de soutenir la politique du gouvernement, les conservateurs estiment que le Canada, qui vit la période la « plus honteuse³² » de son histoire, a été « humilié » par l'Égypte de Nasser en suivant « avec soumission la ligne de conduite irrationnelle des États-Unis³³ ». Dans sa réponse, après avoir rappelé avec insistance que la situation est trop critique pour laisser place à la partisanerie, Pearson présente posément l'action du Canada au cours des derniers mois. Le gouvernement dit-il, et lui-même, ont cherché à faire cesser les hostilités, sans condamner formellement la France ou la Grande-Bretagne ou recourir à des sanctions contre elles, et tout en œuvrant au maintien des communications entre ces États et les États-Unis. En somme, affirme Pearson, la politique suivie par le gouvernement a reflété une attitude « canadienne », « indépendante » et « objective³⁴ » et n'en-

-
31. Voir Greg Donaghy, « The Politics of Accommodation : Canada, the Middle East, and the Suez Crisis, 1950–1956 », *International Journal*, vol. 71, n° 2, 2016, p. 324, et Dale C. Thompson, *Louis St. Laurent: Canadian*, Toronto, Macmillan of Canada, 1967, p. 473-474.
 32. Allocution d'Howard Green, *Débat de la Chambre des communes*, 22^e législature, 4^e session, 27 novembre 1956, p. 54.
 33. Allocution de William Earl Rowe, *Débat de la Chambre des communes*, 22^e législature, 4^e session, 26 novembre 1956, p. 19.
 34. Allocution du secrétaire d'État, *Débat de la Chambre des communes*, 22^e législature, 4^e session, 27 novembre 1956, p. 58.

tendait pas être le « tâcheron colonial » de la Grande-Bretagne (ou des États-Unis d'ailleurs) « courant ça et là et n'ayant à la bouche que les mots "à vos ordres!"³⁵ ».

Cette politique, à la fois indépendante et objective, et, pourrions-nous ajouter, désormais typiquement canadienne, sera également celle de Pearson, qui offre, au cours de ces quelques jours de crise internationale, une performance qui inspire même ses plus proches conseillers « ahuris par la mobilité de ses tactiques » qui « dépassent leur entendement³⁶ ». John Holmes, qui aura lui-même été au cœur des efforts qui sont consacrés à trouver une solution, décrira l'infatigable énergie déployée par Pearson, dont l'approche demeurerait « impitoyablement pragmatique », et le verra improviser comme « un quart-arrière inventant les jeux et envoyant des signaux, changeant sa position pour prendre avantage des ouvertures et exploitant l'adversité *pour mieux sauter*³⁷ ». Pour Holmes, Pearson aura réussi à s'élever, et le Canada du même coup, au-dessus de la mêlée et du drame qui se jouait pour combler le besoin qu'eurent alors les Nations Unies, et peut-être tout particulièrement son Secrétaire général³⁸, d'un intermédiaire de confiance « à même de développer des plans qui pou-

35. *Ibid.*, p. 54.

36. Cité dans Adam Chapnick, *Canada's Voice. The Public Life of John Wendell Holmes*, Vancouver, UBC Press, 2009, p. 90.

37. J.W. Holmes, *The Shaping of Peace*, vol. 2, p. 359. Voir aussi Geoffrey Murray, « The 1956 Suez Crisis », Entretien avec James S. Sutterlin (10 janvier 1991), *Yale-UN Oral History Project Serie*, Transcription, p. 60.

38. G. Murray, « Glimpses of Suez », p. 49.

vaient être acceptés en privé, mais qui ne pouvaient pas être publiquement reconnus³⁹ ».

Ces quelques jours durant lesquels Pearson dépensa une énergie considérable à calmement assumer un rôle de médiateur se gardant des extrêmes pour plutôt occuper le milieu de la route afin d'inspirer un compromis ou repérer un terrain d'entente « permettant de réconcilier les intérêts en présence⁴⁰ » illustrent peut-être au plus près sa conception de la diplomatie. Pearson a rarement jugé utile d'adopter une attitude tranchée qui risquerait d'exacerber les différends ou de restreindre sa liberté de manœuvre, et il reste également « allergique à toute gesticulation vide de sens, futile ou contreproductive⁴¹ » ainsi qu'à la critique qui ne serait pas accompagnée de solution constructive⁴². Refusant également de négocier « en pleine lumière » – ce qui constitue selon lui un aveu d'échec pour la diplomatie⁴³ – Pearson s'autorise rarement, et seulement quand il lui apparaît impossible de faire autrement⁴⁴, à être publiquement un peu plus virulent. Ces occasions sont essentiellement liées à une volonté de prendre ses distances, et la plupart du temps

39. J.W. Holmes, *The Shaping of Peace*, vol. 2, p. 367.

40. Lester B. Pearson, « Négociations en pleine lumière », dans *Politique mondiale et démocratie*, traduit par Nicole Bogliolo, Paris, La Colombe, 1958, p. 72.

41. Denis Stairs, « Present in Moderation: Lester Pearson and the Craft of Diplomacy », *International Journal*, vol. 29, n° 1, 1974, p. 150.

42. Télégramme de Pearson à Robertson (7 août 1956), *DRREC*, vol. 22, tome I: 1956-1957, p. 142.

43. Lester B. Pearson, *Mike* [...], vol. 2, p. 34. Voir aussi Lester B. Pearson, « Négociations en pleine lumière ».

44. Lester B. Pearson, *Mike* [...], vol. 2, p. 183.

en rapport avec la direction, à son avis peu recommandable, que semble prendre la politique étrangère américaine, par exemple en Corée⁴⁵.

Pragmatique, Pearson comprend bien que des choix doivent être faits et qu'atermoyer n'est pas une option, mais il n'est toutefois pas naïf quant à la nature de tels choix. Car si ces choix portent parfois sur des questions de principe, notamment ceux établis dans la Charte des Nations Unies, dans la réalité, ils obligent rarement à trancher entre un bien absolu et un mal absolu, et il faut, selon lui, résister à la tentation de les présenter ainsi, en adoptant, par exemple, une attitude arrogante et satisfaite de sa propre supériorité morale. Pearson juge qu'une telle attitude serait non seulement «stérile», mais qu'elle ne faciliterait justement pas non plus l'exercice, crucial pour un homme d'État et un diplomate, d'un jugement politique⁴⁶. La plupart du temps, ce sont des intérêts conflictuels qu'il s'agit de chercher à réconcilier, et la décision nécessite de trancher, sur la base des faits et des opportunités existantes, quant à ce qui constituerait un moindre mal en cherchant à distinguer ce qu'il est propice de faire de ce qu'il serait, au contraire, irréfléchi ou même nuisible de faire étant donné les circonstances.

Ainsi, alors même que la crise de Suez bat son plein et que l'Assemblée a, le jour précédent, créé une force

45. Voir John W. Holmes, «The Unquiet Diplomat – Lester B. Pearson», *International Journal*, vol. 62, n° 2, 2007, p. 303-308.

46. Lester B. Pearson, «Christian Foundations for World Order» (2 décembre 1954), dans *Words and Occasions*, Toronto, McClelland and Stewart, 1970, p. 130.

d'urgence, Pearson spécule sur l'opportunité pour l'organisation de prévoir le même type d'intervention, imaginé dans le cadre de Suez, mais pour la Hongrie cette fois. Après tout, les mêmes principes sont en jeu, puisque la Hongrie est elle-aussi aux prises avec un agresseur armé. Bien entendu, estime Pearson, la situation est différente et, contrairement à la France, à la Grande-Bretagne et à Israël qui y ont consenti, l'Union soviétique ne donnerait sans doute pas son consentement à une telle intervention⁴⁷. Pour le Canada, il n'y aurait pas eu de compromis possible et l'alternative se résumait à offrir une assistance militaire à la Hongrie en courant le risque de provoquer une « catastrophe plus importante encore prenant la forme d'une guerre générale » ou, après s'être exprimé fermement devant les Nations Unies pour condamner la situation, se résoudre à offrir aux populations touchées une aide humanitaire d'urgence⁴⁸. Dès lors, avance Pearson quelques semaines plus tard devant la Chambre des communes, même si les situations semblent à première vue similaires, les circonstances ne le sont pas, et ce qui aura été possible dans un cas ne l'a pas été dans l'autre. Pearson juge même que cela nuirait au peuple hongrois que de lui promettre « de

47. Lester B. Pearson, « Allocution devant l'Assemblée générale » (4 novembre 1956, dans la nuit), *Official Records of the Second Emergency Special Session of the United Nations General Assembly*, A/PV.564, p. 12-13.

48. Mémoire de Pearson au Cabinet (15 novembre 1956), *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada [DRREC]*, vol. 23, tome II: 1956-1957, Ottawa, ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux, 2002, p. 779.

le libérer par la force», car c'est vraisemblablement une promesse que nous ne pourrions pas tenir⁴⁹.

Il n'y a pas ici de double standard selon Pearson. Il s'agit plutôt de prendre en compte non seulement les possibilités réelles de mettre en œuvre une initiative quelconque, mais également les conséquences qu'une telle initiative pourrait avoir sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales. À trop forcer le jeu sans prendre en compte des réalités bien différentes même si les principes en cause peuvent sembler de même nature, nous pourrions contribuer à affaiblir un peu plus l'organisation «au lieu de la consolider⁵⁰». Pearson assume ainsi une posture typiquement réaliste qui le conduit à admettre que si, à l'instar de la justice, la paix «ne peut jamais être séparée des moyens de l'atteindre», il est néanmoins parfois nécessaire «d'accepter comme un moindre mal un règlement fondé sur une conception plus élémentaire» de la paix ou de la justice⁵¹. Malgré ce que l'on pourrait penser à première vue, ce réalisme ne correspond pas, chez Pearson, à une forme voilée de cynisme privilégiant l'ordre et, faisant de nécessité vertu, n'hésitant pas à sacrifier la justice ou la paix sur son autel⁵². Au contraire, admettant que la paix, en tant

49. Allocution du secrétaire d'État, *Débat de la Chambre des communes*, 22^e législature, 4^e session, 27 novembre 1956, p. 54.

50. Lester B. Pearson, «Avant-propos», Ministère des Affaires extérieures, *Le Canada et les Nations Unies 1956-57*, Ottawa, Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la papeterie, 1957, p. vii.

51. Lester B. Pearson, «The Balance of Fear», dans *Peace in the Family of Man (1968 Reith Lectures)*, Londres, Oxford University Press, 1969, p. 35.

52. Lester B. Pearson, *Where Do We Go From Here?*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1957, p. 16.

qu'expression de la justice, reste « une politique aussi bien qu'une prière⁵³ », son attitude réaliste apparaît bel et bien tempérée par une sobriété qui, au-delà des circonstances particulières et de la politique du moindre mal qu'il faut parfois privilégier, témoigne de « la confiance et l'espoir » qui sont placés « dans un futur plus lointain » et dont il s'agit justement de promouvoir les principes⁵⁴.

Si Pearson reste parfaitement lucide devant les aléas de la politique internationale et la nécessité de « réconcilier l'urgence et la commodité⁵⁵ », le réalisme auquel cette lucidité conduit ne fait pas de la raison d'État un principe qui, fatalement, s'impose toujours dans l'appréciation des événements. Ce réalisme apparaît plutôt *éclairé*, puisque Pearson adopte une posture conséquentialiste qui souhaite promouvoir ce qui demeure de l'ordre de l'idéal, ici celui que représente la paix et la sécurité internationales, sans toutefois se sentir obligé d'honorer cet idéal en toutes circonstances et, surtout, sans égard aux conséquences qu'une quelconque action pourrait entraîner. C'est ce conséquentialisme assumé qui permet de comprendre l'attachement que porte Pearson aux Nations Unies, malgré l'incapacité de l'organisation à honorer, en toutes circonstances, les principes qui sont les siens et tout particulièrement son but premier, qui est d'assurer la paix et la sécurité internationales.

53. Lester B. Pearson, *Mike* [...], vol. 2, p. 35.

54. Lester B. Pearson, « Which Way Will it Go? », dans *Peace in the Family of Man*, p. 87 ; Lester B. Pearson, *Mike* [...], vol. 2, p. 121.

55. Lester B. Pearson, « Peace in the Family of Man », dans *Peace in the Family of Man*, p. 22.

C'est également ce conséquentialisme qui, dans la foulée de la création de la force d'urgence, le conduit à revenir sur l'importance qu'il y aurait pour les Nations Unies de dépasser une approche *ad hoc* et d'improviser d'une crise à l'autre. Il faudrait, avance-t-il quelques mois plus tard, qu'un mécanisme d'intervention qui va plus loin que le fait « d'adopter des résolutions » tout en se gardant de s'imposer dans un conflit et de « combattre sur le terrain » soit établi de manière plus organisée et permanente⁵⁶. En septembre 1963, alors qu'il vient d'être élu premier ministre et qu'il prononce sa première allocution en six ans devant l'Assemblée générale des Nations Unies, Pearson insiste encore sur cette nécessité⁵⁷.

Si sa sensibilité politique et diplomatique ainsi que ses préoccupations pour l'ordre demeurent celles d'un réaliste parfaitement au fait de la brutalité du monde dans lequel il évolue, son attachement aux principes que représentent la paix et la sécurité internationales en fait néanmoins un idéaliste. Il y a là une « combinaison unique » de réalisme et d'idéalisme, écrit Barbara Ward, qui fait de Pearson ce qu'il est⁵⁸. C'est peut-être cela qui permet de comprendre le paradoxe d'une pratique qui, tout en étant foncièrement réaliste, aura valu à Pearson et aux artisans de la politique étrangère canadienne après

56. Lester B. Pearson, « Force for the U.N. », p. 401.

57. Lester B. Pearson, « Allocution devant l'Assemblée générale des Nations Unies » (19 septembre 1963), Nations Unies, Documents officiels, NU A/PV.1208, p. 11.

58. Barbara Ward, « That Shrewd Yet Visionary Voice », dans Michael G. Fry (dir.), « *Freedom and Change* » *Essays in Honour of Lester B. Pearson*, Toronto, McClelland and Stewart, 1975, p. 244.

la Seconde Guerre mondiale, et au moins jusqu'à Suez, «une réputation d'idéalistes⁵⁹». C'est cette combinaison, à la fois unique et paradoxale, que l'on associe depuis à l'internationalisme pearsonien et à ce mélange composite de patience, de force, de prudence et de vision qui l'ont au fond constamment guidé dans ses efforts pour rechercher une paix et une sécurité tant nationales qu'internationales qui reposeraient «sur quelque chose de plus ferme et de plus durable que la force⁶⁰» et, ce faisant, serait mieux à même de prévenir la récurrence de la guerre que le fait de sans cesse s'y préparer⁶¹.

Les opérations de maintien de la paix qu'inaugure la mise sur pied de la force d'urgence déployée en Égypte – auxquelles le Canada participera systématiquement jusqu'au début des années 90 – deviendront le symbole par excellence de l'internationalisme associé à la figure de Pearson. L'attribution du prix Nobel à Pearson confortera, pour la population canadienne, cette symbolique internationaliste et – malgré les aléas des différents gouvernements, qui cherchèrent parfois à s'en écarter⁶²,

59. Denis Stairs, «Realists at Work: Canadian Policy Makers and the Politics of Transition from Hot War to Cold War», dans Greg Donaghy (dir.), *Le Canada au début de la guerre froide 1943-1957*, Ottawa, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 1998, p. 111.

60. Lester B. Pearson, «Christian Foundations [...]», p. 132.

61. Lester B. Pearson, «The Four Faces of Peace» (11 décembre 1957), dans *The Four Faces of Peace and the International Outlook*, Toronto, McClelland and Stewart, 1964, p. 12.

62. Ainsi Pierre Elliott Trudeau, qui lui succède comme premier ministre après avoir été très critique de ces décisions, notamment sur la guerre de Corée, reprendra l'expression désobligeante utilisée par Pierre Vadeboncoeur et traitera Pearson de «défroqué

ou des opérations de maintien de la paix elles-mêmes, qui connaîtront des hauts et des bas⁶³ – la représentation que celle-ci allait par la suite se faire de son identité collective en tant que gardienne de la paix, consciente de l'importance de cette contribution et certainement fière de l'apporter.

de la paix» en remettant largement en question, dans le livre blanc *Politique étrangère au service des Canadiens*, publié par son gouvernement en 1970, les grandes orientations internationalistes de son prédécesseur. Pearson sera littéralement ulcéré par ces choix. Voir Jack L. Granatstein et Robert Bothwell, *Pirouette. Pierre Trudeau and Canadian Foreign Policy*, Toronto, University of Toronto Press, 1990, p. 33-34. Ironiquement, Trudeau empruntera lui-même la robe du pèlerin lors de son initiative de paix de 1983 et 1984, et comble de l'ironie, il invitera le fils de Pearson, le diplomate Geoffrey Pearson, à l'accompagner.

63. L'appui de la population canadienne demeure relativement constant dans le temps, malgré les périodes plus difficiles. Voir Pierre Martin et Michel Fortmann, «Canadian Public Opinion and Peacekeeping in a Turbulent World», *International Journal*, vol. 50, n° 2, 1995, p. 370-400; A. Walter Dorn, «Canadian Peacekeeping: Proud Tradition, Strong Future?», *Canadian Foreign Policy Journal*, vol. 12, n° 2, 2005, p. 7-32; Roland Paris, «Are Canadians Still Liberal Internationalists? Foreign Policy and Public Opinion in the Harper Era», *International Journal*, vol. 69, n° 3, 2014, p. 274-307.

CONCLUSION

Le « mythe » de l'internationalisme pearsonien

Nous nous devons de continuer à essayer de résoudre les problèmes, un par un, étape par étape, sinon sur la base de la confiance et de la coopération, du moins sur celle de la tolérance et de notre propre intérêt¹.

Lester B. Pearson

Plusieurs analystes ont spéculé au cours des années sur les spécificités de l'internationalisme pearsonien, sur cette période particulièrement affairée de la politique étrangère canadienne, qui est intimement associée à la figure de Pearson, et sur sa nature proprement dite. Pour certains, l'homme lui-même a été un « faiseur de mythe² »

-
1. Lester B. Pearson, « The Four Faces of Peace » (11 décembre 1957), dans *The Four Faces of Peace and the International Outlook*, Toronto, McClelland and Stewart, 1964, p. 14.
 2. Peter Strusberg, *Lester Pearson and the American Dilemma*, Toronto, Doubleday Canada, 1980, p. 322.

dont l'écho a certainement été renforcé par le prix Nobel. Pour d'autres, notamment à l'extérieur du pays, le Canada «c'était Pearson³» durant cette période, et s'il devait être qualifié, cet internationalisme serait résolument *pearsonien* plutôt que spécifiquement canadien. Après tout, de quelle manière l'histoire de cette période aurait-elle été écrite si celui-ci n'avait pas été là pour contribuer de manière significative, notamment par ses talents de médiateur et son mélange savamment équilibré «de sagesse et de pouvoir⁴», au dénouement de la crise de Suez, et si cette initiative ne s'était pas ensuite traduite dans une importante reconnaissance internationale⁵?

En dépit de son caractère contre-factuel, la question demeure fondamentale, car elle met en évidence le fait qu'une part importante de la «mythologie» qui entoure cet internationalisme et de l'«âge d'or» auquel on associe la période reposent sur cet événement particulier ainsi que sur l'obtention du prix Nobel. Non seulement l'initiative de Pearson et son prix viennent-ils en quelque sorte éclairer et légitimer rétrospectivement la diplomatie d'une puissance moyenne⁶, mais l'une et l'autre vien-

-
3. Robert Bothwell, «Pearson and Pearsonianism», dans Asa McKercher et Galen Roger Perras (dir.), *Mike's World. Lester B. Pearson and Canadian External Affairs*, Vancouver, UBC Press, 2017, p. 30.
 4. Voir Rajeshwar Dayal, «The Power of Wisdom», *International Journal*, vol. 29, n° 1, 1974, p. 110.
 5. Voir Adam Chapnick, «Victims of Their Own Success? Canadians and Their Foreign Policy at the Onset of the Cold War», *Zeitschrift für Kanada-Studien*, vol. 30, n° 1, 2010, p. 20.
 6. Kim Richard Nossal, «Mission Diplomacy and the Cult of the Initiative in Canadian Foreign Policy», dans Andrew F. Cooper et

nent constituer le standard à partir duquel la diplomatie canadienne sera ensuite appréciée, y compris par ses principaux acteurs, qui semblent nostalgiques de cette période⁷. Un peu comme si tout ce serait finalement joué dans ces quelques jours du début du mois de novembre 1956, et comme si ce qui y aura conduit acquérait son importance, ou perdait au contraire de son éclat, selon l'interprétation qui en est donnée.

Ainsi, plus de cinquante ans plus tard, à l'occasion de la commémoration d'une guerre depuis longtemps tombée aux oubliettes, le gouvernement Harper tente d'enfoncer le clou dans le cercueil de cet internationalisme pearsonien en arguant que ce n'est pas un prix Nobel «qui définirait ce que nous sommes en tant que Canadiens». Cette définition nous serait plutôt donnée par ces nombreux «vétérans qui ont défendu notre territoire et qui ultimement se sont battus pour le Canada⁸». Pour Harper, il ne s'agit pas tant de rejeter le maintien

Geoffrey Hayes (dir.), *Worthwhile Initiatives? Canadian Mission-Oriented Diplomacy*, Toronto, Canadian Institute of International Affairs et Irwin Publishing, 2000, p. 5.

7. Gerald Wright, «Managers, Innovators and Diplomats: Canada's Foreign Ministers», dans Robert Bothwell et Jean Daudelin (dir.), *Canada Among Nations, 2008: 100 Years of Canadian Foreign Policy*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2009, p. 64. Voir aussi John W. Holmes, *Canada: A Middle-Aged Power*, Toronto, McClelland and Stewart, 1976, p. vii.
8. Cité dans Claire Turenne Sjolander, «Through the Looking Glass: Canadian Identity and the War of 1812», *International Journal*, vol. 69, n° 2, 2014, p. 156. Voir également David Morin, «Le côté obscur de la force: l'unité nationale, victime collatérale de la "nation guerrière" de Stephen Harper?», *Études internationales*, vol. 44, n° 3, p. 427-452.

de la paix en tant que tel, notamment lorsqu'il prend la forme plus musclée et plus combative de l'imposition de la paix, que de reconnaître que les « moments clés » pour notre pays auront plutôt été ces grands conflits « où tout était en jeu » et où nous n'aurions pas hésité à « prendre parti⁹ ». C'est sur les champs de bataille sur lesquels il s'est à de nombreuses reprises retrouvé en compagnie de ses principaux alliés, et non pas en surveillant comme un spectateur une quelconque trêve, que le pays aurait acquis « sa maturité¹⁰ ». C'est de cela, avancent les ténors conservateurs, dont le Canada et les Canadiens devraient aujourd'hui être vraiment fiers. Ce qu'il faut comprendre ici, affirmera John Baird, ministre des Affaires étrangères sous Harper, c'est que le maintien de la paix n'est pas une « tradition » canadienne, mais une simple « parenthèse » dans l'histoire militaire du pays; une parenthèse qui tire d'ailleurs « à sa fin¹¹ »!

Dans une large mesure, comme le confirme *a contrario* la réaction épidermique du gouvernement de Stephen Harper – qui confirme que même pour ses détracteurs il « est difficile d'imaginer le Canada sans lui, Pearson¹² » –, l'internationalisme pearsonien a été historiquement associé au symbole que représente au fond le maintien de la paix. Ce symbole confortant en quelque sorte la

-
9. « Prime Minister Stephen Harper in Conversation with Kenneth White », *Maclean's*, 11 juillet 2011, vol. 124, n° 25-26, p. 16-19.
 10. « Discours du Trône », *Débat du Sénat*, 40^e législature, 1^e session, 19 novembre 2008, p. 4.
 11. Martin Croteau, « John Baird : sus à la médiation et aux casques bleus », *La Presse*, 9 janvier 2013, p. A13.
 12. John English, « Foreword », dans A. McKercher et G.R. Perras (dir.), *Mike's World*, p. x.

place et le rôle traditionnel que le Canada avait cherché à occuper, à titre de puissance moyenne désireuse d'assumer ses responsabilités en participant, sous l'égide des Nations Unies, en contribuant à la prévention des conflits et en concourant, par ses efforts de médiation et d'interposition, à la paix et la sécurité internationales. Pour le Canada, qui disposait de ressources limitées, il s'agissait là d'une manière constructive de promouvoir l'intérêt bien réel du pays à l'édification d'un monde plus juste, plus ordonné et plus stable. De plus, l'internationalisme permettait au Canada de préserver, notamment grâce à son engagement et à sa participation active aux organisations internationales qui favorisaient le multilatéralisme plutôt que l'unilatéralisme, une certaine indépendance face aux États-Unis et à l'attraction que pouvait exercer une perspective plus strictement continentale, particulièrement en matière de défense et de sécurité nationales.

Divers facteurs ont contribué à la formation – d'ailleurs largement non partisane – de cette perspective internationaliste dans les années d'après-guerre. D'abord, la transformation même de l'échiquier international a généré des occasions qui ont permis au Canada d'exercer une influence, certes toujours modeste, mais manifestement plus marquée et sans doute aussi plus visible qu'auparavant. Ensuite, au plus haut niveau de l'appareil gouvernemental et tout spécialement au sein du ministère des Affaires extérieures, une génération particulièrement talentueuse, ambitieuse, énergique et très déterminée à rompre avec l'isolationnisme qui s'était imposé jusque-là, aura œuvré à relever les défis de cette participation plus active et diversifiée aux affaires

du monde. Enfin, la culture politique libérale dominante dans la société canadienne aura conduit la population à être particulièrement réceptive à cette volonté internationaliste¹³, même lorsque les engagements pressentis impliquaient une contribution militaire. La perspective internationaliste – et notamment l’usage de la force dans un contexte multilatéral visant « à faire le bien¹⁴ » – concourra ainsi à soutenir l’unité canadienne, puisqu’elle recevait l’appui d’une partie importante de la population, y compris au Québec¹⁵, en dépit d’une culture stratégique distincte quant à l’usage de la force armée.

Dès lors, si l’internationalisme pearsonien – et tout particulièrement l’objectif de maintien de la paix – renvoie bel et bien à certaines pratiques distinctives et à une série d’initiatives et d’actions concrètes engagées par les principaux responsables de la politique étrangère, son importance relève vraisemblablement tout autant de sa contribution à l’identité canadienne et au développement d’un imaginaire collectif national qui aura assez rapidement fait consensus au sein de la société. Comme le notent très justement Justin Massie et Stéphane Roussel, les pratiques, initiatives et autres actions qui

-
13. Denis Stairs, « The Political Culture of Canadian Foreign Policy », *Canadian Journal of Political Science*, vol. 15, n° 4, 1982, p. 667-690.
 14. Joseph T. Jockel, *Canada and International Peacekeeping*, Toronto et Washington, Center for Strategic and International Studies and Canadian Institute of Strategic Studies, 1994, p. 13.
 15. Michael K. Carroll, « Peacekeeping: Canada’s Past, but not its Present and Future », *International Journal*, vol. 71, n° 1, 2016, p. 168.

sont posées au nom de l'État, participent directement à un processus de production et de reproduction de l'identité canadienne et de l'imaginaire collectif national qui contribue lui-même, au-delà des circonstances particulières qui les auront motivées au départ, à créer des « significations partagées de soi et d'autrui » qui en viennent à « donner un sens aux comportements de l'État¹⁶ ».

Tout cela ne relève donc pas tant ici d'une représentation du réel qui serait fictive ou même carrément inexacte. Dans les faits, cette mythologie participe d'une réalité historique qui repose sur une base factuelle, puisque le Canada a participé à la plupart des missions des Nations Unies jusqu'au début des années quatre-vingt-dix, et plus de 125 000 Canadiens y ont contribué¹⁷. Qui plus est, l'opinion publique demeure, encore aujourd'hui – et malgré la transformation très importante de ces opérations de paix depuis le milieu des années quatre-vingt-dix et en dépit des efforts déployés par le gouvernement Harper pour renverser cette situation – très favorable à la participation du Canada à de telles opérations ainsi qu'aux grandes orientations internationalistes favorables au maintien de la paix¹⁸.

-
16. Justin Massie et Stéphane Roussel, « Au service de l'unité : le rôle des mythes en politique étrangère canadienne », *Canadian Foreign Policy Journal*, vol. 14, n° 2, 2008, p. 69.
 17. A. Walter Dorn, « Canadian Peacekeeping: Proud Tradition, Strong Future? », *Canadian Foreign Policy Journal*, vol. 12, n° 2, 2005, p. 8.
 18. Roland Paris, « Are Canadians Still Liberal Internationalists? Foreign Policy and Public Opinion in the Harper Era », *International Journal*, vol. 69, n° 3, 2014, p. 305.

Mais au-delà d'une telle base factuelle, cette représentation tire essentiellement son importance du fait d'avoir été disséminée, enracinée et intériorisée de différentes façons et grâce à différents vecteurs au sein de la société, jusqu'à en constituer un marqueur essentiel dont les effets sont bien réels¹⁹, même s'ils en deviennent quelquefois « banals²⁰ » à force justement d'être omniprésents. De ce fait, ces mythologies sont couramment prises pour acquises, parfois d'ailleurs au risque d'un peu trop dorer la pilule et de s'illusionner non seulement à propos du passé, mais aussi du présent et du futur. Une part de l'enjeu que soulève cette mythologie tient, aujourd'hui, dans les attentes démesurées et peut-être difficiles à satisfaire qu'elle crée²¹, ou encore dans l'accentuation du décalage entre le mythe et les expériences contemporaines, qui donne le sentiment que les liens avec ce qui y donnait auparavant une signification et créait du sens seraient distendus²². Après tout, le contexte dans lequel s'organise le maintien de la paix depuis la fin de la guerre froide est bien différent de celui qui l'aura vu naître.

-
19. Pour une perspective anthropologique, voir Colin McCullough, *Creating Canada's Peacekeeping Past*, Vancouver, UBC Press, 2016.
 20. Voir Jean-François Caron, *Affirmation identitaire du Canada. Politique étrangère et nationalisme*, Montréal, Athéna Éditions, 2014, p. 41.
 21. Voir Denis Stairs, « Myths, Morals, and Reality in Canadian Foreign Policy », *International Journal*, vol. 58, n° 2, 2003, p. 251.
 22. Charles Létourneau et Justin Massie, « Un symbole à bout de souffle? Le maintien de la paix dans la culture stratégique canadienne », *Études internationales*, vol. 37, n° 4, p. 547-573.

Mais la mythologie demeure que Pearson, à titre de principal architecte de la politique étrangère canadienne durant cette période, aura largement concouru à établir. Comme cela est vrai pour toute société, cette mythologie remplit une fonction particulière qui consiste à aménager le lien social sur la base d'idées, de faits et de gestes mettant en scène non seulement des croyances, des valeurs et des idéaux, mais aussi des dispositions, des attitudes et des aspirations²³. Pour Pearson, la conviction internationaliste permettait d'offrir une réponse à la fois cohérente et conséquente aux questions qu'il se posait à propos du Canada et du monde dans lequel le pays et sa population allaient être appelés à vivre. À cet égard, il ne faisait aucun doute à ses yeux, et il a foncièrement eu raison sur ce point, que l'unité du pays après la Seconde Guerre « n'était pas menacée » par cette volonté internationaliste, « mais qu'elle se trouvait au contraire renforcée » par celle-ci²⁴.

23. Gérard Bouchard, *Raison et déraison du mythe. Au cœur des imaginaires collectifs*, Montréal, Boréal, 2014, p. 37.

24. Lester B. Pearson, *Mike: The Memoirs of the Right Honorable Lester B. Pearson*, vol. 2: 1948-1957, Toronto, University of Toronto Press, 1973, p. 29.

Lester B. Pearson a marqué de son empreinte la vie politique canadienne et le développement de la politique étrangère du pays au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. Diplomate de premier plan, puis secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Pearson est aujourd'hui intimement associé au prix Nobel de la paix qu'il reçoit en 1957 pour sa contribution au dénouement de la crise de Suez l'année précédente.

Son influence, son style et son succès diplomatique sont à rapprocher du délicat mélange de lucidité politique, de pragmatisme diplomatique et d'éthique de la responsabilité qui l'inspirait. Son entendement diplomatique est bien au fait des rapports de force et des conflits d'intérêts qui divisent le monde, mais il demeure toutefois tempéré par la conviction qui l'animait que la paix et la sécurité internationales devraient un jour être préservées sans avoir besoin de recourir à la force.

C'est ce réalisme éclairé qui caractérise la pensée et l'action de Pearson que cet essai biographique se propose d'explorer.

JEAN-FRANÇOIS THIBAUT est professeur titulaire à l'École des hautes études publiques et doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales de l'Université de Moncton.

Photographie de couverture :
Bibliothèque et Archives Canada/
Fonds de l'Office national du film/e011176702

Collection dirigée par
Jean-François Caron

Presses de l'Université Laval

ISBN 978-2-7637-3336-4



Biographies